

MINISTRE DU LOGEMENT
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

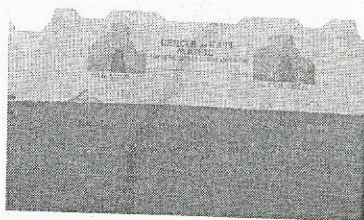
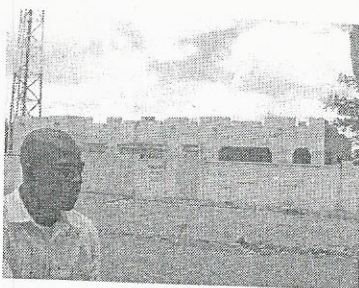
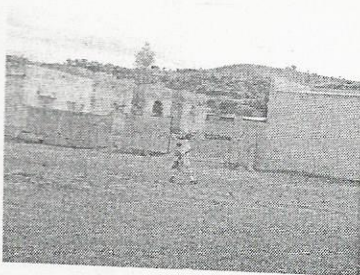
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Authentifié, le **29 AVR 2010**
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES
COMMUNES RURALES DE DIALAKORODJI
SAFO ET SANGAREBOUGOU**

RAPPORT DEFINITIF



Mars 2010

**LE BUREAU D'ETUDES
«LA SOUDANAISE»**

Tél. (00223) 20 20 99 57 Fax (00223) 20 20 59 17 Cel. (00223) 66 75 23 92

E - mail : soudanaise@orangemali.net/soudanaisetudes@yahoo.fr

BP : 8011 Sogoniko Rue 192 Porte 324 CITE UNICEF - BAMAKO

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. Contexte et justification de l'étude.....	5
2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme.....	5
3. Méthodologie.....	7
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	7
I. PERIMETRE D'URBANISATION	8
1.1 Présentation	8
1.2 Raisons du choix.....	10
II- HISTORIQUE	10
III EVOLUTION OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	14
3.1 Evolution du site.....	14
3.1.1 Période précoloniale	14
3.1.2 Période coloniale	14
3.1.3 Période Post - Coloniale	14
3.2 Occupation du site	14
3.2.1 Zones d'habitat	14
3.2.2 Zones d'activités.....	16
3.3 Analyse du site.....	17
3.3.1 Aspects physiques.....	17
3.3.2 Contraintes :	21
3.3.3 Problématique foncière.....	22
IV- DEMOGRAPHIE	23
4.1 Composition de la Population.....	23
4.2 Structure de la population.....	23
4.3 Mouvements migratoires.....	27
4.4 Taux d'accroissement et projection de la population.....	27
V. ECONOMIE	30
5.1 Secteur primaire :	30
5.1.1 Agriculture.....	30
5.1.2 Elevage	31
5.1.3 Pêche.....	33
5.1.4 Exploitation forestière	33
5.1.5 Chasse.....	33
5.1.6 Atouts et faiblesses	33
5.2 Secteur secondaire	34
5.2.1 Artisanat.....	34
5.2.2. Industrie.....	34
5.2.3. Atouts et faiblesses	34
5.3. Secteur tertiaire.....	35
5.3.1 Services.....	35
5.3.2 Tourisme.....	36
5.3.3 Commerce.....	36
5.3.4 Transport.....	38
5.3.5 Atouts et faiblesses	38
VI. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	39
6.1 Voirie.....	39
6.1.1 Voies.....	39

6.1.2 Ouvrages d'Art	40
6.2 Réseaux divers	44
6.2.1 Alimentation en eau	44
6.2.2 Alimentation en Electricité	46
6.2.3 Télécommunications	47
6.3 Environnement	47
6.3.1 Assainissement	51
6.3.2 Situation de l'écosystème	52
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	52
7.1. Equipements administratifs	52
7.2. Equipements socio sanitaires	54
7.3. Equipements scolaires	56
7.4. Equipements commerciaux	69
7.5. Equipements sportifs et culturels	71
7.6. Equipements cultuels	73
7.7. Equipements défense et de sécurité	76
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	78
I ZONAGE	79
1.1 Zones d'Habitat	79
1.1.1 Zones d'habitat existantes	79
1.1.2 Zones de recasement	79
1.1.3 Futures zones d'habitat	79
1.2 Zones d'Activités	83
1.2.1 Zones de Bureaux	83
1.2.2 Zones commerciales	83
1.2.3 Zones universitaires	84
1.2.4 Zone industrielle	84
1.2.5 Zone artisanale	84
1.2.6 Zone hôtelière	84
1.2.7 Zones de garages	84
1.2.8. Zones maraîchères	84
1.2.9. Zones de culture	84
1.3 Armature verte	84
1.4 Réserves foncières	85
II. VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT	86
2.1 Voirie	86
2.1.1 Voies	86
2.2 Réseaux divers	92
2.2.1 Alimentation en eau potable	92
2.2.2 Alimentation en Electricité	92
2.2.3 Télécommunications	92
2.3 Environnement	92
2.3.1 Assainissement	92
2.3.2 Préservation de la Nature	94
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	95
3.1 Equipements administratifs	95
3.2 Equipements socio-sanitaires	96
3.3 Equipements scolaires	96

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

3.4 Equipements commerciaux.....	97
3.5 Equipements sportifs et culturels.....	98
3.6 Equipements touristiques et de loisirs.....	99
3.7 Equipements cultuels.....	100
3.8 Equipements de défense et de sécurité.....	101
3.9 Equipements de transport.....	101
IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	102
V. STRATÉGIES D'APPLICATION.....	103
5.1 Stratégie foncière :.....	103
5.2 Stratégie institutionnelle :.....	103
5.3 Stratégie financière :.....	103
5.4 Stratégie sectorielle :.....	104
VI. PHASAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI.....	105
VII. RECOMMANDATIONS.....	107
VIII. BIBLIOGRAPHIE.....	108
ANNEXES.....	109

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APROFEM	: Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant
ADIS	: Association pour le Développement Intégré de Sarambougou
AES	: Adduction d'Eau Sommaire
AMASBIF	: Association malienne pour la Sauvegarde et le bien être familial
CAB Dèmèso	: Sos/USC Canada pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
CAP	: Centre d'Animation Pédagogique
CED	: Centre d'Education pour le Développement
C.N.E.T	: Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs
CSR	: Centre de Santé de Référence
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
DNUH	: Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DJEMENI	: Organisme de micro finance
DRPSIAP	: Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
LE MIDEL	: Association Mali Initiative pour le Développement local
M.T	: Moyenne Tension
ONP	: Office National des Postes
ORTM	: Office des Radio diffusions et Télévisions du Mali
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OHVN	: Office de Haute Vallée du Niger
PUS	: Plan d'Urbanisme Sectoriel
PGA	: Puits à Grand Diamètre
PACT/GTZ	: Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN	: Service de la Conservation de la Nature
SOTELMA	: Société des Télécommunications du Mali
SOLESA	: Solidarité Sahel
VRD	: Voiries Réseaux Divers
VP	: Voie Primaire
VS	: Voie Secondaire

INTRODUCTION

1. Contexte et justification de l'étude

Le Gouvernement de la République du Mali en adoptant la loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes a engagé le processus de décentralisation qui vise à favoriser le développement local à travers l'autonomie de gestion accordée à ces collectivités.

La création de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) traduit la volonté du Gouvernement d'assurer un développement harmonieux du territoire national.

Les communes rurales de Dialakorodji et de Sangarébougu qui sont contiguës aux communes I, II et III. du District de Bamako connaissent ces derniers temps une accélération de leur urbanisation à travers la transformation des concessions rurales et des champs de culture en zone d'habitat au profit des sociétés immobilières et des déguerpis des quartiers spontanés du District de Bamako.

Il en est de même pour la commune rurale de Safo qui a consenti de recaser une partie de la population du District de Bamako.

C'est dans ce contexte que le Ministère de Logement des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, dans le cadre de son plan d'action de l'année 2008 a initié l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont celui des communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébougu.

2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme

2.1 Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme est un document de planification urbaine de premier degré qui fixe pour une localité donnée la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de ladite localité. Il permet aussi de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations tout en renforçant la lutte contre la pauvreté.

2.2 Objectifs spécifiques

Ce sont :

- une meilleure gestion de l'espace ;
- l'émergence d'un nouvel espace économique par la création de pôles d'activités ;
- une meilleure structuration de l'espace local ;
- le renforcement des infrastructures existantes et la création d'autres ;
- une meilleure répartition des équipements collectifs.

3. Méthodologie

La méthodologie utilisée comporte les phases suivantes :

- Les enquêtes préliminaires : elles sont basées sur les recherches documentaires, les enquêtes de terrain et l'établissement d'un fonds de plan topographique d'état des lieux ;

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1 Présentation

Le périmètre d'urbanisation correspond aux limites du territoire des communes rurales de Dialakorodji, de Safo et de Sangarébourgou qui font partie des trente sept communes du Cercle de Kati.

Ces communes se situent dans la partie Sud de la Région de Koulikoro, au Nord du District de Bamako. L'ensemble des communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébourgou sont limitées :

- au Nord par la commune rurale de Yélékébourgou (cercle de Kati) ;
- à l'Est par les communes rurales de Moribabougou et de Tienfala (cercle de Kati) ;
- au Sud par les communes I, II et III du District de Bamako ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Kambila et de Diago (cercle de Kati).

La commune rurale de Dialakorodji d'une superficie d'environ 43,98 km² (source PDESC) est distante de son chef lieu de cercle, Kati de 23 km. Elle est composée de trois (3) villages dont le chef lieu de la commune de Dialakorodji et deux autres villages N'Téguédo Sirakoro et N'Téguédo Samassébourgou.

La commune rurale de Safo, d'une superficie de 306,94 km² est distante de 13 km du chef lieu de cercle (Kati). Elle compte quatorze (14) villages dont Safo le chef lieu de commune, Dabani, Dognoumana, Sériwala, Kodialani, Chiodo, Sirababougou, Torodo, Tassan, Somabougou, Kola, Zorokoro, Falayan, Donéguébourgou.

La commune rurale de Sangarébourgou a une superficie de 20,60 km². Elle est située au Nord et à l'Ouest de la Commune I du District de Bamako. Elle compte en plus du chef lieu de commune de Sarambourgou, les villages de Sangarébourgou et de Seydoubougou.

Les coordonnées géographiques des villages composant le périmètre d'urbanisation et leurs distances par rapport aux chefs lieux des communes sont indiquées dans le tableau n°1 ci – après :

Tableau N°1 : Coordonnées géographiques des villages des communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou et leurs distances par rapport aux chefs lieux

N°	Localités	Coordonnées géographiques		Distances par rapport aux chefs lieux de commune (km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
I. Commune de Dialakorodji				
1.1	Dialakorodji	8°38'48"	13°10'24"	-
1.2	N'Téguédo Sirakoro	8°39'55"	13°15'28"	5,30
1.3	N'Téguédo Samassébougou	8°29'20"	14°13'21"	3,98
II. Commune de Safo				
2.1	Safo	8°33'18"	13°17'01"	-
2.2	Tassan	8°31'08"	13°22'02"	6,04
2.3	Seriwala	9°30'30"	13°24'18"	8,21
2.4	Dognoumana	8°30'59"	13°26'18"	10,93
2.5	Dabani	8°30'21"	13°32'34"	9,58
2.6	Somaboubou	8°28'01"	13°20'20"	5,02
2.7	Kola	8°24'20"	13°17'20"	9,58
2.8	Kodialani	8°23'30"	13°24'48"	14,06
2.9	Doneguébougou	8°39'10"	13°20'24"	8,11
2.10	Chodo	8°26'31"	13°23'38"	10,74
2.11	Torodo	8°26'31"	13°23'38"	10,74
2.12	Zorokoro			
2.13	Falayan			
2.14	Sirakoro			
III. Commune de Sangarébougou				
3.1	Sangarébougou	8°38'48"	13°10'24"	2,02
3.2	Sarambougou	8°31'23"	13°18'22"	-
3.3	Seydoubougou	8°32'35"	13°09'15"	3,05

Source : Mairies des communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou

1.2 Raisons du choix

En raison de liens historiques parfois et de la nécessité d'un développement concerté des communes rurales de Dialakorodji, de Safo et de Sangarebougou qui sont contigus, les limites du Périmètre d'Urbanisation ont été fixées aux limites des trois communes.

Avant l'avènement de la Décentralisation régie par la loi N°96 – 059 de Novembre 1996, les communes de Dialakorodji, de Safo et de Sangarebougou appartenaient à la circonscription administrative de l'ex-Arrondissement de Kalabancoro dans le cercle de Kati. Cela fait qu'elles partagent les centres administratifs.

En outre, les communes rurales de Dialakorodji, de Safo et de Sangarebougou constituent un espace géographique, économique et homogène situé au Nord du District de Bamako et partageant des limites avec trois communes du District (Commune I, Commune II et Commune III).

Les relations très fortes existent, d'une part entre les communes de Dialakorodji, de Safo et de Sangarebougou et entre lesdites communes et le District de Bamako et Kati d'autre part.

Compte tenu des relations quasi-quotidiennes entre les localités desdites communes avec le District de Bamako, Kati et les chefs lieu de commune, un développement spatial. Intégré s'avère nécessaire. Elles sont fondées sur les éléments offerts par les centres urbains à proximité dont le District de Bamako et Kati et les chefs-lieux des communes (Sécurité, protection, services commerciaux et clientèles, services administratifs ou socio-sanitaires etc.) en contrepartie de ceux offerts par la campagne (produits agricoles et d'élevage, main d'œuvre, impôts autres produits d'échange etc.)

Les produits de l'agriculture et de l'élevage sont vendus en général dans les centres urbains et les chefs-lieux des communes pour l'achat des produits manufacturés ou industriels : thé, sucre, tissus, quincaillerie, etc.

Compte tenu de ces réalités socio-économiques mais aussi administrative et géographiques et surtout d'un nécessaire développement intégré de cet espace, les limites du périmètre d'urbanisation ont été fixées aux limites des trois communes.

II- HISTORIQUE

❖ Dialakorodji

Le village Dialakorodji à l'origine petit hameau de culture des COULIBALY, originaires de N'Téguédo – Samassébougou et N'Téguédo – Sirakoro a été fondé en 1882 selon certains historiens. Dienfa COULIBALY dit Dienfablen, père de N'Tji Abdoulaye et Samacono dit Dramane COULIBALY s'installa sur la rive gauche du marigot en territoire de N'Téguédo Samassébougou et Samou COULIBALY, père de Lamine et Sato dit Alou COULIBALY sur la rive droite.

Dienfablen donna son nom au site « Dienfabougou » ; qui devint plus tard Dialakorodji du fait qu'il y avait un point d'eau intarissable où vivaient des Caïmans et autour duquel il y avait des grands arbres comme le N'Galama et le Diala (Caïcedrat en Français).

En Bambara « Dialakorodji » signifie « l'eau au pied du caïcedrat »

❖ **N'Téguédo Samassébougou**

Samassé COULIBALY fut le fondateur de N'Téguédo Samassébougou. Il était originaire du village de Gouana sur la rive droite du fleuve Niger dans l'actuelle commune rurale de Kalabancoro. Il traversa le fleuve avec une soeur et alla s'installer à Mékin-Sikoro. Son hôte fut Diamoussadjan NIARE qui était à l'époque chef de village de Mékin-Sikoro. Diamoussa qui connaissait mieux la brousse choisit la plaine de N'Téguédo comme terrain de chasse. Il proposa à son hôte d'aller y habiter. Celui-ci accepta très volontiers. Il installa son hameau de culture qui grossit petit à petit et prit le nom de « N'Téguédo » qui vient de « N'Tégué » nom N'Téguédo – Samassébougou est la fusion du nom du fondateur « Samassé » et de l'arbre « N'Tégué ».

❖ **N'Téguédo - Sirakoro**

N'Téguédo Sirakoro fut fondé vers le XIX siècle par N'Gomèkoroblen NIARE, un chasseur venu de Bamako. Les chefs de village qui lui ont succédé sont : Saba, Fadjo, Thènè, Bakoro dit Bamba, Fassine, Fallé, Bourama, tous des NIARE.

❖ **Sangaréougou**

Il fut fondé par Soké venu de Djitoumou vers le XIX siècle et s'appelait Sokébougou. A la mort de Soké FANE, Sinè SANGARE dit Sinèblen le succéda et donna son nom à la localité Sangaréougou (village des SANGARE en bambara). A la mort de ce dernier, Moussa SANGARE lui succéda à la chefferie.

❖ **Seydougou**

Aliou KAMISSOKO en fut le fondateur vers les années 1936. Il fut succédé par Mamadou DIANE en 1958, Seydou DAO en 1972 et enfin Aliou DIOP, l'actuel chef de village. C'est Seydou qui donna son nom au village.

❖ **Saramougou**

Vers 1958, Saran KEITA fonda le village de Saramougou vers l'Est de Sangaréougou. C'est avec le lotissement du quartier Boukassougou en Commune I en 1975 que les populations vinrent s'installer dans le village. Il est à noter que le site appartenait au village de Nafadji (Commune J). Abdoulaye DIARRA lui succéda à la chefferie du village.

❖ **Safo**

Safo fut fondé au XIX siècle par un chasseur guérisseur Dotian COULIBALY. Après son règne ce fut, Gnamanto COULIBALY son petit-frère lui succéda, ensuite vinrent les fils Kolaba COULIBALY, Diéssé Boua N'Tji, Dogniriba N'Golo, Djokolo, Samakono, Dienfa, Guagnon Babo dit Gnamanto et N'Guassama l'actuel chef de village élu.

❖ **Somougou**

Il fut fondé par Tiékoura KANE venu de Kènekoun (Région de Koulikoro). Il s'installa successivement à Fougougou ; et Chodo. Après sa mort, ce fut le règne de Sériba KANE qui a quitté chodo pour

Sériwala qui signifiait «levons-nous pour débroussailler». La fusion de Séri et Wala (mauvaises herbes) donne le nom « Sériwala ».

Deux des petits -fils de Sériba du nom de Soma KANE (chasseur) et Minkoro KANE ont fondé ensemble Somabougou, village qui prit le nom de Soma le grand-frère.

Tassan fut également fondé par Soma KANE, chasseur - cultivateur venu de Somabougou.

❖ Chôdo

Le village fut fondé par Fah KANE venu de Somabougou. D'autres confrères sont venus s'ajouter à lui. Il en fut le premier chef de village.

❖ Dognoumana

Les fondateurs sont venus de Djoko au XIX siècle sous la direction de Monzon Coulibaly accompagnée de son forgeron Famongoni FANE.. Quand ils ont quitté, ils se sont installés à N'Golobougou, ensuite Sirado. Après ils fondèrent **Dognoumana** qui signifiait un jour béni suite au fait qu'en un seul coup de fusil, il tue deux (2) gibiers à l'endroit indiqué par son marabout comme site à occuper. Après sa mort son fils aîné lui succéda.

❖ Dabani

Le village fut fondé par Daba COULIBALY, chasseur venu de Diogo. A sa mort, son fils aîné Labina COULIBALY lui succéda.

❖ Torodo

Méri NIARE fut le fondateur. Venu de Niaréla (Bamako), il fonda **Sirikorodjé** en 1971 et s'installa ensuite à Torodo. Sur ledit site se trouvait l'arbre «le Toro» qui donne son nom à la localité.

❖ Donéguébougou

Le fondateur Donégué NIARE était un chasseur venu de Torodo. Lors d'une partie de chasse, il découvrit un grand marigot et décida de s'y installer auprès d'un grand puits qu'il a repéré au bord du marigot. Le nom du village découle de son nom. A sa mort son fils aîné Doua NIARE lui succéda.

❖ Falayan

Le fondateur venu de Ségou du nom Mamourou COULIBALY, chasseur s'installa d'abord à Torodo avec sa famille. A sa mort, sa famille fonda Babagou. C'est son jeune frère du nom de N'Tji COULIBALY qui fonda Falayan qui signifie en bambara «marigot long».

❖ Zorokoro

Venu de N'gomi. Niama NIARE, un chasseur accompagné de son ami N'Tji TRAORE et son frère Djélibafa NIARE repèrent le site au cours d'une partie de chasse. Il s'installa sous un arbre «Zoro» qui donna son nom à la localité.

❖ **Sirababougou**

Diarra COULIBALY venu de Kôlo, s'installa à Torodo, pendant la colonisation. Sirababougou fut fondé par le fils de Diarra COULIBALY, Siraba qui donna son nom au village, il était chasseur.

❖ **Kodjalani**

Il fut fondé par Saba COULIBALY, un cultivateur venu de Sériwala avec l'accord de Dognoumana. Kodjalani signifie « rivière asséchée » en bambara.

❖ **Kôla**

Village fut créée par N'Tji DIARRA et N'Tji TRAORE, chasseurs venus de Sékoro (Ségou) vers le XIX siècle.

III EVOLUTION OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution du site

3.1.1 Période précoloniale

Les villages qui ont existé avant la colonisation sont Dialakorodji, N'Téguédo Sirakoro, N'Téguédo-Samasséougou, Sokébougou, Safo, Somabougou, Falayan, Kola, Kodialani.

3.1.2 Période coloniale

Pendant l'occupation coloniale française, Bamako et environs ont été prise par Borgnis Desbordes en 1883.

L'intervention du colonisateur s'est limitée à la ville Bamako avec la réalisation de quelques infrastructures. Les villages environnant n'ont pas connu d'évolution notable malgré leur proximité de Bamako. Pendant cette période s'est crée le village de Seydoubougou dont le premier occupant Aliou KAMISSOKO s'installa en 1936.

3.1.3 Période Post - Coloniale

Pendant cette période, il y a eu la création de nouveaux villages et l'extension d'autres comme Sangaréougou Sarambougou, Seydoubougou, Torodo et Donéguébougou. Il y a eu le début de l'urbanisation avec la réalisation d'infrastructures routières.

C'est à partir de 1975 avec la réhabilitation de Banconi en Commune I que les populations sont venues s'installés massivement à Sangaréougou, Sarambougou et Seydoubougou. Avec la mise en place d'infrastructures routières, des équipements sanitaires et scolaires on assiste à la création d'équipements de type nouveau.

En 1980, le hameau de culture Dialakorodji grossit et fut érigé en village par l'administration de tutelle et rattaché à l'Arrondissement de Kalabancoro. Cette érection s'est réalisée avec le regroupement des patrimoines fonciers de N'Téguédo – Samasséougou (partie Nord du marigot), de Mégué – Sikoro (partie Sud du marigot à la frontière avec le District) et de Nafadji (partie Est du Marigot).

3.2 Occupation du site

On distingue les zones d'habitat et les zones d'activités.

3.2.1 Zones d'habitat

Noyaux anciens

- Dialakorodji

Le noyau ancien est constitué de deux zones occupées par les familles COULIBALY, CISSE, TRAORE, KEITA et KONATE.

Le village est composé de sept quartiers regroupés en trois secteurs :

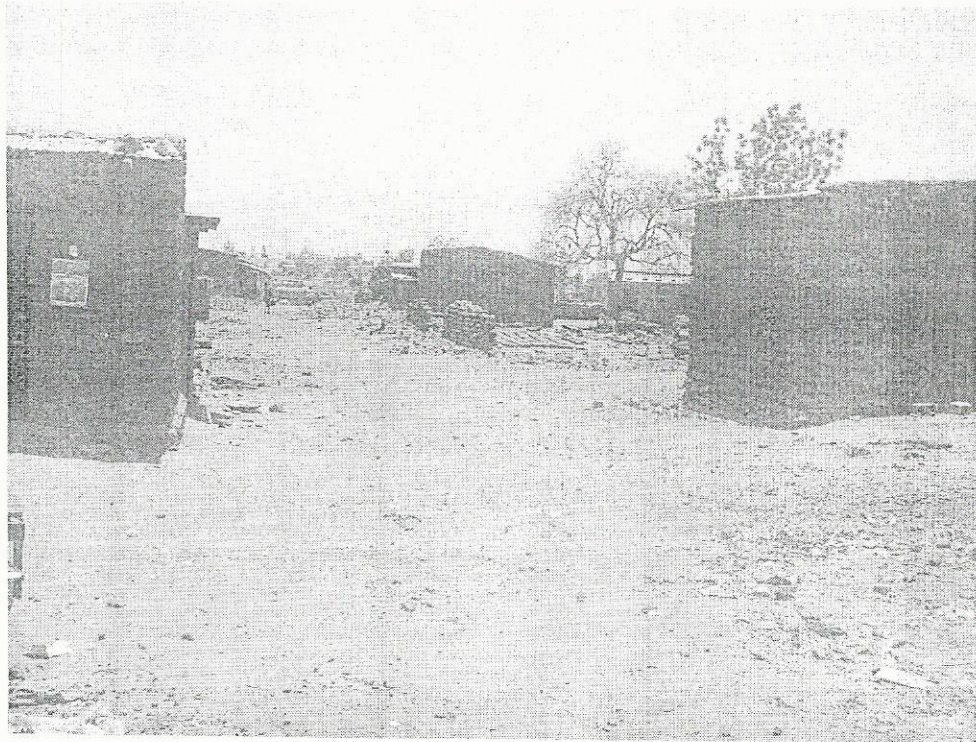
- Secteur I regroupant les quartiers de Noumoubougou et Dembelebougou ;
- Secteur II constitué par les quartiers situés au Nord du Marigot en territoire de N'Téguédo – Samassébougou.
- Secteur III composé des quartiers de Sibacoro, de cokedi et de Kognoumani,

Le quartier de Yéremakono est une nouvelle création.

• Safo

Le noyau ancien est occupé par les Familles COULIBALY, KONARE, TRAORE, DIARRA et KONE. D'autres villages de la commune de Safo se sont développés comme Dabani, Falayan, Chodo, Donéguébougou.

Les maisons sont clairsemées et la plupart sont en banco recouvertes de tôle et non clôturées. Les rues sont étroites et sinueuses. Les emprises varient de 5 à 10 m. Les bâtiments sont disposés autour d'un puits central creusé dans la grande cour. Les parcelles ont des formes irrégulières et sont de dimensions variables.



Habitat traditionnel à Safo



Habitat moderne Sangarébougou ACI

- **Sangarébougou tissus tramés**

Les zones d'extension ont des tissus avec un maillage régulier. Les rues sont larges et les constructions sont en dur parfois à étage. On les rencontre à Sangarébougou, Seydoubougou, Sarambougou et dans la zone ACI de Sangarébougou.

Par ailleurs, les maisons d'habitation sont clairsemées au pied de la colline. On les rencontre à Sangarébougou et à Seydoubougou.

3.2.2 Zones d'activités

Les principales zones d'activités des trois communes sont les concessions rurales et les zones de cultures.

Toutefois, il existe un embryon de zone administrative à Sangarébougou d'une superficie de 10 ha.

Zones de bureaux

Parmi les trois localités, c'est à Sangarébougou qu'il existe l'embryon d'une zone de bureau d'une superficie d'environ 10 Hectares partiellement occupée par les services et des structures comme le Centre Secondaire d'Etat Civil de Sangarébougou.

Il n'existe pas de zones de bureaux à Safo et à Dialakorodji. Il y existe seulement les bureaux des Centres d'Etat Civil. Les services techniques qui opèrent dans ces communes sont basés soit au chef lieu

d'Arrondissement Kalabancoro ou chef lieu de cercle de Kati.

Quant aux zones commerciales, elles existent dans les trois localités

Zones commerciales

Elles se localisent comme suit :

- Dialakorodji : l'existence de trois petits marchés quotidiens ; des boutiques le long des grandes artères.
- Safo : Il existe cinq (5) marchés hebdomadaires qui constituent les lieux d'échange entre les populations locales et celles des communes voisines. Les marchés sont situés à Dognoumana, Donéguébougou, Chodo, Kola et Safo.
- Sangarébougou : On dénombre trois marchés dont celui de Sangarébougou le plus important, de Seydougou et de Sarambougou

Concessions rurales

L'aire d'étude abrite plusieurs concessions rurales utilisées comme exploitations agricoles, d'élevage, des vergers. Ces productions servent aux ravitaillements et à la consommation de la population du District de Bamako.

Actuellement, ces concessions rurales se transforment en titres fonciers pour des particuliers qui font des plans de morcellement pour des maisons à usage d'habitation.

Zones de culture

Elles occupent les trois quart ($\frac{3}{4}$) de la superficie de l'aire d'étude ; elles se localisent autour des villages et sur les espaces compris entre les différents chefs lieux de communes.

3.3 Analyse du site

3.3.1 Aspects physiques

❖ Relief – sol

Sangarébougou

La commune de Sangarébougou a un relief constitué de collines et de plaines. Les collines occupent près d'un quart ($\frac{1}{4}$) de la superficie. C'est le prolongement du mont mandingue avec des escarpements rocheux. Les plateaux sont appelés Dogobalacoulou à l'Est de Sangarébougou et Tomoninacoulou au Nord Est.

Les plaines sont peu étendues. C'est là où sont pratiqués les activités agricoles.

Safo

La commune de Safo a un relief constitué par des plaines fertiles et des plateaux. Ces plateaux par

endroits entaillés de vallons et de gorges dégageant les collines qui sont le prolongement des monts manding. Ils prennent le nom de Kouloudian à l'Est, Koulouni au Sud et Torodokoulouni au Nord. Le plateau culminant ne dépasse pas 300 m d'altitude ; il est entre Falayan et Nafadji, traverse Kola et se termine à Somabougou.

Dialakorodji

Le relief de Dialakorodji est dominé par le prolongement du mont mandingue et se compose de Kabalacoulou au Nord, de Sikoronicoulou à l'Ouest et de Zirablendogocoulou à l'Est.

Il existe peu de plaines de culture à Dialakorodji.

Sol

Les sols sont sablo – limoneux dans les plaines, latéritiques et rocailloux sur les plateaux et argilo – sablonneux le long des cours d'eau.

❖ Climat

Le climat est de type soudanien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison de pluies. La saison sèche est divisée en deux périodes, une période froide qui dure quatre (4) mois (Novembre – Février) et une période chaude qui dure également trois (3) mois (Mars – Mai) avec une température maximale de 43°C.

Une saison pluvieuse de Juin à Octobre.

Pluviométrie – Vents

Pluviométrie

La pluviométrie dans les communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébourgou est comprise entre les isohyètes 800 et 1200 mm.

Les données relatives à la hauteur moyenne de pluie sont indiquées dans le tableau n° 2 ci – après :

Année	Hauteur de pluie (mm)	Nombre de jours
2002	813,6	46
2003	1052,6	59
2004	999,4	48
2005	880,6	56
2006	1044,7	57
2007	715,3	51
2008	921,5	59

Source : OHVN KATI

Vents

Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson.

L'harmattan, vent chaud et sec, souffle du Nord – Est au Sud – Ouest de Novembre à Mai.

La mousson, vent chaud et humide, souffle du Sud – Ouest au Nord – Est de Juin à Octobre.

❖ Hydrographie

Les communes rurales de Sangarébougou, Safo et Diakorodji sont peu arrosées.

Sangarébougou

Aucun marigot important ne traverse la commune. Cependant elle est ceinturée par le marigot de Nafadji qui la sépare de la commune I à l'Ouest et au Sud, le marigot de Seydoubougou et enfin le marigot de Farakoba qui la sépare de la commune rurale de Moribabougou.

Ces marigots intermittents coulent pendant l'hivernage.

Les mares se situent entre Sangarébougou et Safo.

Safo

Il n'y a pas de cours d'eau permanent dans la commune de Safo ; le seul cours d'eau important est la rivière qui traverse les villages de Donéguébougou, Torodo, Sirababougou, Dognoumana et Kola.

Il existe aussi des mares exploitées en riziculture (Donéguébougou, Dabani, Dognoumana).

Dialakorodji

La commune est arrosée par trois (03) cours d'eau.

Le marigot Kogninètou-kô la traverse d'Ouest en Est sur une distance de 1,800 Kms ; le Kolonkolobada kô coule du Nord au Sud sur 1,350 km et enfin le Kodjalan coule du centre au Sud sur une distance de 2 km. Les marigots de Dialakorodji se jettent dans celui de Banconi à (Doubakô-fara).

La rivière N'Tomikoroko qui prend sa source à «Djinindié» qui veut dire intarissable arrose plusieurs villages. Elle passe par N'Téguédo Siracoro, Zorokoro, Torodo, Sirababougou et rejoint le marigot venant de Dral- Donéguébougou et de Dognoumana avant de se jeter dans le fleuve Niger.

Flore

La flore est constituée par les essences indiquées dans le tableau n° 3 ci -- après :

TABLEAU N° 3 : PRINCIPALES ESPECES RENCONTREES

N°	Noms scientifiques	Noms en Français	Noms vernaculaires
1	<i>Butyrosperman parkai</i>	Karité	Si
2	<i>Parkia biglobosa africana</i>	Néré	Néré
3	<i>Khaya sénégaleensis</i>	Caïlcédrat	Diala
4	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	N'Tomi
5	<i>Andasonia digitata</i>	Baobab	Sira
6	<i>Daniello oliveri</i>	-	Sanan
7	<i>Lannéa S.P.P acacia</i>		N'Pekou
8	<i>Bombax buenoposeas</i>	Kapokier	Boumoum
9	<i>Andolphea africana</i>	Liane	Zaban
10	<i>Guiera senegalensis</i>		Koundié
11	<i>Burkea africana</i>		Siri
12	<i>Acacia albida</i>		Balazan
13	<i>Ficus gnafalocarpa</i>	Figuier	Toro
14	<i>Ziziphus jujuba</i>	Jujubier	Tomono
15	<i>Acacia seyal</i>		Zadié
16	<i>Cordyla pinata</i>		Dougoura
17	<i>Prosopis africana</i>		Guélé
18	<i>Afzélia africana</i>		Lingué
19	<i>Etréocarpus erinacéus</i>		Guénou
20	<i>Ceiba pentadru</i>		Banan
21	<i>Cola cordifolinium</i>		N'Tabanougou
22	<i>Terminalia S.P.P</i>		Ouolo
23	<i>Vitons S .P.P ciekerviski</i>		Koronifiging
24	<i>Diospiros mespitiiformis</i>		Sounsoun
25	<i>Cambretum migratum</i>		N'golobè
26	<i>Echinocloa stagnina</i>		Bourgou
27	<i>Lawsonia inermés</i>	Henné	Diabi

Source : Service Local de la Conservation de la Nature de Kati

Faune

On distingue la faune aquatique et la faune terrestre

Faune aquatique

- les poissons : la carpe, la silure, le capitaine, le fretin, l'anguille, le poisson chien, le poisson électrique ;
- les ovipares : le Crocodile.

Faune terrestre :

Les espèces rencontrées sur l'ensemble du territoire communal sont :

- les petits carnivores : le chat sauvage, le chacal ;
- les herbivores : le lapin, la taupe, le hérisson, le varan ;
- les oiseaux : le héron, l'épervier, la cigogne, le perroquet, le hibou, la perdrix ;
- les reptiles : le boa, la vipère, le python.

3.3.2 Contraintes :

▪ **Contraintes physiques :**

Les contraintes physiques sont constituées par les escarpements du mont manding :

▪ **Contraintes juridiques :**

Les contraintes juridiques sont liées à :

- l'existence de nombreuses concessions rurales dans l'aire d'études ;
- l'existence de titres fonciers.

Il existe beaucoup de titres fonciers et concessions rurales dans les communes de Dialakorodji, Sangarébougu et Safo mais la liste n'est pas disponible.

▪ **Contraintes culturelles :**

Elles sont assez nombreuses dans l'aire d'étude. Certains sites rituels ont été identifiés. Il s'agit notamment :

Dans la commune de Dialakorodji

- Bois sacré (Kogninètou) et de Finitadogo

Dans la commune rurale de Safo, des marigots ou des bois sacrés notamment :

- Falayan : un marigot sacré : « Kônonta ».
- Kodjalani : un marigot sacré « Djinfing »
- Dabani : un bois sacré « N'Tomotou » ;
- Sirababougou : des bois sacrés : « Djinnètou » ; « N'Tomotou » ;
- Donèguébougou : des bois sacrés : « N'Tomotou » ; « Kômotou » ; « Diarabougou ».
- Zorokoro : des bois sacrés : « N'Tomotou » ; « Kômotou » ; « Musoyiri » ; « Dougoutiguitou ».
- Torodo : des bois sacrés : « Djinnètou » ; « Kômotou » ; « N'Tomotou » ; « Musoyiri ».
- Kodjalani : « N'Djénèni » ; « Sanani ».
- Somabougou : des bois sacrés : « Dougoutiguitou » ; « N'Kalagniny » ; « Komotou » ; « Musoyiri » ; « Diarabougou », même chose à Sériwala.
- Sériwala : marigot sacré : « Kôdjougou ».
- Safo : des bois sacrés : « N'Komotou » . « Diaga » ; un marigot adoré : « Koya » ;
- Deux (02) arbres sacrés : « Sounsoun muso yiri » ; « N'Tami flani-yiri ».

Dans la commune de Sangarébougou

Il n'existe pas de contraintes culturelles à Sangarébougou

3.3.3 Problématique foncière

Les attributions des terres sont faites par le Préfet, les Maires et les chefs coutumiers. Cela crée des problèmes.

Ce sont les chefs coutumiers qui ont fait les attributions et les ventes des parcelles au niveau de Sangarébougou, Seydoubougou et Sarambougou mais les régularisations ont été faites au niveau des services administratifs.

Actuellement ce sont les autorités administratives qui sont mandatées à faire des plans de morcellement et les attributions des parcelles.

La présence de plusieurs concessions rurales objet de titres fonciers, constitue un handicap sérieux pour la planification des grands équipements collectifs.

IV- DEMOGRAPHIE

4.1 Composition de la Population

La population des communes de Sangarébougou, Safo et Dialakorodji est composée de bambaras, de bozos, de peuls, de dogons, de bobos, de sarakolés, de songhoïs, de malinkés, de kasonkés, de miniankas et de sénoufos.

La religion la plus pratiquée est l'islam à laquelle s'ajoutent le christianisme et l'animisme.

4.2 Structure de la population

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la population de la commune de Sangarébougou était de 8046 habitants, celle de Safo 7923 habitants et celle de Dialakorodji 12938 habitants.

La répartition des populations par sexe est indiquée dans le tableau n°4 ci – après :

Tableau N° 4 : Répartition des populations des communes de Djilakorodji, Sangarébougou, et Safo

DIVISION	NBRE DE LOCAL.	POPULATION RESIDENTE		TOTAL
		HOMME	FEMME	
COMMUNE DE SANGAREBOUGOU	3	4026	4020	8046
Sangarébougou	1	2098	2080	4178
Sarambougou	1	1273	1280	2553
Seydoubougou	1	655	660	1315
COMMUNE DE SAFO	14	3916	4007	7923
Chodo	1	285	296	581
Dabani	1	136	131	267
Dognoumana	1	317	324	641
Doneguebougou	1	303	307	610
Falayan	1	98	92	190
Kodialani	1	159	173	332
Kola	1	113	105	218
Safo	1	805	798	1603

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

Samabougou	1	168	158	326
Seriwala	1	366	392	758
Sirababougou	1	196	210	406
Tassan	1	218	241	459
Torodo	1	399	385	784
Zorocoro	1	353	395	748
COMMUNE DE DIALAKORODJI	2	6386	6552	12938
Dialakorodji	1	6044	6186	12230
N'teguedo Sirakoro	1	342	366	708

Source : (RGPH) de 1998

La répartition de la population des communes de Dialakorodji, Sangarébourgou et Safo par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau N°5, 6 et 7 ci-après :

Tableau N° 5 Répartition de la population de Dialakorodji par sexe et par tranche d'âge

Tranche d'âge	Sexe				Population	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
0 - 4	1 248	9,6%	1 207	9,3%	2 455	19,0%
5 - 9	1 084	8,4%	1 150	8,9%	2 234	17,3%
10 - 14	830	6,4%	858	6,6%	1 688	13,0%
15 - 19	567	4,4%	736	5,7%	1 303	10,1%
20 - 24	413	3,2%	546	4,2%	959	7,4%
25 - 29	351	2,7%	543	4,2%	894	6,9%
30 - 34	358	2,8%	488	3,8%	846	6,5%
35 - 39	390	3,0%	369	2,9%	759	5,9%
40 - 44	351	2,7%	193	1,5%	544	4,2%
45 - 49	261	2,0%	138	1,1%	399	3,1%
50 - 54	172	1,3%	85	0,7%	257	2,0%
55 - 59	124	1,0%	70	0,5%	194	1,5%
60 - 64	95	0,7%	46	0,4%	141	1,1%
65 - 69	38	0,3%	36	0,3%	74	0,6%
70 - 74	20	0,2%	22	0,2%	42	0,3%
75 - 79	18	0,1%	10	0,1%	28	0,2%
80 et +	66	0,5%	55	0,4%	121	0,9%
Total	6 386	49,4%	6 552	50,6%	12 938	100,0%

Source : RGPH 1998

PYRAMIDES DES ÂGES DE LA COMMUNE DE DIALAKORODJI

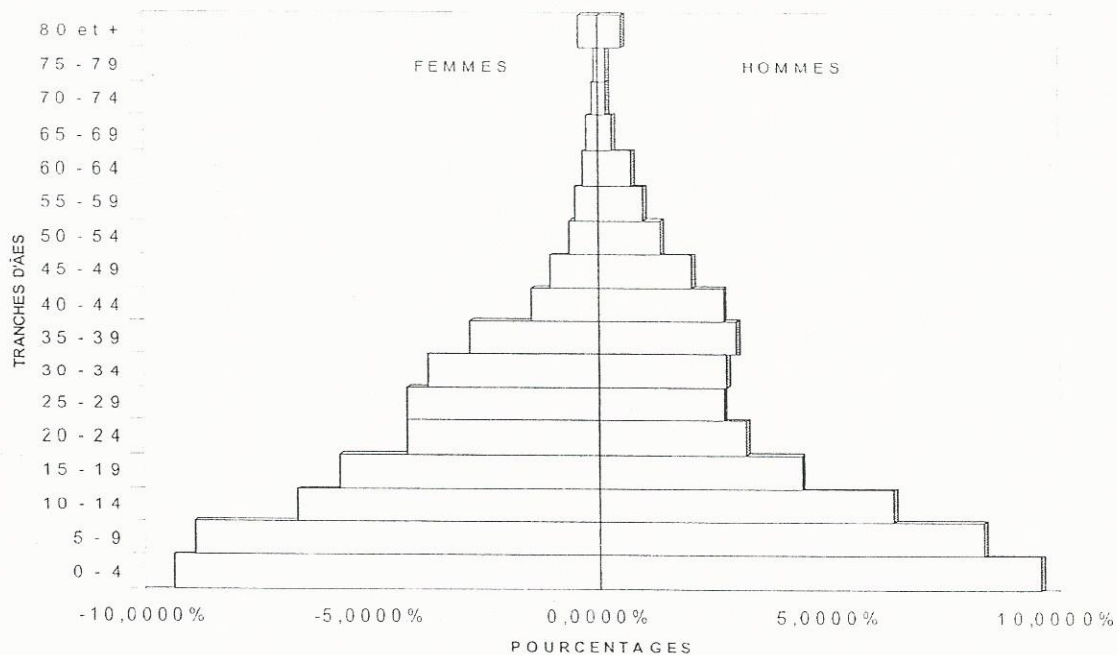


Tableau N°6 : Répartition de la population de la commune de Sangaréougou par sexe et par tranche d'âge

Tranche d'âges	Sexe				Population	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
0 - 4	682	8,5%	672	8,4%	1 354	16,8%
5 - 9	647	8,0%	664	8,3%	1 311	16,3%
10 - 14	525	6,5%	540	6,7%	1 065	13,2%
15 - 19	396	4,9%	488	6,1%	884	11,0%
20 - 24	341	4,2%	303	3,8%	644	8,0%
25 - 29	236	2,9%	329	4,1%	565	7,0%
30 - 34	195	2,4%	293	3,6%	488	6,1%
35 - 39	238	3,0%	245	3,0%	483	6,0%
40 - 44	211	2,6%	166	2,1%	377	4,7%
45 - 49	189	2,3%	86	1,1%	275	3,4%
50 - 54	121	1,5%	69	0,9%	190	2,4%
55 - 59	75	0,9%	46	0,6%	121	1,5%
60 - 64	56	0,7%	20	0,2%	76	0,9%
65 - 69	36	0,4%	23	0,3%	59	0,7%
70 - 74	14	0,2%	15	0,2%	29	0,4%
75 - 79	12	0,1%	13	0,2%	25	0,3%
80 et +	52	0,6%	48	0,6%	100	1,2%
Total	4 026	50,0%	4 020	50,0%	8 046	100,0%

Source : RGPH 1998

PYRAMIDE DES AGE DE LA COMMUNE DE SANGAREBOUGOU

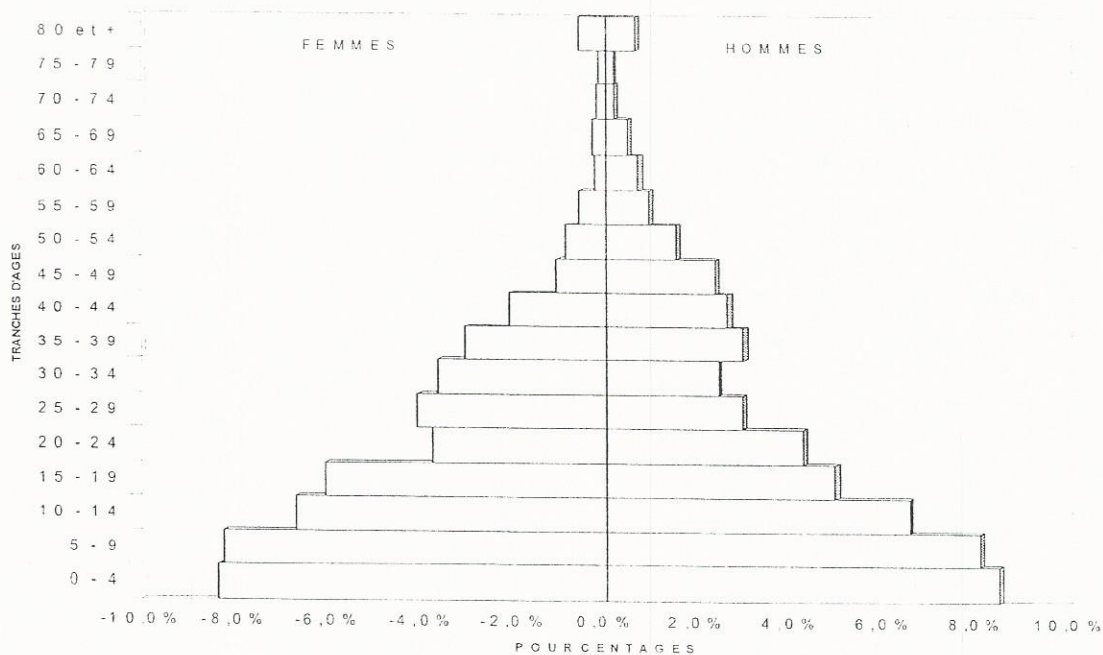
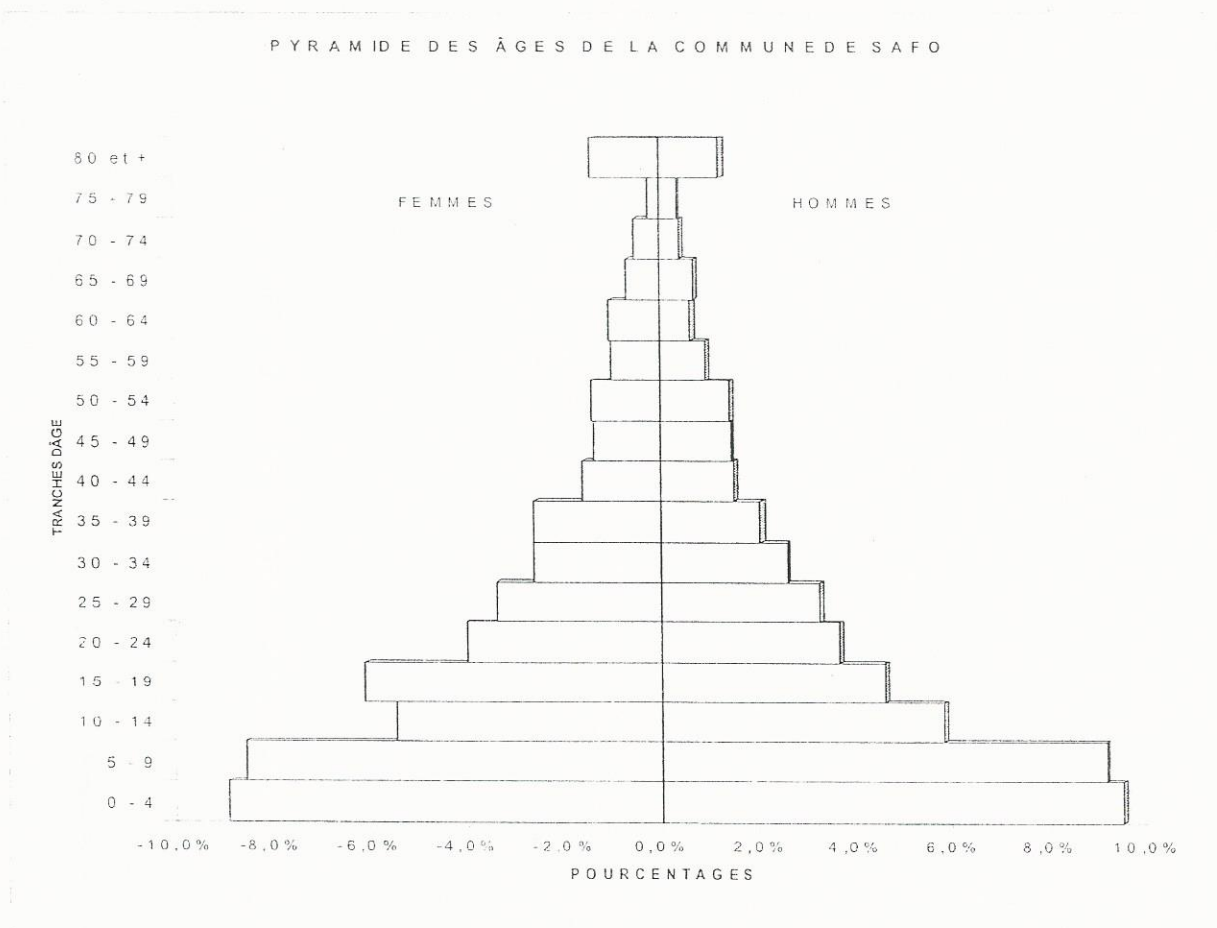


Tableau N° 7 : Répartition de la population de la commune de Safo par sexe et par tranche d'âge

Tranche d'âges	Sexe				Population	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
0 - 4	753	9,5%	703	8,9%	1 456	18,4%
5 - 9	725	9,2%	676	8,5%	1 401	17,7%
10 - 14	461	5,8%	433	5,5%	894	11,3%
15 - 19	364	4,6%	481	6,1%	845	10,7%
20 - 24	290	3,7%	318	4,0%	608	7,7%
25 - 29	259	3,3%	269	3,4%	528	6,7%
30 - 34	205	2,6%	208	2,6%	413	5,2%
35 - 39	164	2,1%	206	2,6%	370	4,7%
40 - 44	120	1,5%	126	1,6%	246	3,1%
45 - 49	116	1,5%	105	1,3%	221	2,8%
50 - 54	113	1,4%	108	1,4%	221	2,8%
55 - 59	75	0,9%	77	1,0%	152	1,9%
60 - 64	51	0,6%	79	1,0%	130	1,6%
65 - 69	56	0,7%	53	0,7%	109	1,4%
70 - 74	35	0,4%	40	0,5%	75	0,9%
75 - 79	29	0,4%	16	0,2%	45	0,6%
80 et +	100	1,3%	109	1,4%	209	2,6%
Total	3 916	49,4%	4 007	50,6%	7 923	100,0%

Source : RGPH 1998



4.3 Mouvements migratoires

Les communes de Sangarébougu, Safo et Dialakorodji constituent des zones de fortes migrations. A cause de sa proximité avec le District de Bamako, ces localités jouent le rôle de cités dortoirs.

L'émigration se fait vers les pays de la sous région tels que : la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, le Nigeria ainsi que vers l'Europe et les Etats-Unis.

4.4 Taux d'accroissement et projection de la population

Pour cette étude le taux d'accroissement appliqué est celui de la moyenne du cercle de Kati qui est de 3,8%.

Avec ce taux, la population de la commune de Sangarébougu devrait atteindre 11683 habitants en 2008, 20442 habitants en 2023 et 24632 en 2028 ;

La commune de Safo devrait atteindre 11504 en 2008, 20129 en 2023 et 24256 en 2028 ;

La commune de Dialakorodji est estimée 18786 en 2008, 32870 en 2023 et 39608 en 2028.

La projection des populations de la commune de Safo, est indiquée dans le tableau N°8 ci-après :

Tableau n°8 : Projection de la population de la commune de Safo

Localités	Sexe	RGPH 2008	PROJECTION				
			2008	2013	2018	2023	2028
Safo	HOMME	805	1169	1408	1697	2045	2464
	FEMME	798	1159	1396	1682	2027	2443
	TOTAL	1603	2328	2805	3380	4073	4907
Chodo	HOMME	285	414	499	601	724	873
	FEMME	296	430	518	624	752	906
	TOTAL	581	844	1017	1225	1476	1779
Dabani	HOMME	136	197	238	287	346	416
	FEMME	131	190	229	276	333	401
	TOTAL	267	388	467	563	678	817
Dognoumana	HOMME	317	460	555	668	805	970
	FEMME	324	470	567	683	823	992
	TOTAL	641	931	1122	1351	1629	1962
Doneguebougou	HOMME	303	440	530	639	770	928
	FEMME	307	446	537	647	780	940
	TOTAL	610	886	1067	1286	1550	1867
Falayan	HOMME	98	142	171	207	249	300
	FEMME	92	134	161	194	234	282
	TOTAL	190	276	332	401	483	582
Kodialani	HOMME	159	231	278	335	404	487
	FEMME	173	251	303	365	440	530
	TOTAL	332	482	581	700	843	1016
Kola	HOMME	113	164	198	238	287	346
	FEMME	105	152	184	221	267	321
	TOTAL	218	317	381	460	554	667
Somabougou	HOMME	168	244	294	354	427	514
	FEMME	158	229	276	333	401	484
	TOTAL	326	473	570	687	828	998
Serowala	HOMME	366	531	640	772	930	1120
	FEMME	392	569	686	826	996	1200
	TOTAL	758	1101	1326	1598	1926	2321
Sirababougou	HOMME	196	285	343	413	498	600
	FEMME	210	305	367	443	534	643
	TOTAL	406	590	710	856	1031	1243
Tassan	HOMME	218	317	381	460	554	667
	FEMME	241	350	422	508	612	738
	TOTAL	459	666	803	968	1166	1405
Torodo	HOMME	399	579	698	841	1014	1222
	FEMME	385	559	674	812	978	1179
	TOTAL	784	1138	1372	1653	1992	2400
Zorokoro	HOMME	353	513	618	744	897	1081
	FEMME	395	574	691	833	1004	1209
	TOTAL	748	1086	1309	1577	1900	2290

Commune SAFO	HOMME	3916	5686	6852	8256	9949	11988
	FEMME	4007	5818	7011	8448	10180	12267
	TOTAL	7923	11504	13863	16705	20129	24256

Source : DRPSIAP Koulikoro»

La projection des populations de la commune de Dialakorodji, est indiquée dans le tableau N°09 ci-après :

Tableau n°09 : Projection de la population de la commune de Dialakorodji

Localités	Sexe	RGPH 2008	PROJECTION				
			2008	2013	2018	2023	2028
Dialakorodji	HOMME	6044	8776	10575	12743	15355	18503
	FEMME	6186	8982	10824	13042	15716	18938
	TOTAL	12230	17758	21399	25785	31071	37441
N'Teguédo Sirakoro	HOMME	342	497	598	721	869	1047
	FEMME	366	531	640	772	930	1120
	TOTAL	708	1028	1239	1493	1799	2167
Commune de Dialakorodji	HOMME	6386	9273	11173	13464	16224	19550
	FEMME	6552	9514	11464	13814	16646	20058
	TOTAL	12938	18786	22637	27278	32870	39608

Source : DRPSIAP Koulikoro»

La projection des populations de la commune de Sangarébougou, est indiquée dans le tableau N°10 ci-après :

Tableau n°10 : Projection de la population de la commune de Sangarebougou

Localités	Sexe	RGPH 2008	PROJECTION				
			2008	2013	2018	2023	2028
Sangarébougou	HOMME	2098	3046	3671	4423	5330	6423
	FEMME	2020	2933	3534	4259	5132	6184
	TOTAL	4118	5979	7205	8682	10462	12607
Sarambougou	HOMME	1273	1848	2227	2684	3234	3897
	FEMME	1280	1859	2240	2699	3252	3919
	TOTAL	2553	3707	4467	5383	6486	7816
Seydoubougou	HOMME	655	951	1146	1381	1664	2005
	FEMME	660	958	1155	1392	1677	2021
	TOTAL	1315	1909	2301	2773	3341	4026
Commune de Sangarébougou	HOMME	4026	5846	7044	8488	10228	12325
	FEMME	4020	5837	7034	8476	10213	12307
	TOTAL	8046	11683	14078	16964	20442	24632

Source : DRPSIAP Koulikoro»

V. ECONOMIE

L'économie repose sur les trois secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire

5.1 Secteur primaire :

5.1.1 Agriculture

L'agriculture est l'activité principale dans les trois communes. Elle est pratiquée sur les deux tiers 2/3 de la superficie.

- **Céréaliculture**

Elle constitue la principale activité économique des communes de Dialakorodji et de Safo.

Les superficies cultivables de la commune de Safo s'élèvent à plus de 20 000 hectares de terre agricole. Il existe des plans d'eau constitués de rivières, de mares avec des étendus de plaines aménageables pour la riziculture et le maraîchage notamment à Donégébougou, Dognoumana, Dabani, Chodo, Tassan, Torodo, Sériwala.

Les plaines de culture à Dialakorodji se localisent à N'Téguédo.

A Sangarébougou l'agriculture est pratiquée sur les deux tiers 2/3 de la superficie de la commune ; les agriculteurs ne sont pas tous des résidents ; en effet, les propriétaires de la plupart des champs et vergers sont de Bamako.

Les principales cultures vivrières sont les céréales (mil, sorgho, maïs, riz).

Les cultures de rente portent sur l'arachide, le haricot.

Les données relatives à la production céréalière sont indiquées dans les tableaux n° 11 ci – après :

Tableau N° 11 : Production céréalière en 2006 à Dialakorodji

N°	Spécifications	Rendement (kg/ha)	Superficies (ha)	Production (tonne)
1	Mil	1000	10	10
2	Maïs	1666,7	6	10
3	Niébé	414	29	10
4	Sorgho	945	36	34

Source : Programme de Développement Economique Social et Culturel 2006 de Kati

Tableau N° 12 : Production céréalière en 2006 à Sangarébougou

N°	Spécifications	Rendement (kg/ha)	Superficies (ha)	Production (tonne)
1	Mil	958,4	12	11,5
2	Maïs	2666,7	3	8
3	Niébé	450	20	9
4	Sorgho	945	36	34

Source : Programme de Développement Economique Social et Culturel 2006 de Kati

- **Le maraîchage**

Le maraîchage, constitue une activité de contre – saison.

Les principales spéculations sont : la tomate, le chou, le concombre, l'aubergine, l'oignon, la carotte, le haricot vert.

L'activité s'effectue aux abords des rivières, des points d'eau et dans les concessions rurales.

Les produits sont généralement destinés à l'autoconsommation.

Les informations relatives à la campagne 2007-2008 dans les trois communes sont indiquées dans le tableau n° 13 ci –après :

Tableau n°13 : Répartition du rendement, superficie et production du maraîchage

N°	Localité	Rendement (tonne)	Superficies (ha)	Production (tonne)
1	Sangarébougu	150	10	1500
2	Dialakorodji	150	10	1500
3	Safo	675	45	30375

Source : Programme de Développement Economique Social et Culturel 2006 de Kati

- **L'arboriculture**

Elle est pratiquée dans les concessions rurales et sur des titres fonciers privés. On y exploite des agrumes, des citronniers, des manguiers, des bananiers, des goyaviers, des papayers et d'eucalyptus. Les produits sont destinés au marché local ou écoulés sur les marchés du District de Bamako.

5.1.2 Elevage

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'asins et porcins.

On pratique les deux types d'élevage : l'élevage intensif et l'élevage extensif.

- **Elevage intensif**

L'élevage dans les trois communes est en général extensif avec l'émergence d'un système intensif.

Il porte en particulier sur les bovins, les ovins, les caprins et les porcins. Cet élevage se pratique dans les concessions rurales : Badjanbougu, Sarambougu, Sangarébougu Marseille et parc de porcins à Kognomani (Dialakorodji).

- **Elevage extensif**

L'élevage extensif est pratiqué dans les terroirs villageois des trois communes : Parc à bétail de Sangarébougu, le parc de Sarambougu village et au bord du marigot Farakoba. Il concerne également les bovins, les ovins, les caprins, les asins, la volaille et les équins.

- **Aviculture**

L'aviculture est développée dans les trois communes. Elle est pratiquée par des promoteurs individuels.

Les informations relatives aux effectifs du cheptel sont indiquées dans le tableau n°14 ci - après

Tableau n° 14 : Effectifs du cheptel en 2006 pour les trois communes

N°	Espèces	Effectifs		
		Sangarébougu	Safo	Dialakorodji
1	Bovins	110	940	440
2	Ovins	600	570	850
3	Caprins	700	820	800
4	Equins	2	0	2
5	Asins	33	160	237
6	Porcins	/	/	12
7	Volailles	850	895	1330

Source : Unité Action Production Industrie Animale de Kati

- **Les sous produits de l'élevage**

Les sous produits de l'élevage tels que le lait, la viande et la peau sont vendus et utilisés à l'intérieur des communes et à Bamako.



Aire d'élevage de la volaille à Safo

5.1.3 Pêche

Elle se pratique dans les mares et rivières.

Les espèces généralement pêchées sont : la carpe, le silure et le capitaine.

Les produits de la pêche sont vendus sur place ou sur certains marchés du District de Bamako.

5.1.4 Exploitation forestière

Les ressources ligneuses couramment rencontrées sont : le karité, le tamarinier, le figuier et le néré.

Il faut signaler que ces ressources sont en régression à cause du phénomène d'urbanisation. L'exploitation porte sur le bois de chauffe.

Les produits de cueillette sont le tamarin, le karité, la figue et le néré. Cette activité est pratiquée généralement par les femmes et constitue une source de revenus pour elles.

5.1.5 Chasse

La chasse est presque inexistante à cause de la disparition du gibier. On y rencontre de petits gibiers tel que : les lapins, les écureuils, les perdrix et les pintades.

5.1.6 Atouts et faiblesses

- **Atouts**

Les atouts sont :

- la disponibilité de terres agricoles et l'existence des points d'eau ;
- l'existence de vastes plaines cultivables ;
- l'existence de pâturages pour les animaux ;
- l'existence de marchés à bétail à proximité de Bamako facilitant l'écoulement des produits.

- **Faiblesses**

Les faiblesses sont :

- la pauvreté des sols et le sous-équipement des agriculteurs et éleveurs ;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement ;
- la régression progressive de l'agriculture au profit de l'habitat ;
- les maladies dont les plus courantes sont la péri-pneumonie et la pasteurellose ;
- la difficulté d'accès aux soins vétérinaires ;
- la difficulté d'accès au financement.

5.2 Secteur secondaire

5.2.1 Artisanat

Dans les trois communes, l'artisanat est peu développé. On distingue un artisanat de service, un artisanat de production et un artisanat d'art.

Les artisans sont surtout installés dans les communes de Dialakorodji et de Sangarébourgou. On y pratique la soudure, la bijouterie, la teinturerie, la forge. L'artisanat métallique et de bois sont également pratiqués.

Les artisans ne sont pas regroupés en association.

Des produits artisanaux tels que les tissus « bogolan », le savon local, la poterie (canaris, jarre, etc.), les bijoux sont vendus à l'étranger, sur les marchés locaux et du District de Bamako.

Les informations sur les activités artisanales sont indiquées dans le tableau N°15 ci-après

Tableau n°15 : Information sur les unités artisanales

N°	Désignations	Localité	Unités
1	Peaux	Sangarébourgou (1), Safo (1) et Dialakorodji (2)	4 unités
2	Tannerie artisanale	Dialakorodji et Sangarébourgou	2 unités
3	Magasin de vente de cuirs et peaux	Sangarébourgou (1), Dialakorodji (2)	3 unités

Source : Unité Action Production Industrie Animale de Kati

5.2.2. Industrie

L'industrie est peu développée dans les trois communes. Seule l'Industrie extractive existe avec l'exploitation des moellons, de la latérite. On note l'extraction de carrière sur le plateau de Kognoumani (Dialakorodji), de la dolorite à Dabani (Safo). Une boulangerie moderne permet le ravitaillement en pain à Sangarébourgou et ses environnants.

Le sous - sol renferme des indices d'or, d'aluminium, de fer et de dolorite.

5.2.3. Atouts et faiblesses

- **Atouts**

Ce sont :

- la disponibilité des matières premières et de la main d'oeuvre ;
- l'existence de marchés proches pour la vente de ces produits.

• Faiblesses

Les faiblesses sont :

- le sous-équipement des artisans et industriels ;
- le faible niveau de formation et d'encadrement des acteurs ;
- la mauvaise organisation interne des acteurs ;
- la difficulté d'accès au financement.

5.3. Secteur tertiaire

Il regroupe les activités suivantes : l'administration, le commerce, les transports, le tourisme, les institutions financières.

5.3.1 Services

✓ Administration

L'administration est représentée par :

- les mairies de Sangarébougu, de Dialakorodji et de Safo ;
- les services socio sanitaires ;
- les services de l'éducation ;
- la brigade de la gendarmerie de Sangarébougu ;
- le service local de la conservation de la nature

✓ ONG

Partenaires techniques et programmes de développement :

Les informations sur les partenaires techniques et programmes de développement sont indiquées dans le tableau N° 16 ci-après :

Tableau n°16: Partenaires techniques et programmes de développement des trois communes

N°	Désignation	Domaine d'Intervention
1	Programmes d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT/GTZ)	Planification et assainissement
2	Solidarité Sahel (Solesa)	Education Santé
3	Sos/USC Canada pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CAB Dèmèso)	Agriculture, Arboriculture fruitière, élevage, alphabétisation

4	Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (APROFEM)	Gouvernance – agriculture, épargne, crédit, Banque de céréale
5	Office de Haute Vallée du Niger (OHVN)	Agriculture
6	Association pour le Développement Intégré de Sarambougou (ADIS)	Agriculture - Santé
7	Association Mali Initiative pour le Développement local (LE MIDEL)	Agriculture, élevage
8	Association malienne pour la Sauvegarde et le bien être familial (AMASBIF)	Environnement, Santé

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

✓ Institutions financières

Il existe deux caisses d'épargnes et un Western Union (BDM sa) à Sangarébougou

- la caisse d'Epargne «Benkadi» à Seydoubougou ;
- la caisse d'Epargne «Dougoudèmè» à Sarambougou.

5.3.2 Tourisme

L'activité touristique est peu développée dans les communes malgré l'existence de nombreux sites touristiques. Ce sont :

- la grotte naturelle (Farablon) et le puits naturel (Allacoloni) source d'eau qui ne tarie jamais à Sangarébougou ;
- les grottes de Safo, de Seriwala, de Falayan et de Kola et la source d'eau de Chodo ;
- l'arbre sacré (fromager) dans le Komotou (bois sacré) « N'To Dingué » à N'Teguédo NIARE ;
- La tombe du fondateur du village « Komotou djinidjé » à N'Teguédo Samassebougou ;

Il n'existe pas de structures d'accueil dans les trois communes. Cependant il existe quelques restaurants à Sangarébougou.

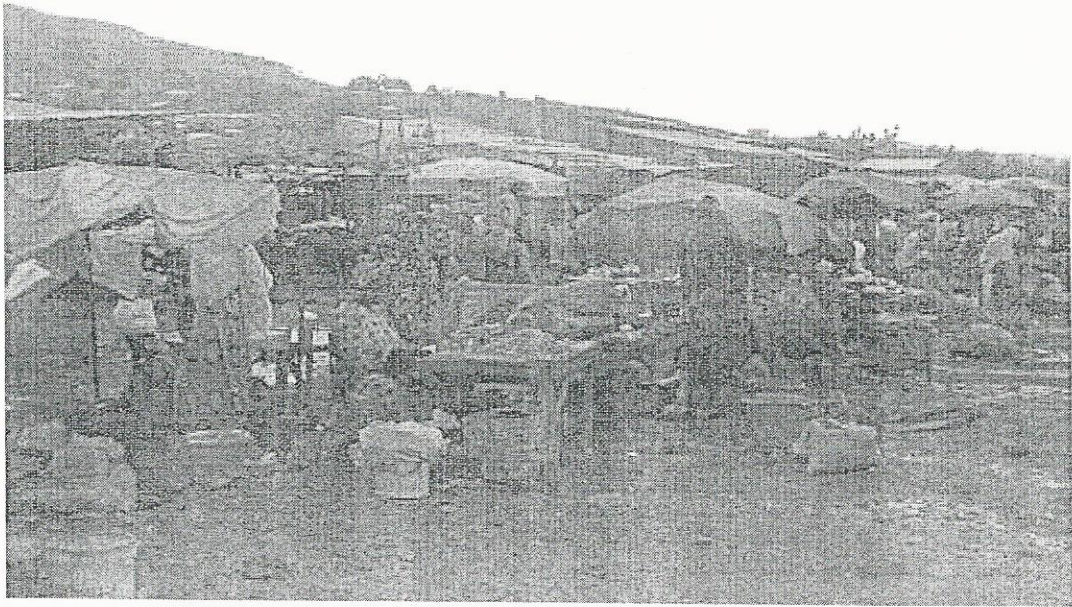
5.3.3 Commerce

L'existence de marchés hebdomadaires favorise les échanges entre les différentes communes et avec le District de Bamako.

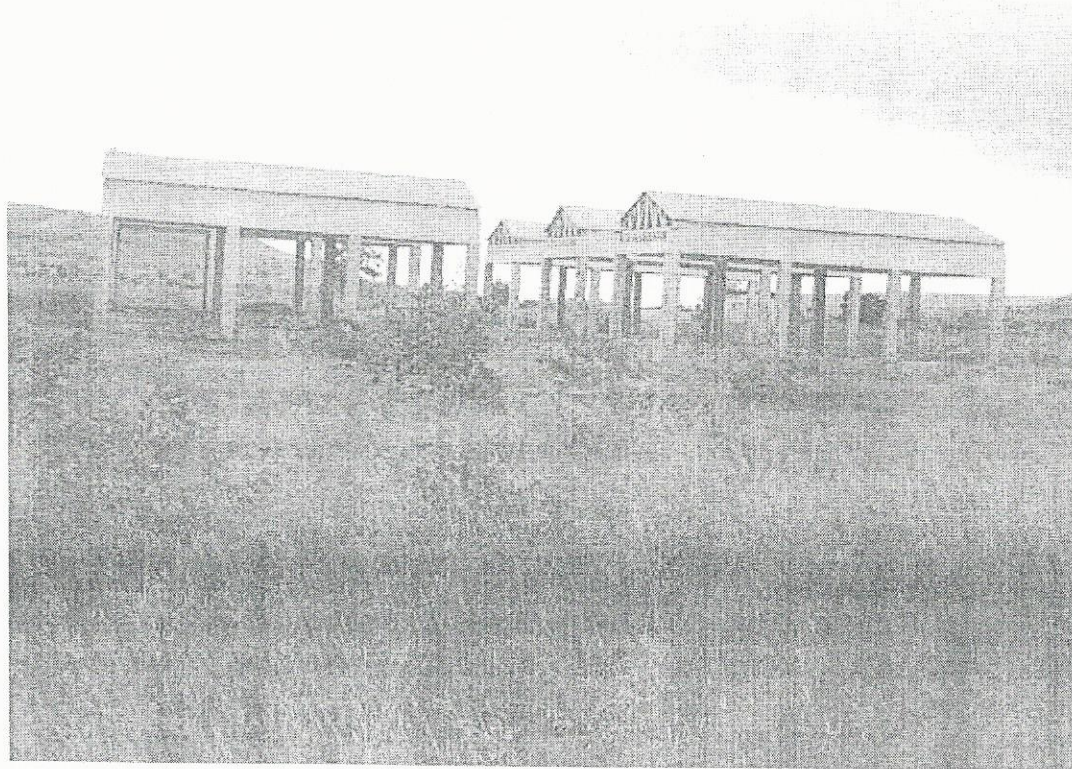
Les échanges portent essentiellement sur les produits de l'agriculture, de l'élevage, les sous produits de l'élevage, les ressources forestières notamment les produits de cueillettes et le bois.

Les produits importés sont les produits de première nécessité (sel, sucre, lait) ; les produits manufacturés, les intrants agricoles, des produits pharmaceutiques, des produits phyto sanitaires, les carburants et le matériel agricole.

En plus des marchés hebdomadaires, il existe un marché moderne équipé de hangars en dur, couvert de tôle à Safo (Zorokoro). Ce marché n'est pas encore inauguré.



Marché quotidien à Dialakorodji



Marché moderne à Safo (Zorokoro)

5.3.4 Transport

Le transport de marchandises et de passagers s'effectue sur les axes Bamako (Boukassoumbougou) – Sangarébourg – Safo ; Bamako (Banconi) – Dialakorodji.

Les moyens utilisés pour le transport inter urbain sont les muni bus (SOTRAMA), les bachés, les taxis qui établissent la communication avec le District de Bamako. Les charrettes jouent également un rôle important dans le transport des produits agricoles vers les marchés.

Le secteur de transport est confronté à de nombreux problèmes notamment :

- le mauvais état des pistes ;
- l'insuffisance du parc automobile ;
- l'inexistence de gare routière.
- la mauvaise organisation des transports.

5.3.5 Atouts et faiblesses

• Atouts

Ce sont :

- l'existence de matériaux de construction commercialisables ;
- l'existence de nombreux marchés pour l'écoulement des produits ;
- l'existence de sites touristiques ;
- l'existence d'une diversité d'artisanats.

• Faiblesses

Ce sont :

- l'insuffisance des moyens de transport et de gares routières
- le mauvais état des routes entre les villages ;
- l'insuffisance des appuis financiers ;
- le mauvais état des infrastructures routières ;
- les difficultés d'écoulement des produits artisanaux ;
- la non valorisation de sites touristiques ;
- le mauvais état des pistes ;
- l'insuffisance du parc automobile ;
- l'inexistence de gare routière.
- la mauvaise organisation des transports.

VI. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

La voirie urbaine est constituée de voies primaires, secondaires et tertiaires.

DIALAKORODJI

6.1 Voirie

6.1.1 Voies

❖ Voies primaires (V.P)

VP 1 : Elle débute en commune I et se termine à Dialakorodji. Elle a une longueur de 6 km environ et une emprise de 25 m.

V.P 2 Elle part de Diankinébougou en Commune I (Surakabougou) traverse Dialakorodji en direction de Safo et se termine au niveau de la parcelle B1157. Sa longueur est de 4 km avec une emprise variant de 6 à 10 m

❖ Voies secondaires (V.S)

V.S 1 : Elle débute à Kognoumani traverse Dialakorodji et se termine à la voie principale au niveau du Service Local de la Conservation de la Nature. Elle a une longueur de 3 km 200 m et son emprise varie de 6 à 10 m.

V.S2 : Elle débute à la voie principale au niveau de Sibassaba, traverse Dialakorodji et continue jusqu'à N'Téguédo. Sa longueur est de 3 km environ et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état.

V.S3 : Elle part de l'actuelle Mairie de Dialakorodji passe par l'ancien cimetière et aboutit au marché. Sa longueur est de 4,08 km et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état et se compose de deux 2 bretelles :

- la 1ère bretelle commence à partir de l'ancien cimetière et se dirige vers N'Téguédo. Elle a une emprise qui varie de 5 à 10 m ;
- la 2ème bretelle commence à partir du bois sacré et se dirige vers la zone Kogninétou. Elle a une emprise qui varie de 5 à 10 m

VS.4 : Elle débute à Dialakorodji, passe par N'Téguédo, Samassebougou, et se termine à N'Téguédo Sirakoro. Sa longueur de 4,5 km et son emprise varie de 4 à 6 m. Elle est en mauvais état.

❖ Voies tertiaires (V.T)

V.T 1 : Elle débute à Lafiala traverse Dialakorodji et se termine sur la colline de Kamalébougou ; sa longueur est de 880 m et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état.

V.T2 : Elle débute à Sourakabougou et se termine Sibasaba Sirakoro. Sa longueur est de 1 km 200 m et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état ;

V.T3 : Long de 350m, cette voie débute sur la voie principale à partir de la Gendarmerie, traverse Dialakorodji d'Est en Ouest et le Marigot Tientienfouni et se termine sur la voie secondaire 1. Elle a une emprise variant de 5 à 10 m et est en mauvais état.

V.T4 : Elle débute à partir de la voie principale au niveau du Pont de Dialakorodj, traverse le quartier Hérémakono et se termine à la voie secondaire 1. Elle a une longueur de 170 m et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état.

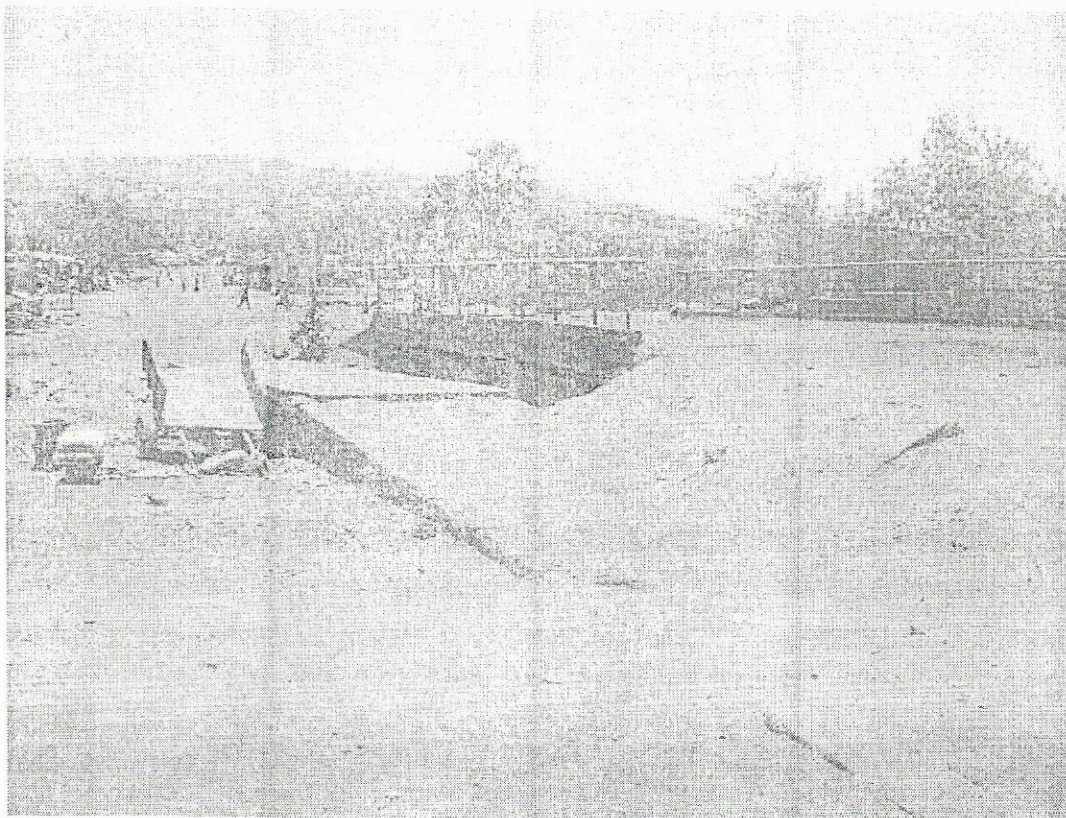
V.T5 : Elle débute au niveau de l'ancien parc à bétail à la frontière Kognoumani et se termine à Hérémakono. Sa longueur est de 1950 m et son emprise varie de 5 à 10 m. Elle est en mauvais état.

6.1.2 Ouvrages d'Art

Sur l'axe principal de la Commune I – Dialakorodji, il existe 2 ponts :

- le pont Farada au niveau du marché :
- le pont à Diakorodji au Sud de l'ancien cimetière. Sa largeur est de 4 m.

Les deux ponts sont en bon état.



Pont du marché de Dialakorodji

Recasement Dialakorodji

❖ Voies Primaires (V.P)

V.P 1 : Elle débute de la colline de Sicatoroni et se termine au nouveau cimetière. Sa longueur est de 3,870 km et son emprise est de 15 m.

V.P 2 : Elle débute à partir de la VP1 traverse le village de N'Tékédo et continue vers N'Gomi. Sa longueur est de 4,750 km et son emprise est de 15 m. Elle est en mauvais état.

V.P 3 : Elle débute partir de l'axe principal B1 et B2, tourne entre B27 et B26 et continue en croisant la VP2. Sa longueur est de 2 km150 m et son emprise est de 15 m.

V.P 4 : Distant de 1,370 km, elle débute au niveau de l'îlot 99, passe par le nouveau cimetière et se termine à l'îlot 21. Sa longueur est de 1 km 370 m et son emprise est de 15 m. Elle est en mauvais état.

❖ Voies Secondaires (V.S)

V.S 1 : Elle débute à partir de l'îlot 233, passe par le Centre d'Etat Civil et se termine à l'îlot 232. Sa longueur est de 1,400 km et son emprise est de 15 m.

V.S 2 : Elle commence au niveau de l'îlot 83, passe par l'école et se termine à l'îlot 2. Sa longueur est de 800 m et son emprise est de 15 m

V.S 3 : Elle forme une rocade autour du cimetière. Sa longueur est de 1,150 km et son emprise est de 15 m.

Toutes ces voies sont en mauvais état.

Safo

❖ Voies Primaires (V.P)

Il existe trois voies principales d'accès à Safo :

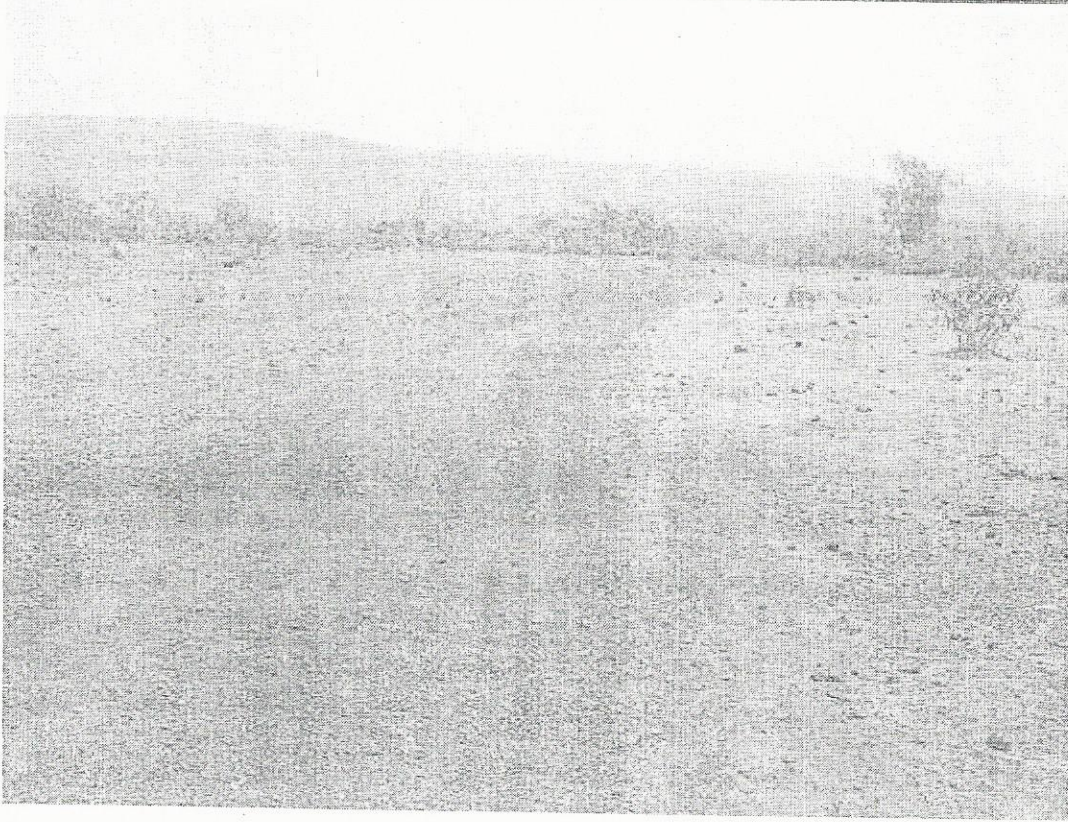
V.P 1 : Elle part de Sangarébougou passe par Safo, traverse Seriwala, Dognoumana et se dirige vers Dabani. Elle a une longueur de 15 km et une emprise variant de 20 à 25 m. Elle est en mauvais état.

V.P 2 : Elle part de Sangarébougou traverse Somabougou et se limite à Tassan. Elle a une longueur de 13 km environs et une emprise variant de 20 à 25 m. Elle est en mauvais état.

V.P 3 : Elle débute à Dialakorodji et se termine à Safo. Elle a une longueur de 8 km environ et son emprise est de 25 m. Elle est en mauvais état.

❖ Voies Secondaires (V.S)

Elle débute dans la commune de Moribabougou, traverse Kola et se dirige vers Tienfala. Sa longueur est de 19 km et son emprise est de 15 m environ. Elle est en mauvais état.



VP 1 reliant Sangarébougou et Safo

❖ Pistes de liaison (PL)

Elles relient les localités des communes de Dialakorodji et de Safo. Ce sont :

PL 1 : Elle débute à Safo, passe par Torodo et Sirababougou en direction de la commune de Diago ; sa longueur est 12 km environ et son emprise varie de 4 à 6 m. Elle est en mauvais état.

PL 2 : Elle débute à Sirababougou traverse Donéguébougou et se termine dans la commune de Kambila. Elle a une longueur de 6 km et une emprise variant de 4 à 6 m. Elle est en mauvais état.

PL 3 : Elle débute à Tassan, passe par Dognoumana en direction de la Commune de Koula dans la Région de Koulikoro. Elle a une longueur de 10 km environs et une emprise variant de 4 à 6 m. Elle est en mauvais état.

PL 4 : Elle débute à Chodo traverse la PS2 et rejoint la PL 5 à l'Est. Elle a une longueur de 6 km environs et une emprise de 4 à 6 m. Elle est en mauvais état.

PL 5 : Elle débute à Moribabougou passe par Kola et se termine à la commune de Tienfala ; elle a une longueur de 9 km environ et a une emprise variant de 4 à 6 m, elle est en mauvais état ;

PL 6 : Elle débute à Somabougou et se termine sur la PL5 ; elle a une longueur de 2 km environ avec une emprise variant de 4 à 6 m.

Ouvrages d'Art

Il existe trois ponts à Safo dont le 1^{er} entre Sirabougou et Torodo, le second entre Sériwala et Dognoumana et le troisième entre Safo à Dialakorodji.

SANGAREBOUGOU

❖ Voies Primaires (VP)

Il existe deux voies primaires à Sangarébourgou

VP 1 : Elle sert de frontière avec Boukassoumbougou, traverse Sarambourgou et se dirige vers Safo. Sa longueur est de 3 km 450 environ et son emprise varie de 10 à 15 m. Elle est en mauvais état.

VP 2 : Elle sert de frontière avec la Commune I traverse Sarambourgou et croise VP 1 au niveau de l'îlot 309. Elle a une longueur de 1,150 km et son emprise est de 15 m environ. Elle est en mauvais état.

❖ Voies Secondaires (VS)

VS 1 : Elle débute au rond point près du pont métallique à Allakoloni. Sa longueur est de 1,150 km et son emprise est de 15 m environ. Elle est en mauvais état.

VS 2 : Elle débute près de la Mosquée à Sangarébourgou traverse la VS 2 et se termine au niveau de l'îlot 221 bis (place publique). Elle a une longueur de 0,750 km et une emprise de 15 m environ. Elle est en mauvais état.

VS 3 : Elle débute au niveau de l'îlot 293 à Sangarébougou et se termine à la VP 2 au niveau de l'îlot 287. Sa longueur est de 320 m et son emprise est de 15 m. Elle est en mauvais état.

VS 4 : Elle débute au niveau de l'îlot 281 et se termine à l'îlot 279. Sa longueur est de 0,250 km et son emprise est de 15 m. Elle est en mauvais état.

❖ Voies Tertiaires (VT)

VT 1 : Elle débute au niveau de l'îlot 334, traverse la VP 1 et se termine à l'îlot 143 à l'Est. Sa longueur est de 0,650 km et son emprise est de 15 m environs. Elle est en mauvais état.

VT 2 : Elle débute au niveau de l'îlot 76 à l'Ouest et se termine à l'îlot 348 à l'Est. Sa longueur est de 0,800 km et son emprise varie de 10 à 15 m.

VT3 : Elle débute au niveau de l'îlot 21 et se termine à l'îlot 24 à l'Est. Sa longueur est de 0,6 km et son emprise varie de 10 à 15 m. Elle est en mauvais état.

VT4 : Elle débute au niveau de l'îlot 65 au Sud, tourne au niveau de l'îlot 6 et se termine à l'îlot 2. Sa longueur est de 1.500 km et son emprise varie de 10 à 15 m.

Ouvrages d'art

Il existe 5 ponts dans la Commune de Sangarébougou dont un seul en bon état notamment le Néképoint. Situé près de la mosquée ce pont permet de relier Boulkassoumbougou à Sarambougou. Les quatre autres ouvrages sont en bois.

6.2 Réseaux divers

6.2.1 Alimentation en eau

La population des trois communes s'approvisionne en eau à partir des puits traditionnels, des puits à grand diamètre, des forages et du réseau d'adduction d'eau.

Puits

Il existe des puits traditionnels dans toutes les familles pour les besoins familiaux. Toutefois, l'eau de certains puits n'est pas propre à la consommation.

Puits à grand diamètre

Il existe huit (8) puits à grand diamètre dans la commune de Dialakorodji dont un (1) à Noumoubougou, deux (2) à Sibacoro marché, quatre (4) à Dialakorodji et un (1) à Samassébougou

Il existe également deux (2) puits à grand diamètre à Sangarébougou et sept (7) puits à grand diamètre dans la commune de Safo.

Forages

Il existe neuf (09) forages à Dialakorodji dont deux (2) à Cocodi, un (1) à plateau, un (1) à Kénéyadi, un (1) à Sibassakoro, un (1) à Kognoumani, un (1) à Kognoumani plateau, un (1) à Dembelebourgou et un (1) à Yéremakono.

Il existe six (6) forages à Sangarébourgou dont deux sont actuellement en panne.

Dans la commune de Safo, il existe vingt (20) forages à pompe manuelle dont six (6) à Safo village, un (1) à Falaya, un (1) à Tassan, un (1) à Torodo, un (1) à Chodo, deux (2) à Sériwala, un (1) à Zorokoro, un (1) à Kodialani, un (1) à Somabougou, un (1) à Donéguébougou, deux (2) à Dognoumana, un (1) à Dabani et un (1) à Kola.

Châteaux et bornes fontaines

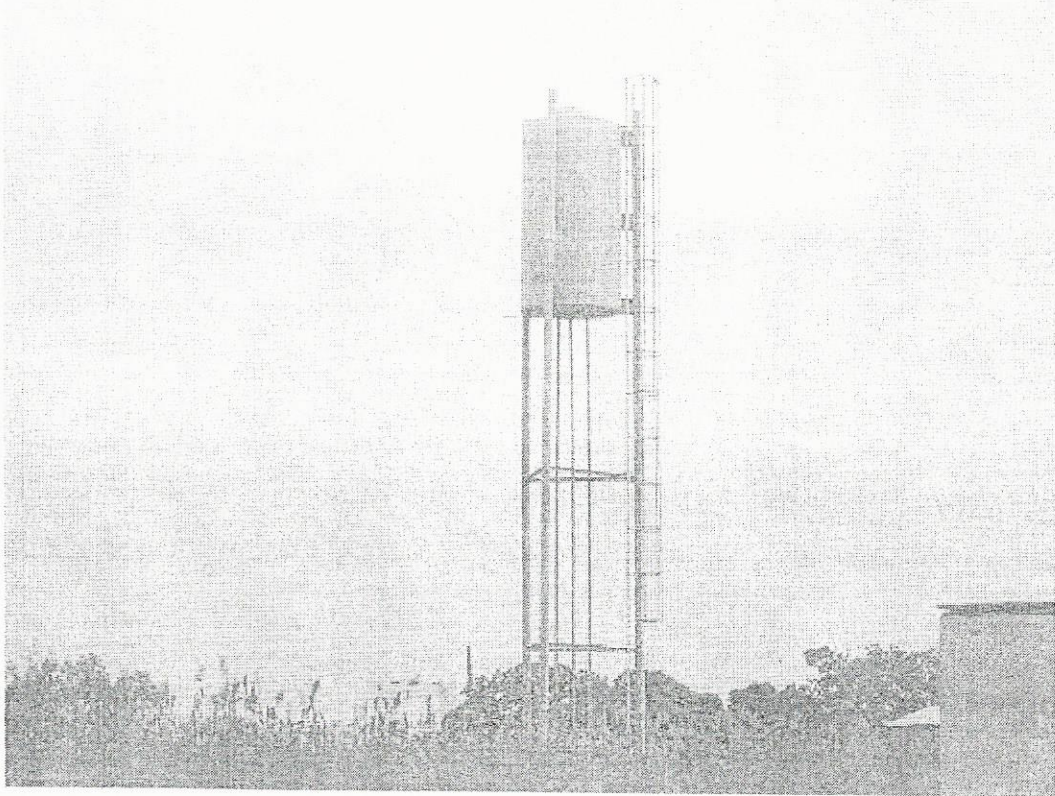
Il existe dans la commune de Dialakorodji cinq (5) bornes fontaines opérationnelles dont trois (3) à Cocodi, un (1) Sibakoro, un (1) à Dialakorodji village, un (1) à Samassébougou et un (1) à Dembelebourgou qui sont tous installés sur un château d'eau métallique.

Il existe également dans les autres communes les châteaux privés repartis entre Safo, Sarambourgou Marseille et Sangarébourgou.

Il existe également dans la commune de Sangarébourgou deux (2) bornes fontaines fonctionnelles.



Borne fontaine à Dialakorodji (Sibakoro)



Château d'eau privé à Sarambougou Marseille

6.2.2 Alimentation en Electricité

Les communes de Safo et de Dialakorodji ne sont pas couvertes par le réseau d'EDM SA. Les besoins en électricité sont couverts par les groupes électrogènes et des panneaux solaires.

A Sangaréougou l'alimentation en électricité est assurée par la société EDM-SA.

6.2.3 Télécommunications

Téléphone :

Le réseau fixe de la SOTELMA ne couvre pas les communes de Dialakorodji et de Safo. Par contre la commune de Sangaréougou est couverte par le réseau fixe de la SOTELMA.

A la Mairie de Safo la communication est assurée par WASSA.

Concernant la téléphonie mobile, les communes de Sangaréougou et de Dialakorodji et de Safo sont partiellement couvertes. Il s'agit des réseaux Orange et Malitel. La difficulté de communication est en partie liée au relief précisément aux collines.

Télévision et radio :

La couverture par la télévision nationale est partielle dans les trois communes.

Toutes les trois communes sont couvertes par l'Office des Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM).

Il existe une radio rurale à Safo « Safokan ».

Poste :

Il n'existe pas de représentation de l'Office National des Postes dans les communes de Sangarébougou, Dialakorodji et Safo.

6.3 Environnement

6.3.1 Assainissement

❖ **Evacuation des eaux pluviales**

➤ **Commune de Sangarébougou**

Il existe trois collecteurs naturels servant à l'évacuation des eaux pluviales. Ces collecteurs ne sont pas aménagés.

Le premier collecteur débute à Badjambougou traverse Seydoubougou et Sangarébougou et débouche dans le collecteur de Boulkassoumbougou en Commune I. Il a une largeur de 4 à 6 m.

Le second collecteur quitte le flanc de la colline (Allakoloni) de Marseille, traverse Seydoubougou et rejoint le collecteur 1 à Sarambougou. Il a une largeur variant de 4 à 5 m.

Le troisième quitte le flanc de la colline de Marseille, traverse Sarambougou et rejoint le collecteur 1 à Boulkassoumbougou et a une largeur variant de 5 à 6 m.

Tous ces trois collecteurs drainent les eaux de pluie de la commune de Sangarébougou vers le collecteur de Boulkassoumbougou.

➤ **Commune de Safo**

Les rivières jouent le rôle de collecteurs naturels pour le drainage des eaux de pluie. Il n'existe pas de collecteurs artificiels dans la commune de Safo.

➤ **Commune de Dialakorodji**

Les eaux de pluies ruissellent dans les rues pour se jeter dans le marigot jouant le rôle de collecteur naturel. Il n'existe pas de caniveau de collecteur artificiel à Dialakorodji.



Collecteur naturel entre Sangarébougu et Commune I



Collecteur naturel à Sangarébougu (Seydoubougou)

❖ **Evacuation des déchets liquides**

Les déchets liquides sont constitués par les eaux usées de latrines (eaux vannes) et les eaux usées de lessive et de vaisselle. Ces eaux usées sont recueillies dans des puisards, dans des fosses septiques ou déversées dans les rues. La plupart des puisards des latrines traditionnelles sont mal conçus.

L'activité de teinture se fait dans la commune de Sangarébougu et les eaux usées provenant de cette activité sont évacuées dans les collecteurs.

Pour l'évacuation des excréta la majeure partie de la population utilise les latrines traditionnelles qui une fois remplies, sont vidangées manuellement et le contenu déversé dans les champs pour servir de fumure.

❖ **Evacuation des déchets solides**

Les déchets solides sont composés d'ordures ménagères, des déchets verts, des déchets métalliques et des déchets plastiques. Il n'existe pas de système de collecte et d'évacuation des déchets. Toutefois il y a un groupement d'Intérêt Economique (GIE) de ramassage des ordures dans la commune de Sangarébougu.

Les ordures ménagères sont entreposées derrière les concessions. Les déchets solides provenant du District de Bamako sont déposés dans les champs des particuliers pour servir de fumures organiques surtout à la demande des propriétaires.

Les dépôts d'ordures existants sont :

- Dépôt N° 1 à Kokodi dans la commune de Sangarébougu au niveau de la mosquée ;
- Dépôt N°2 à Dialakorodji village à Côté du pont ;
- Dépôt N°3 à Côté de l'ancien cimetière à Koniétou

Il existe un seul dépôt de transit opérationnel.

Dans la commune de Sangarébougu, des dépôts anarchiques existent dans les rues.

❖ **Déchets bios médicaux**

Les déchets bios médicaux sont produits au niveau des Centres de Santé Communautaire (CSCOM) de Sangarébougu, de Safo et de Dialakorodji.

Il n'existe pas d'incinérateur à Sangarébougu et à Safo.

Le CSCOM de Dialakorodji vient de bénéficier de deux incinérateurs pour le traitement des déchets biomédicaux.



Dépôt anarchique à Sangarébougou



Dépôt anarchique à Seydoubougou

6.3.2 Situation de l'écosystème

La situation de l'écosystème est caractérisée par :

- le rejet des eaux usées dans les rues ;
- la déforestation liée à l'exploitation abusive des ressources ligneuses au profit du bois de chauffe et de construction ;
- l'érosion hydrique et éolienne ;
- l'existence de carrières pour l'exploitation des matériaux de construction et du remblayage ;
- l'existence d'une zone inondable ;
- la pratique des feux de brousse.

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les types d'équipements existants sont :

- les Equipements administratifs ;
- les Equipements socio – sanitaires ;
- les Equipements scolaires ;
- les Equipements commerciaux ;
- les Equipements sportifs et culturels ;
- les Equipements touristiques et loisirs ;
- les Equipements culturels ;
- les Equipements de sécurité.

7.1. Equipements administratifs

Les informations sur les équipements administratifs existants sont indiquées dans le tableau n°17 ci – après :

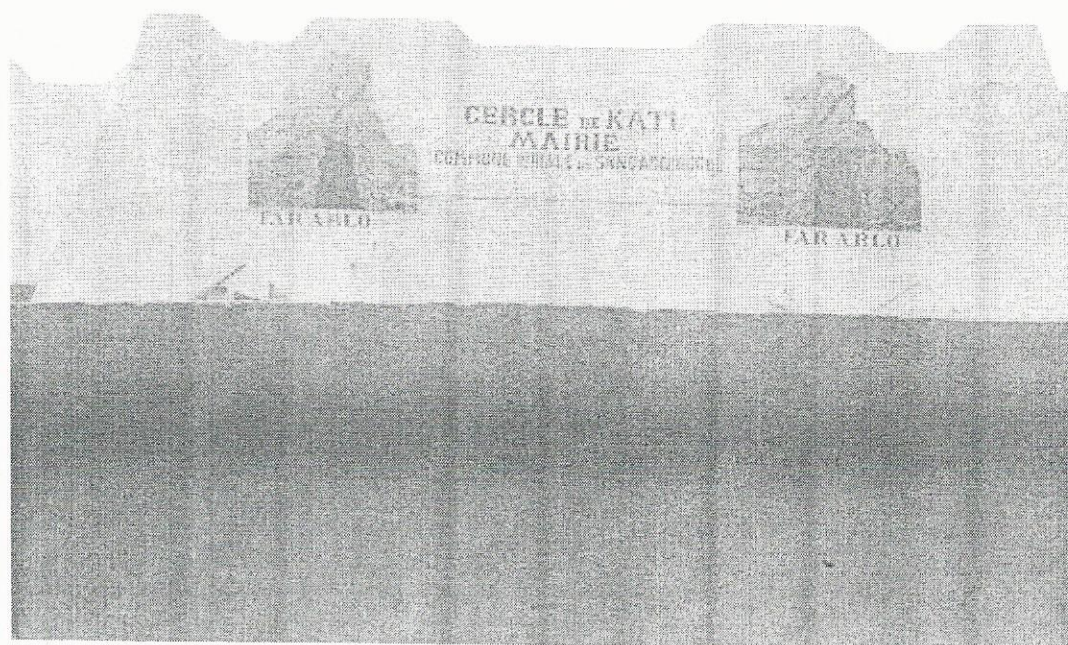
Tableau N° 17 Equipements administratifs

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de création	Obs
1	Centre Principal d'Etat Civil	Sarambougou	1h 3a 5 ca.	En dur	Bon	2007	
2	Centre Secondaire d'Etat Civil	Sangarébougou	600m ²	En dur	Bon	2005	En location
3	Centre Principal d'Etat Civil	Dialakorodji	1ha.500	En dur	Bon	2004	
4	Centre Principal d'Etat Civil	Safo	1ha-	En dur	Bon	2003	
5	Service Local de la Conservation de la Nature	Sarambougou Marseille coté Est du marché	-	Paille	Mauvais	-	Clôture en paille
6	Service Local de la Conservation de la Nature	Dialakorodji	300m ²	En dur	Bon	-	En location

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE»



Mairie Dialakorodji



Mairie Sangarébougou

7.2. Equipements socio sanitaires

Les informations sur les équipements socio sanitaires existants sont indiquées dans le tableau n° 18 ci – après :

Tableau N° 18 Equipements socio sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs
1	CSCOM	Safo	500m ²	Bon	Dur	2003	Clôturé
2	CSCOM	Dialakorodji (Samakébougou)	450m ²	Bon	Dur	1994	Clôturé-
3	CSCOM(ASACO)	Sangarebougou	150m ²	Bon	Dur	2003	location
4	Dispensaire	Safo Torodo	-	Bon	Dur	2001	Non Clôturé
5	Dispensaire	Dognoumana Donéguebougou	-	Bon	Dur	2007	Non Clôturé
6	Deux (2) Centres de soins privés	Dialakorodji(De mbelébougou et Cocody)	270m ² et 300m ²	Bon	Dur	-	location
7	Deux (2) Centres de soins privés	Sarambougou		Bon	Dur	-	location
8	Deux (2) Centres de soins privés	Seydoubougou	200m ² et 300m ²	Bon	Dur	-	location
9	Un (1) Centre de soins privés	Sangarebougou	250m ²	Bon	Dur	-	location
10	Deux (2) Pharmacies	Sarambougou (Marseille et Kolombada)	40m ² et 40m ²	Bon	Dur	-	location
11	Une (1) Pharmacie	Seydoubougou	40m ²	Bon	Dur	-	location
12	Une (1) Pharmacie	Sangarebougou	40m ²	Bon	Dur	-	location

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

13	Une (1) Pharmacie	Dialakorodji	40m ²	Bon	Dur	-	location
14	Cabinet de consultation pour les sages femmes	Seydoubougou	200m ²	Bon	Dur	-	location
15	Cabinet médical « La Référence »	Sarambougou	250m ²	Bon	Dur	-	location

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE »



Centre de Santé Communautaire de Dialakorodji

7.3. Equipements scolaires

Les informations sur les équipements scolaires existants sont indiquées dans le tableau n° 19 : ci – après :

Tableau N° 19 : Equipements scolaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs.
Jardins et Ecoles fondamentales							
1	Les Perles (CRECHE et Maternelle)	Sarambougou Marseille	400 m ²	Dur	Bon	2007	-
2	Jardin d'enfants	Dialakorodji village	400m ²	Sémi – Dur	Passable	1997	Location
3	Jardin d'enfants	Sarambougou (Marseille)	300m ²	Dur	Bon	-	-
4	Ecole fondamentale 1 ^{er} cycle	Seydoubougou	1ha	Dur	Bon	2003	-
5	Collège Moderne	Sarambougou (Marseille)	450m ²	Dur	Bon	2008	-
6	Ecole cycle 2 ^{ème}	Sarambougou	-	Dur	Bon	2006	Non clôturé
7	Ecole 1 ^{er} cycle	Sarambougou	-	Dur	Mauvaise	1960	Non clôturé
8	Ecole fondamentale Privée	Sarambougou (Marseille)	300m ²	Dur	Bon	2008	-
9	Ecole Privée (La Convergence)	Sarambougou (Marseille)	400m ²	Dur	Bon	2008	-
10	Ecole 1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	Safo	-	Dur	Etat	1999	-
11	Ecole 1 ^{er} cycle	Torokoro	-	Dur	Bon	1994	-
12	Ecole 1 ^{er} cycle	Dognoumana	-	Dur	Bon		-
13	Ecole 1 ^{er} cycle	Torodo	-	Dur	Bon		-
14	Ecole 1 ^{er} cycle	Donéguébougou	-	Dur	Bon		-
15	Ecole 1 ^{er} cycle	N'Téguédo	-	Dur	Bon		-
16	Ecole 1 ^{er} cycle	Samassébougou	-	Sémi dur	Bon	2001	-

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

17	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji Noumouboug.	-	Dur	Bon	1996	-
18	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji	-	Dur	Bon	1991	-
19	Ecole 1 ^{er} cycle	Sangarébourgou	8 ha	Dur	Bon	-	Occupée en partie par les maisons d'habitation
Ecole Communautaire							
20	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji Cocody	-	Sémi dur	Passable	-	Non clôturée
21	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji Sibacoro Cognoumani	-	Sémi dur	Passable	-	Non clôturée
22	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji village	-	Pailletes	Mauvais	2001	Non clôturée
23	1 ^{er} cycle	N'Téguédo Sirakoro	-	Banco	Passable	2005	Non clôturée
24	Ecole 1 ^{er} cycle	Dialakorodji Noumouboug.	-	-	Passable	-	Non clôturée
25	Ecole 1 ^{er} cycle	Chôdo	-	-	Passable	-	Non clôturée
26	Ecole 1 ^{er} cycle	Tassan	-	-	Passable	-	Non clôturée
27	Ecole 1 ^{er} cycle	Somabougou	-	-	Passable	-	Non clôturée
28	Ecole 1 ^{er} cycle	Kola	-	-	Passable	-	Non clôturée
29	Ecole 1 ^{er} cycle	Sériwala	-	-	Passable	-	Non clôturée
30	Ecole 1 ^{er} cycle	Sangarébourgou	-	-	Bamako	-	Non clôturée
Medersa							
31	Medersa	Seydoubougou	-	-	Bon	-	-
32	Medersa	Sarambourgou	-	-	Bon	-	-
33	Medersa	Safo	-	-	Passable	-	-
34	Medersa	Dialakorodji	-	-	Passable	-	-
Education non formelle							
35	CED	Safo	-	-	Passable	-	-
36	CED	Torokoro	-	Sémi dur	Passable	-	-
37	CED	Dialakorodji	-	Sémi dur	Passable	-	-

		Sirakoro					
Ecoles Professionnelles							
38	ISFACI	Sarambougou	1 ha	Dur	Bon	-	-
39	Institut Bakary TRAORE	Sarambougou	1 ha	Dur	Bon	-	R+1
40	IFTS	Seydoubougou	1ha	Dur	Bon	2005	R+1
Lycées							
41	Lycée Fraternité	Sarambougou	600 m ²	Dur	Bon	1995	R+1
42	Lycée Mamadou M'Bèye	Sarambougou	650 m ²	Dur	Bon	2003	R+1

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE »

Répartition du personnel enseignant par commune année 2007 – 2008

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des Ecoles du Premier Cycle Publiques sont indiquées dans le tableau n° 20 ci – après :

Tableau N°20 : répartition du personnel enseignant des écoles publiques du Premier cycle

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	4	3	7	13	7	20	17	10	27
Safo	1	0	1	18	4	22	19	4	23
Sangaréougou	1	1	2	3	17	20	4	18	22
Total	6	4	10	34	28	62	40	32	72

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des Ecoles du Deuxième Cycle Publiques sont indiquées dans le tableau n° 21 ci – après :

Tableau N° 21 : Répartition du personnel enseignant des Ecoles du Deuxième cycle publiques

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	4	0	4	11	4	15	15	4	19
Safo	0	0	0	9	0	9	9	0	9
Sangaréboujou	2	1	3	6	3	9	8	4	12
Total	6	1	7	26	7	24	33	4	40

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des écoles du 1^{er} cycle et 2^{ème} cycles communautaires sont indiquées dans le tableau n° 22 ci – après :

Tableau N° 22 : Répartition du personnel enseignant des écoles 1^{er} cycle et 2^{ème} cycles communautaires

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	2	11	13	4	0	4	6	11	17
Safo	9	3	12	0	0	0	9	3	12
Sangaréboujou	7	8	15	6	0	6	13	8	21
Total	18	22	40	10	0	10	28	22	50

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des Ecoles du 1^{er} cycle et 2^{ème} cycles privées sont indiquées dans le tableau n° 23 ci – après :

Tableau N° 23 : Répartition du personnel enseignant des écoles du 1^{er} cycle et 2^{ème} cycles privées

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	62	32	94	41	5	46	103	37	140
Safo	9	0	9	0	0	0	9	0	9
Sangarébourgou	78	28	106	47	3	50	125	31	156
Total	149	60	209	88	8	96	237	68	305

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des médersas sont indiquées dans le tableau n° 24 ci – après :

Tableau N° 24 : Répartition du personnel enseignant des Medersa

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	4	5	9	0	0	0	4	5	9
Safo	2	0	2	0	0	0	2	0	2
Sangarébourgou	14	7	21	8	0	8	22	7	29
Total	20	12	32	8	0	8	28	12	40

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant des écoles préscolaires sont indiquées dans le tableau n° 25 ci – après :

Tableau N° 25 : Répartition du personnel enseignant des écoles préscolaires

Communes	Fonctionnaires			Contractuels			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	1	0	1	0	3	3	1	3	4
Safo	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sangarébourgou	0	0	0	0	3	3	0	3	3
Total	1	0	1	0	6	6	1	6	7

Source : CAP Kati

Les informations sur la répartition du personnel enseignant de l'éducation non formelle sont indiquées dans le tableau n° 26 ci – après :

Tableau N° 26 : Répartition du personnel enseignant de l'éducation non formelle

Communes	Educatuers			Animateurs			Apprenants		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Dialakorodji	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Safo	2	0	2	3	1	4	42	48	90
Sangaréougou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	3	3	1	4	42	48	90

Source : CAP Kati

Effectifs scolaires par commune année 2007 – 2008

Les informations sur les effectifs scolaires par commune sont indiquées dans les tableaux ci-après.

Les informations sur les effectifs de l'éducation préscolaires sont indiquées dans le tableau n°27 ci – après :

Tableau N° 27 : Effectifs de l'éducation préscolaire

Communes	Tous petits		Petits		Moyens		Grands		Total G		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Dialakorodji	0	0	5	10	10	14	17	17	32	41	73
Safo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sangaréougou	0	0	6	9	7	8	5	3	18	20	38
Total	0	0	11	19	17	22	22	20	40	61	111

Source : CAP Kati

Les informations relatives aux effectifs de l'éducation non formelle sont indiquées dans le tableau n°28 ci – après :

Tableau N° 28 : Effectifs de l'éducation non formelle

Communes	G	F	T
Dialakorodji	7	3	10
Safo	30	38	68
Sangarébougou	0	0	0
Total	37	41	78

Source : CAP Kati

Les informations relatives aux effectifs des écoles du 1^{er} cycle publics sont indiquées dans le tableau n°29 ci – après :

Tableau N° 29 : Effectifs des écoles du 1^{er} cycle publics

Communes	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		6 ^{ème} année		TOTAL		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Dialakorodji	101	94	169	109	146	148	237	162	168	116	124	116	945	745	1690
Safo	156	113	165	102	165	112	96	54	132	78	120	66	834	525	1359
Sangarébougou	138	108	149	153	170	129	165	136	109	119	76	62	807	707	1514
Total	395	315	483	354	480	389	498	342	409	313	320	244	2586	1977	4563

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles communautaires sont indiquées dans le tableau n°30 ci – après :

Tableau N° 30 : Effectifs des écoles communautaires

Communes	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		6 ^{ème} année		TOTAL		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Dialakorodji	153	120	202	168	212	140	146	113	163	111	132	109	1008	761	1769
Safo	43	36	35	33	85	24	52	27	33	17	53	23	301	160	461
Sangarébougou	33	32	35	33	45	48	41	31	41	39	25	33	220	216	436
Total	229	188	272	234	242	212	239	171	237	167	210	165	1529	1137	2666

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles privées 1^{er} cycle sont indiquées dans le tableau n°31 ci – après :

Tableau N° 31 : Effectifs des écoles Privés 1^{er} cycle

Communes	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		6 ^{ème} année		TOTAL		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Dialakorodji	421	360	501	380	430	373	326	298	275	238	246	221	2199	1870	4069
Safo	36	34	43	37	33	20	24	25	0	0	0	0	136	116	252
Sangarébouyou	378	326	351	283	367	312	321	280	291	233	235	182	1943	1616	3559
Total	835	720	895	700	830	705	671	603	566	471	481	403	4278	3602	7880

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des médersas 1^{er} cycle sont indiquées dans le tableau n°32 ci – après :

Tableau N° 32 : Effectifs Medersas 1^{er} cycle

Communes	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		6 ^{ème} année		TOTAL		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
Dialakorodji	14	26	7	18	9	22	8	12	8	6	4	6	50	90	140
Safo	10	6	11	13	0	0	0	0	0	0	0	0	21	19	40
Sangarébouyou	73	91	75	95	58	77	48	79	32	48	35	43	321	433	754
Total	97	123	83	126	67	99	56	91	40	54	39	49	392	542	934

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles du 2^{ème} cycles publics sont indiquées dans le tableau n°33 ci – après :

Tableau N° 33 : Effectifs des écoles du 2^{ème} cycle Publics

Communes	7 ^{ème} A			8 ^{ème} A			9 ^{ème} A			TOTAL		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Dialakorodji	218	157	375	177	144	321	183	149	332	578	450	1028
Safo	154	82	236	104	35	139	82	21	103	340	138	478
Sangarébouyou	86	79	165	76	86	162	73	77	150	235	242	477
Total	458	318	776	357	265	622	338	247	585	1153	830	1983

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles du 2^{ème} cycles communautaires sont indiquées dans le tableau n°34 ci – après :

Tableau N° 34 : Effectifs des écoles du 2^{ème} cycle communautaires

Communes	7 ^{ème} A			8 ^{ème} A			9 ^{ème} A			TOTAL		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Dialakorodji	24	24	48	15	15	30	0	0	0	39	39	78
Safo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sangarébougu	19	7	26	9	18	27	16	20	36	44	45	89
Total	43	31	74	24	33	57	16	20	36	83	84	167

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles du 2^{ème} cycles privés sont indiquées dans le tableau n°35 ci – après :

Tableau N° 35 : Effectifs des écoles du 2^{ème} cycle privés

Communes	7 ^{ème} A			8 ^{ème} A			9 ^{ème} A			TOTAL		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Dialakorodji	213	182	395	178	128	306	236	210	446	627	520	1147
Safo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sangarébougu	158	126	284	156	144	300	167	195	362	481	465	946
Total	371	308	679	334	272	606	403	405	808	1108	985	2093

Source : CAP Kati

Les informations sur les effectifs des écoles du 2^{ème} médersas sont indiquées dans le tableau n°36 ci – après :

Tableau N° 36 : Effectifs des écoles du 2^{ème} cycle Medersas

Communes	7 ^{ème} A			8 ^{ème} A			9 ^{ème} A			TOTAL		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Dialakorodji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Safo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sangarébougu	35	56	91	28	28	56	25	21	46	88	105	193
Total	35	56	91	28	28	56	25	21	46	88	105	193

Source : CAP Kati

Les informations sur le récapitulatif des effectifs des écoles du 1^{er} cycle sont indiquées dans le tableau n°37 ci – après :

Tableau N° 37 : Récapitulatif des effectifs 2007 -2008 des Ecoles de 1^{er} cycle

Structures	1 ^{ère} Année		2 ^{ème} Année		3 ^{ème} Année		4 ^{ème} Année		5 ^{ème} Année		6 ^{ème} Année		Total G		
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	T
EPU	395	315	483	354	480	389	498	342	409	313	320	244	2586	1977	4563
E COM	229	188	272	234	242	212	239	171	237	167	210	165	1529	1137	2666
EPR	835	720	895	700	830	705	671	603	566	471	481	403	4278	3602	7880
MEDERSA	97	123	83	126	87	99	56	91	40	54	39	49	392	542	936
TOTAL	1556	1346	1733	1414	1619	1406	1464	1207	1252	1066	1050	861	8785	7258	16045

Source : CAP Kati

EPU : Ecole publique ; E COM : Ecole communautaire ; EPR : Ecole privée

Les informations sur le récapitulatif des effectifs des écoles du 2^{er} cycle sont indiquées dans le tableau n° 38ci – après :

Tableau N° 38 : Récapitulatif des effectifs 2007 -2008 des Ecoles de 2^{ème} cycle

Structures	7 ^e Année			8 ^e Année			9 ^e Année			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
EPU	458	318	776	357	265	622	183	149	332	1153	830	1983
E COM	43	31	73	23	33	57	16	20	36	83	84	167
EPR	371	308	679	334	272	606	403	405	808	1108	985	2093
MEDERSA	35	56	91	28	28	56	25	21	46	88	105	193
TOTAL	908	713	1619	742	598	1341	627	695	1222	2432	2004	4436

Source : CAP Kati

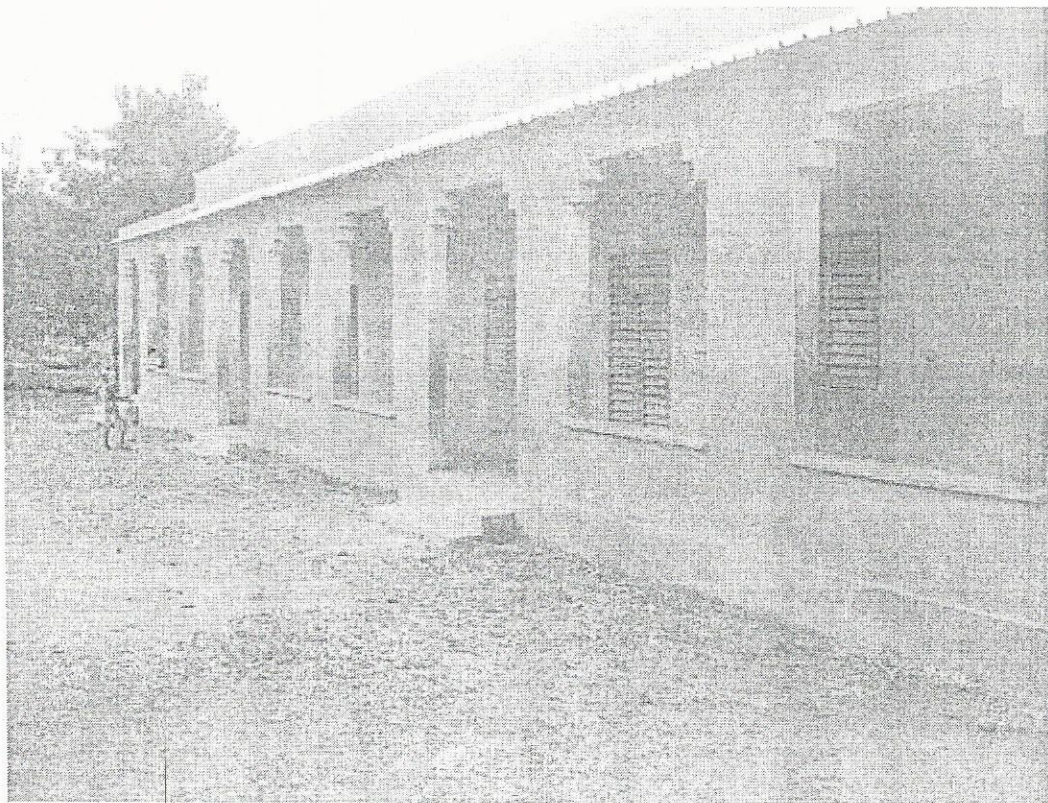
EPU : Ecole publique ; E COM : Ecole communautaire ; EPR : Ecole privée



Ecole fondamentale de Safo



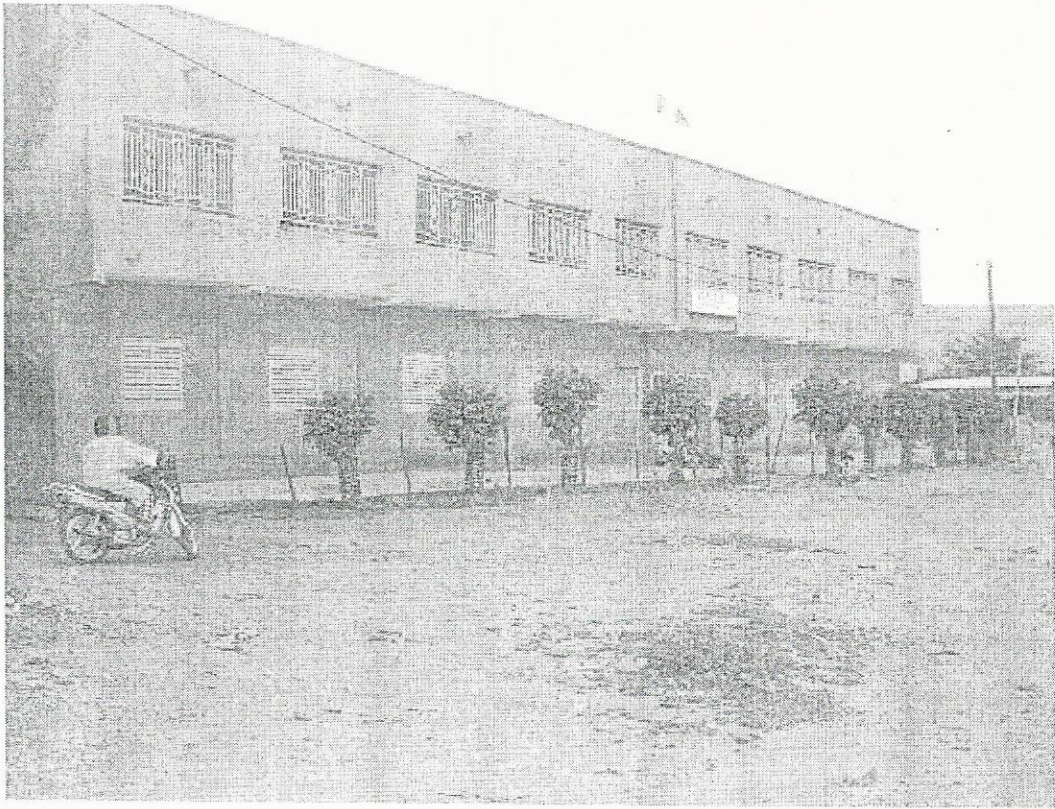
Ecole fondamentale de Dialakorodji



Premier cycle public de Sangarébougou



Second cycle public de Sarambougou



IFTS à Seydoubougou



Lycée Fraternité à Sarambougou

7.4. Equipements commerciaux

Les informations sur les équipements commerciaux existants sont indiquées dans le tableau n° 39 ci – après :

Tableau N° 39 Equipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs.
1	Marché quotidien	Safo	4ha 7a 78ca	Dur	Bon	2008	Non aménagé
2	Marché moderne	Safo (Zorokoro)	0,5 ha	Dur	Bon	2008	Non fonctionnel
3	Deux (02) Marchés quotidiens	Sangarébougou	-	Pailles	Mauvais	-	Non aménagé
4	Trois (3) Marchés quotidiens	Sarambougou	-	Pailles	Mauvais	-	Non aménagé
5	Quatre (4) marchés quotidiens	Dialakorodji	-	Pailles et semi dur	Passable	-	Non aménagé
6	Marché hebdomadaire	Dognoumana	1ha	-	Passable	-	Non aménagé
7	Marché hebdomadaire	Donégué-bougou	1ha	-	Passable	-	Non aménagé
8	Marché hebdomadaire	Kola	1ha	-	Passable	-	Non aménagé
9	Marché hebdomadaire	Torodo	4ha	-	Passable	2008	Non aménagé
10	Marché hebdomadaire	Safo	1ha	-	Passable	-	Non aménagé
11	Marché hebdomadaire	Chôdo	1ha	-	Passable	-	Non aménagé
12	Une (1) Station et service	Dialakorodji village	Bon	-	Dur	2000	-
13	Deux (2) Stations et service	Sangarebougou		Dur	Bon	2006-2007	Location
14	Une (1) Station et service	Course de credit		Dur	Bon	-	-
15	Une (1) Station et service	Sangarebougou		Dur	Bon	2006	Location
16	Boulangerie moderne Wassa	Sangarébougou	200 m ²	Dur	Bon	2009	
17	Western Union (BDM)	Sangarébougou	40 m ²	Dur	Bon	2009	Location

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE»



Boulangerie moderne de Sangarébougou

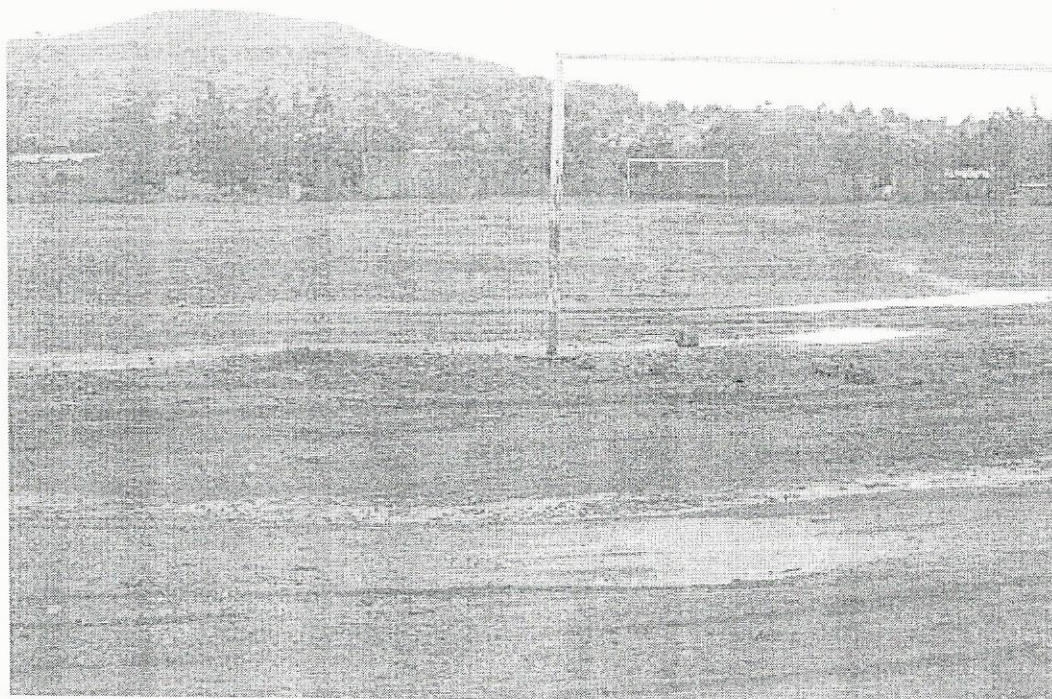
7.5. Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels existants sont indiquées dans le tableau n° 40 ci - après :

Tableau N° 40 : Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs
Equipements sportifs							
1	Terrain de sport	Sangarebougou	1,5 ha	-	Mauvais	1991	Non aménagé et non clôturé
2	Terrain de sport	Sangarébougou	4ha	-	Mauvais	1996	Non aménagé et non clôturé
3	Terrain de sport	N'Téguédo (Samassébougou)	1ha	-		1998	Non aménagé et non clôturé
4	Terrain de sport	Dialakordji (sibacoro)	4,230 ha			1998	Non aménagé et non clôturé
5	Terrain de sport	Dialakorodji (Noumou-bougou)	1 ha	-		1981	Non aménagé et non clôturé
6	Terrain de sport	Dialakorodji (Samakébougou)	1 ha	-	Mauvais	-	Non aménagé et non clôturé
Equipements culturels et de loisirs							
7	Foyer des jeunes	Sangarebougou	1ha	-		1981	Pas de réalisations
8	Salle de cinéma	Dialakorodji	400 m ²	Dur	Bon	-	Privée

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE »



Terrain de sport de Dialakorodji

7.6. Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels existants sont indiquées dans le tableau n° 41 ci – après :

Tableau N° 41 : Equipements culturels

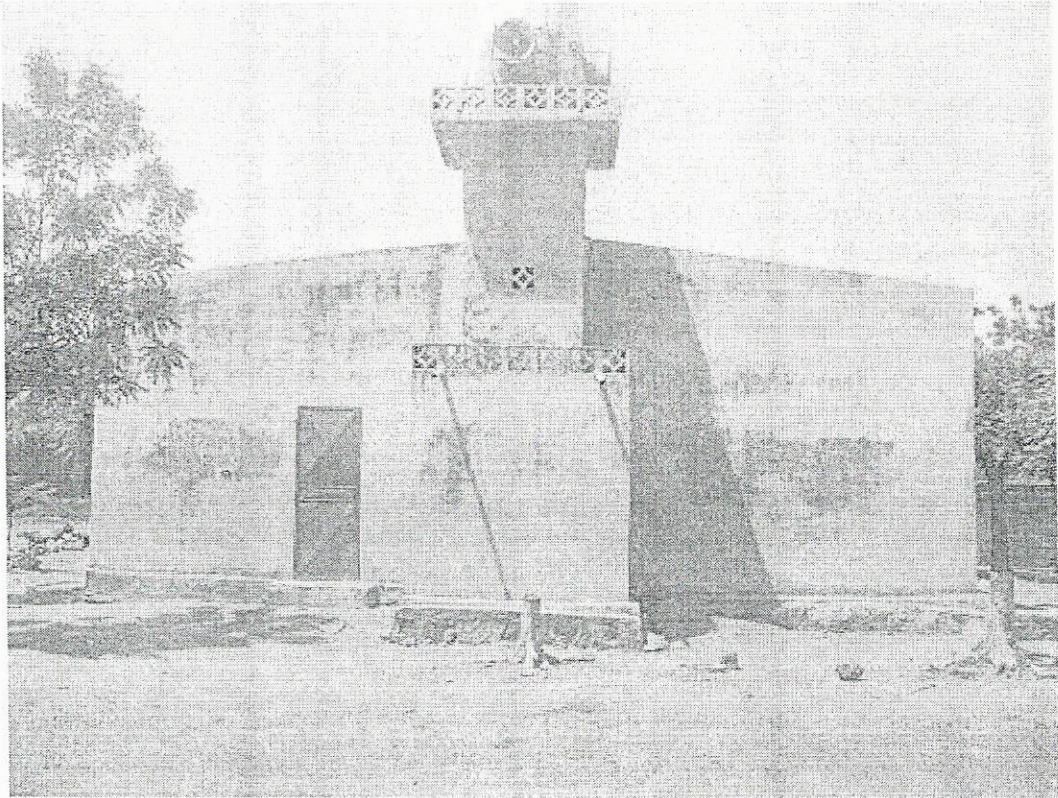
N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs.
I. Mosquées							
1.1	Douze (12) mosquées	Sangarébougou	-	Dur	Bon	-	Non clôturées
1.2	Dix (10) mosquées	Sangarébougou	-	Banco	Passable	-	Non clôturées
1.3	Mosquée	Safo	-			-	Non clôturées
1.4	Une (01) mosquée	Safo	-	Dur	Bon	-	Non clôturées
1.5	Seize (16) mosquées	Safo	-	Semi-dur banco	Passable	-	Non clôturées
1.6	Cinquante (50) mosquées	Dialakorodji		Semi-dur, dur et banco	Bon, passable		Clôturées et non clôturées
II. Eglises							
2.1	Trois (2) Eglises	Dialakorodji (Noumoumbougou)	400m ²	Dur	Bon	-	-
2.2	Eglise (1)	Dialakorodji (Sibakoro)	400m ²	Dur	Bon		-
III. Cimetières							
Sangarébougou							
3.1	Un (1) cimetière	Sangarebougou	ND	-	-	-	Non clôturé
3.2	Un (1) cimetière	Sarambougou	ND	-	-	-	Non clôturé
Dialakorodji							
3.3	Un (1) cimetière	Dialakordji	ND	-	-	-	Non clôturé
3.4	Un (1) cimetière	N°Téguédo sibacoro	ND	-	-	-	Non clôturé
3.5	Un (1) cimetière	Dialakorodji village	ND	-	-	-	Non clôturé

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

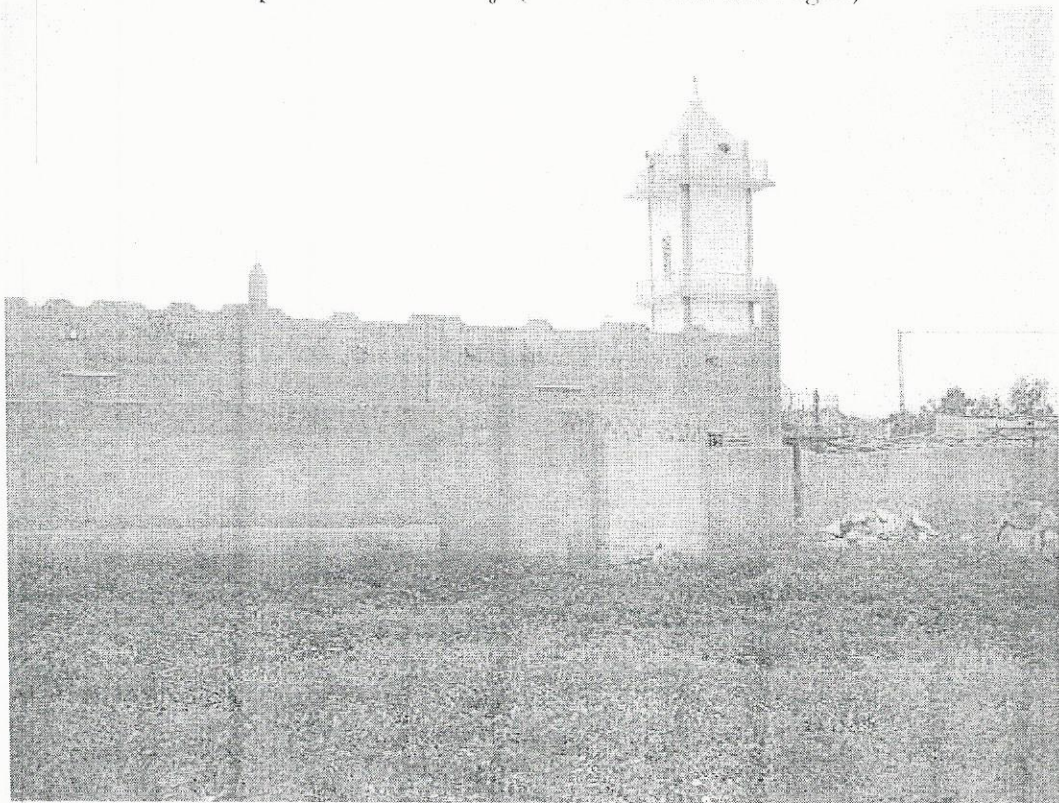
3.6	Un (01) cimetière	N'Téguédo Samassébougou	ND	-	-	-	Non clôturé
Safo							
3.7	Un (1) cimetière	Chôdo dabani	ND	-	-	-	Non clôturé
3.8	Un (01) cimetière	Dognoumana	ND	-	-	-	Non clôturé
3.12	Un (01) cimetière	Donégué- bougou	ND	-	-	-	Non clôturé
3.13	Deux (02) cimetières	Falayan kodialani	ND	-	-	-	Non clôturés
3.14	Un (01) cimetière	Kola- somabougou	ND	-	-	-	Non clôturé
3.16	Un (01) cimetière	Seriwalabougou	ND	-	-	-	Non clôturé
3.17	Un (01) cimetière	Tassan Torodo	ND	-	-	-	Non clôturé
3.18	Un (1) cimetière	Somabougou	ND	-	-	-	Non clôturé
IV. Forêts et bois classés							
4.1	Komotou	Sangaréougou	1ha	-	-	-	Non clôturé
4.2	N'Tomotou	Sangaréougou	0,5ha	-	-	-	Non clôturé
4.3	Sirisson	Sangaréougou	0,3 ha	-	-	-	Non clôturé
4.4	Namantou	Sangaréougou	0,5 ha	-	-	-	Non clôturé
4.5	M'Bema	Sangaréougou	1ha	-	-	-	Non clôturé
4.6	Komotou	Dialakorodji	-	-	-	-	Non clôturé
4.7	Komotou	N'Téguédo (Samassébougou)	-	-	-	-	Non clôturé
4.8	Komotou	N'Téguédo siracoro	-	-	-	-	Non clôturé
4.9	Mare sacrée	Safo (Somabougou)	1000 m	-	-	-	Non clôturé

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

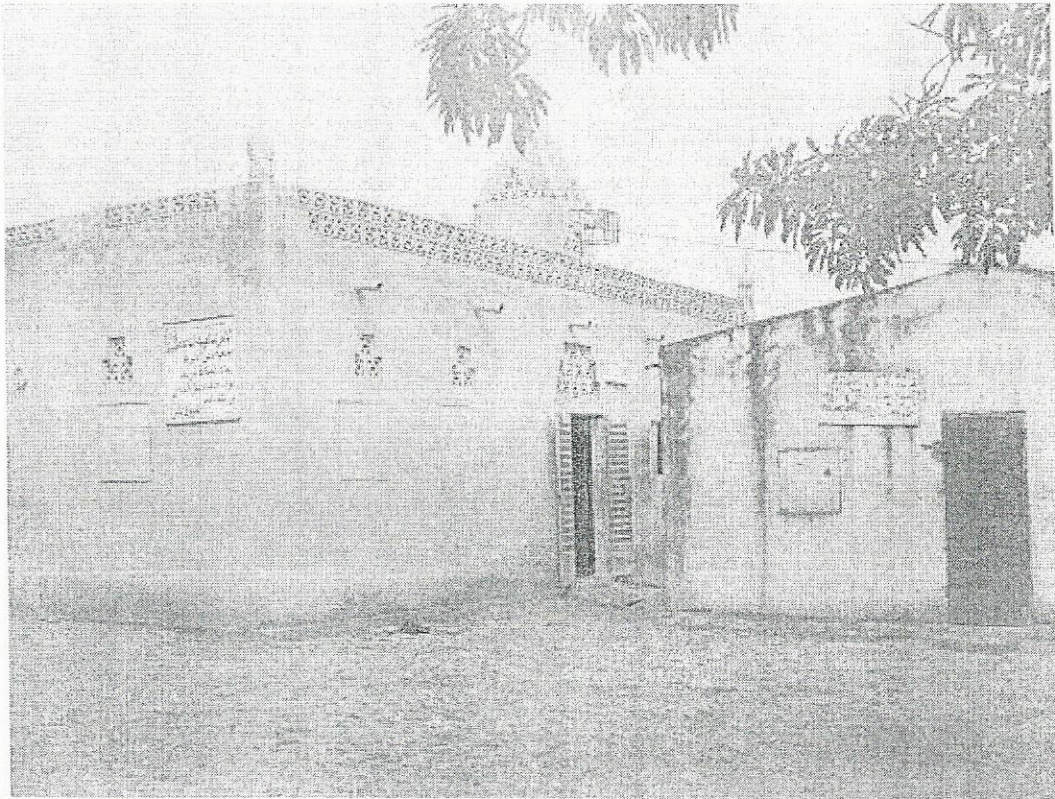
ND : Non Définie



Mosquée à Dialakorodji (Zone de Dembelebourgou)



Mosquée à Seydoubougou



Mosquée à Sarambougou

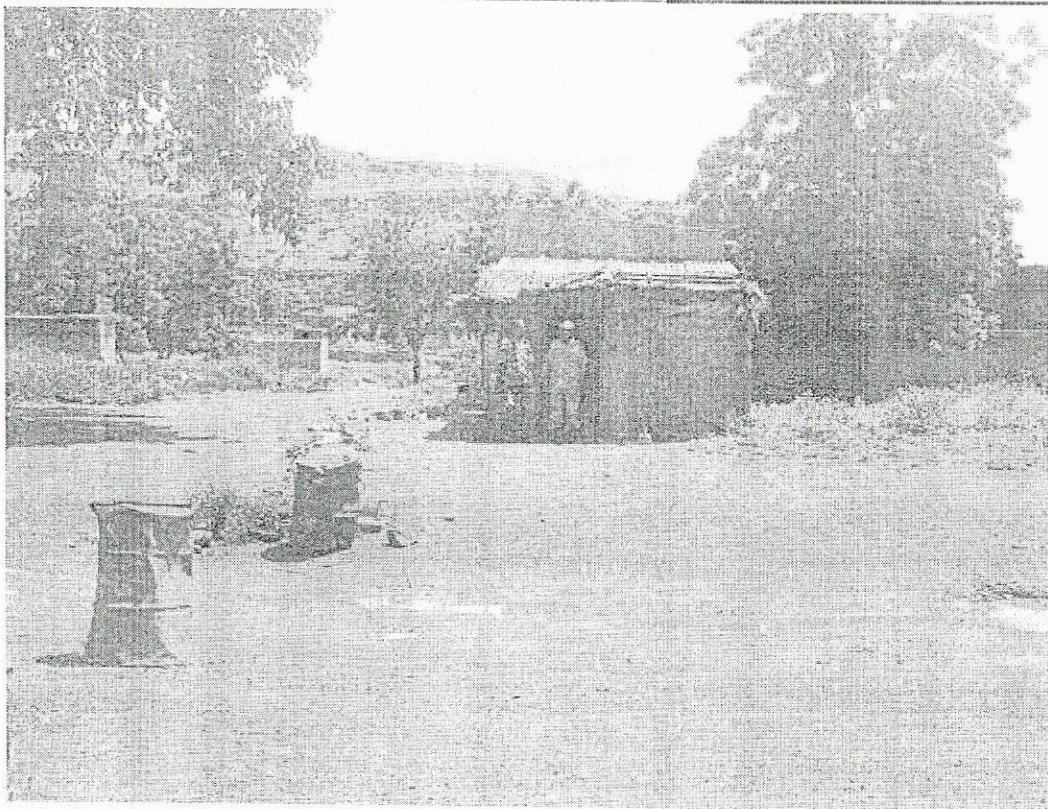
7.7. Equipements défense et de sécurité

Les informations sur les équipements de sécurité existants sont indiquées dans le tableau n° 42 ci – après :

Tableau N° 42 : Equipements de défense et de sécurité

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Matériaux de construction	Etat physique	Date de construction	Obs
1	Une (1) Brigade de Gendarmerie	Sarambougou Marseille	3860 m ²	Dur	Bon	21/10/08	Non opérationnelle
2	Un (1) poste de Sécurité	Dialakorodji (Dembelebougu)	200m ²	Dur	Bon	2006	Location
3	Un (1) poste de Sécurité	Safo (Zorokoro)	-	Banco	Passable	2006	Location et non clôturé
4	Gendarmerie	Seydoubougou	300 m ²	Dur	Bon		

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »



Poste de contrôle à Dialakorodji

Conf

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION



I ZONAGE

1.1 Zones d'Habitat

1.1.1 Zones d'habitat existantes

Noyau ancien

Les actions portent sur la réhabilitation des villages de N'Téguédo Samassébougou et de N'Téguédo Sirakoro dans la commune de Dialakorodji et de Zorokoro et Falayan dans la commune de Safo.

Il s'agira de doter ces villages en réseaux de voirie, d'électricité, d'adduction d'eau, d'assainissement et la réalisation d'équipements collectifs.

Tissus tramés

Il s'agit des localités de Sangarébougou, de Seydoubougou et de Sarambougou. Il est prévu l'extension des réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'électricité, de téléphone et la réalisation d'équipements collectifs.

Zones d'habitat spontané

Elles se localisent à Sangarébougou, Seydoubougou et Sarambougou. Il est prévu la réhabilitation par la réalisation d'infrastructures routières et de nouveaux équipements collectifs (aire de jeux, place publique, centre de santé et écoles).

1.1.2 Zones de recasement

La réhabilitation de l'habitat entraîne la création de zones de recasement.

A Safo les zones de recasement se situent à l'Est au Nord et au Sud des villages de Zorokoro (30 ha), de Falayan (20 ha) et de Safo (20 ha).

A Dialakorodji, les zones de recasement prévues pour N'Téguédo Samassébougou se situent sur les côtés Est et Sud du village. Elle a une superficie de 50 ha.

Pour le village de N'Téguédo Sirakoro, elle se situe à l'Ouest et au Nord et a une superficie de 25 ha.

1.1.3 Futures zones d'habitat

L'aire d'étude est limitée au Sud par le District de Bamako, à l'Est par la commune rurale de Moribabougou. Son extension ne peut se faire que des côtés Nord et Ouest.

Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

La projection de la population est indiquée dans le tableau n° 44 ci – après :

Années Commune	1998	2008	2013	2018	2023	2028
Commune de Dialakorodji	12938	18786	22637	27278	32870	39608
Commune de Sangarébougu	8046	11683	14078	16964	20442	24632
Commune de Safo	7923	11504	13863	16707	20129	24256

Source : RGPH et Estimation DRPSIAP de Koulikoro

Pour un taux d'accroissement de 3,8% (DRPSIAP) le surplus de la population par phase est le suivant :

Commune de Dialakorodji

3851 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
4641 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
5592 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
6738 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Commune de Sangarébougu

2395 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
2886 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
3478 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
4199 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Commune de Safo

2359 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
2844 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
3422 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
4127 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Tableau n° 45 : Nombre de concessions par commune

Années	1998	2008	2013	2018	2023	2028
Commune de Dialakorodji	1628	2362	2846	3430	4133	4980
Commune de Sangarébougu	1954	1354	1632	1966	2370	2855
Commune de Safo	595	865	1043	1257	1514	1825

Source : RGPH et Estimation DRPSIAP de Koulikoro

Le nombre de concession par phase sera de :

Commune de Dialakorodji

484 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
 584 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
 703 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
 847 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Soit au total 2618 concessions à créer pour les quatre (4) phases

Commune de Sangarébougu

278 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
 334 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
 404 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
 485 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Soit au total 1501 concessions à créer pour les quatre (4) phases

Commune de Safo

178 entre 2008 et 2013 (1^{ère} phase) ;
 214 entre 2014 et 2018 (2^{ème} phase) ;
 257 entre 2019 et 2023 (3^{ème} phase) ;
 311 entre 2024 et 2028 (4^{ème} phase).

Soit au total 960 concessions à créer pour les quatre (4) phases

En prenant 400 m² pour la taille moyenne des parcelles d'habitation, les superficies dégagées sont les suivantes :

Commune de Dialakorodji

Tableau n° 46 : Phasage

Phases	Commune de Dialakorodji (Superficie en m ²)	Commune de Safo (Superficie en m ²)	Commune de Sangarébourgou (Superficie m ²)
Phase 1	193600	71200	111200
Phase 2	233600	85600	133600
Phase 3	281200	102800	161600
Phase 4	338800	124400	194000
Total	1047200	384000	600400

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE »

Soit respectivement pour la commune de Dialakorodji 1047200 m² ou 104 ha 72 a 0ca ; pour la commune de Safo 384000 m² ou 38 ha 40 a 0 ca et pour la commune de Sangarébourgou 600400 m² ou 60 ha 04 a 00 ca.

En considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles et 42% pour la voirie, les équipements collectifs et les espaces verts, les superficies pour les trois communes par phase sont les suivantes :

Tableau n° 47 : Balance du territoire par phase et par commune

Intitulé	Superficie en m ²			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Commune de Dialakorodji				
Habitation	193600	233600	281200	338800
Voirie, Equipements et espace vert	140193	169158	203627	245337
Total	333793	402758	484827	584137
Commune de Safo				
Habitation	71200	85600	102800	124400
Voirie, Equipements et espace vert	51558	61986	74441	90082
Total	122758	147586	177241	214482
Commune de Sangarébourgou				
Habitation	111200	133600	161600	194000
Voirie, Equipements et espace vert	80524	96744	117020	140482
Total	191724	230344	278620	334482

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE »

La répartition entre habitat administré (80%) et habitat planifié (20%) pour les quatre (4) phases par commune est la suivante :

Commune de Dialakorodji

Superficie totale = 1805515 m² ou 180 ha 55 a 15 ca
Habitat administré 80% soit : 1444412 m² ou 144 ha 44 a 12 ca
Habitat planifié 20% soit 361103 m² ou 36 ha 11 a 03 ca

Commune de Safo

Superficie totale = 529654 m² ou 52 ha 96 a 54 ca
Habitat administré 80% soit : 423724 m² ou 42 ha 37 a 24 ca
Habitat planifié 20% soit 105931 m² ou 10 ha 59 a 31 ca

Commune de Sangaréougou

Superficie totale = 1035170m² ou 103 ha 51 a 70 ca
Habitat administré 80% soit : 828136 m² soit 82 ha 81 a 36 ca
Habitat planifié 20% soit 207034 m² soit 20 ha 70 a 34 ca

Localisation des futures zones d'habitat

La future zone d'habitat de la commune de Dialakorodji d'une superficie de 180 ha 55 a 15 ca est située au Nord de la localité de Dialakorodji, à l'Est de N'Téguedo Samassébougou.

La future zone d'habitat de commune de Safo d'une superficie de 52 ha 96 a 54 ca est située au Sud de Safo, au Nord Est de Falayan et à l'Est de Zorokoro.

La future zone d'habitat de la commune de Sangaréougou d'une superficie de 103 ha 51 a 70 ca est située à Nord Est de Sangaréougou.

1.2 Zones d'Activités

1.2.1 Zones de Bureaux

Il est prévu :

- la densification de la zone de bureaux de Sangaréougou d'une superficie de 10 Ha. Elle est partiellement occupée ;
- la création d'une nouvelle zone de bureaux à Safo d'une superficie de 30 Ha. Elle se situe entre le site des logements sociaux et le centre commercial.

1.2.2 Zones commerciales

Il est prévu :

- une zone commerciale dans la commune de Dialakorodji entre N'Téguedo Samassébougou et Zorokoro ; sa superficie est de 6ha ;
- une zone commerciale à Safo entre la zone de bureaux et la zone de recasement de Zorokoro. Sa superficie est de 4ha.

1.2.3 Zones universitaires

Il est prévu :

- une zone universitaire à Safo au Sud de la zone commerciale. Sa superficie est d'environ 50 Ha ;
- une deuxième zone universitaire à Dialakorodji sur le plateau de Keneyadji ; sa superficie est d'environ 50 Ha.

1.2.4 Zone industrielle

Il est prévu une zone industrielle pour la transformation des produits locaux à l'Ouest de Tassan dans la commune de Safo. Sa superficie est d'environ 20 Ha.

1.2.5 Zone artisanale

Il est prévu une zone artisanale à Safo à l'Est de la zone commerciale. Sa superficie est de 5ha.

1.2.6 Zone hôtelière

Il est prévu une zone hôtelière entre Sangarébougou et Safo d'une superficie de 5ha.

1.2.7 Zones de garages

Il est prévu deux zones de garages :

- une zone à Safo au Nord de la zone commerciale d'une superficie de 2ha.
- une zone entre Safo et Sangarébougou d'une superficie de 2ha.

1.2.8. Zones maraîchères

Il est prévu la préservation des zones maraîchères situées dans les villages de Donéguebougou Dabani, Chodo, Zorokoro, Dognoumana et Falayan sur une superficie totale de 168 Hectares.

1.2.9. Zones de culture

Il est prévu la conservation des zones de cultures situées entre les villages des communes rurales de Safo et Dialakorodji.

1.3 Armature verte

Il est prévu :

- la plantation d'arbres le long des cours d'eau (Marigots) se trouvant dans les trois communes ;
- la création de ceintures vertes autour des cimetières et de la zone industrielle ;
- la préservation des bosquets et des espaces verts ;
- le maintien et le développement des activités de maraîchage dans les villages.

1.4 Réserves foncières

Il est prévu :

- une réserve foncière d'une superficie de 20 ha, sur le plateau de Kénéyadji dans la commune Dialakorodji ;
- une réserve foncière de 100 ha entre Sangarébourgou et Safo.

II. VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT

Dialakorodji (Noyau ancien)

2.1 Voirie

Les informations relatives à l'aménagement des voies à Dialakorodji sont indiquées dans les tableaux ci-après :

2.1.1 Voies

✓ Voies à aménager

- Voies primaires (VP) à bitumer

Les informations relatives aux voies primaires à bitumer sont indiquées dans le tableau N° 48 ci-après :

Tableau n° 48 : Voies primaires (VP) à bitumer

Désignation	Localisation	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VP n°1	Au centre de Dialakorodji	Laïbougou (Commune I)	Dabani	30	30	A bitumer
VP n°2	A l'Est de Dialakorodji	Pont de Zeguenékoro	Eaux et Forêts	5,500	15	A bitumer
VP n°3	A l'Ouest de Dialakorodji	Marché de Sikoroni	N'Téguédo zone de recasement	12	15	A bitumer

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

- Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Les informations relatives aux voies secondaires à aménager en latérite sont indiquées dans le tableau N° 49 ci-après :

Tableau n° 49 : Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Désignation	Localisation et orientations	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VS n°1	A l'Est de Dialakorodji Nord - Sud	Ecole fondamentale	Samassébougou ; rejoint PV 2	2,8	15	A aménager en latérite
VS n°2	A l'Est de Dialakorodji Est - Ouest	Coline de Heremakono	Pont de Dialakorodji	0,465	12	A aménager en latérite
VS n°3	Au centre de Dialakorodji Est - Ouest	Kognoumani (VP2)	Poste de Gendarmerie (VP 1)	0,300	12	A aménager en latérite
VS n°4	Au centre de	Kognoumani	Sibassabakoro	0,400	12	A aménager

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

	Dialakorodji Est - Ouest	(Îlot n°292)	(VP1 îlot A84)			en latérite
VS n°5	Au centre de Dialakorodji Sud - Nord	Cocodi (îlot B730)	Îlot 617	1,250	12	A aménager en latérite
VS n°6	A l'Ouest de Dialakorodji	Sibassabakoro	Parcelle (VP3) C224	0,450	12	A aménager en latérite
VS n°7	A l'Ouest e Dialakorodji Est - Ouest	Mairie (VP1)	Ecole (VP3) publique	3,660	12	A aménager en latérite
VS n°8	Au centre de Dialakorodji	Cimétière	Parcelle G52 (VP1)	2,120	12	A aménager en latérite
VS n°9	A l'Ouest de Dialakorodji Est - Ouest	Parcelle n° M472 (VP3)	Par celle n° L36 (VP3)	0,750	12	A aménager en latérite

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

Dialakorodji (zone d'extension)

- Voies primaires (VP) à bitumer

Les informations relatives aux voies primaires à bitumer sont indiquées dans le tableau N° 50 ci-après :

Tableau n° 50 : Voies primaires (VP) à bitumer

Désignation	Localisation et orientation	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VP n°1	Au centre de Dialakorodji Sud - Nord Nord - Est	Sikoroni (B16)	Cimétière (B15)	3,870	15	A bitumer
VP n°2	A l'Ouest de la zone Voie de contournement à l'Ouest	Îlot 327 (B27)	Dépôt d'ordure VP1	4,750	15	A bitumer
VP n°3	Au centre de la zone Sud - Nord	Îlot 317 (VP 2)	Îlot 175 (VP2)	2,150	20	A bitumer
VP n°4	Au centre de la zone Nord - Sud	Îlot 326 (B8)	Îlot 412 (B18)	1,370	30	A bitumer
VP n°5	Au Nord de la zone au flanc de la colline Voie de contournement	Îlot 21 (B18)	Îlot 99 (B8)	2,200	15	A bitumer

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

- Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Les informations relatives aux voies secondaires à aménager en latérite sont indiquées dans le tableau N° 51 ci-après :

Tableau n° 51 : Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Désignation	Localisation et orientation	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VS n°1	A l'Ouest de la zone Ouest – Est	Dépotoir et jardin d'enfants	Cimetièrè (VP2)	2,400	20	A aménager en latérite
VS n°2	Au centre de la zone Sud – Nord	Ilot 84 (B14)	Ilot 3 (B1)	0,800	20	A aménager en latérite
VS n°3	Au centre de la zone Contour le cimetièrè	Ilot 84 (B14)	Ilot 92 (B11)	1,150	20	A aménager en latérite

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

❖ Ouvrages d'art

Il existe un ouvrage d'art à améliorer sur la voie primaire VP1

Il est prévu la création de :

- deux (02) ponts à Kogninétou sur les collecteurs Naturels CN1 et CN2 ;
- trois (03) ponts à Noumoubougou dont un (1) sur le collecteur naturel CN1 et deux (2) sur le collecteur naturel CN3.

Sangarébougou

❖ Voirie

Les informations relatives à l'aménagement des voies à Sangarébougou sont indiquées dans les tableaux ci – après :

✓ Voies à aménager

- Voies primaires (VP) à bitumer

Les informations relatives aux voies primaires à bitumer sont indiquées dans le tableau N° 52 ci-après :

Tableau n° 52 : Voies primaires (VP) à bitumer

Désignation	Localisation et orientation	Debut	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VP n°1	Au centre de Sangarébougou Sud - Nord	Frontière Boulkassoum-bougou	Ilot 1 vers Safo	9	30	A bitumer
VP n°2	A l'Ouest de Sangarébougou Sud - Nord	rue 225 de Boulkassoum-bougou (C II)	Ilot 209 vers Alla koloni	1,350	15	A bitumer
VP n°3	Au centre de Sangarébougou Est - Ouest	Ilot 173 vers Moribabougou	Pont métallique (Ilot 280)	1,130	15	A bitumer

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

- Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Les informations relatives aux voies secondaires à aménager en latérite sont indiquées dans le tableau N° 53 ci-après :

Tableau n° 53 : Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Désignation	Localisation et orientation	Debut	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VS n°1	A l'Ouest de Sangarébougou Nord - Sud	Ecole du 1 ^{er} cycle (Ilot 227)	Ilot 281 (VP3)	0,550	15	A aménager en laterite
VS n°2	Au centre de Sangarébougou Ouest - Est	Pont métallique	Ilot 117	3,700	20	A aménager en laterite
VS n°3	Au centre de Sangarébougou Nord - Sud	Ilot 312	Ilot 173 vers Moribabougou	1,450	15	A aménager en laterite
VS n°4	A l'Ouest de Sangarébougou Nord - Sud	Ilot 282	Pont de Jonhy	0,325	15	A aménager en laterite
VS n°5	A l'Est de Sangarébougou Nord - Sud	Ilot 139 (VS2)	Ilot 173 (VS 3)	1,150	15	A aménager en laterite
VS n°6	A l'Est de Sangarébougou Nord - Sud	Ilot 76 (VS7)	Ilot 135 (VP1)	1,800	15	A aménager en laterite
VS n°7	Au centre de Sangarébougou Sud - Nord	Ilot 348	Ilot 5 (VS 8)	2,200	20	A aménager en laterite
VS n°8	Au Nord de Sangarébougou Sud - Nord	Ilot 11 (VP1)	Ilot 5 vers Kola	0,450	15	A aménager en laterite

VS n°9	A l'Ouest de Sangarébouguou Sud - Nord	Ilot 384	Ilot 2	0,600	20	A aménager en laterite
VS n°10	Au Nord de Sangarébouguou Ouest - Est	Ilot 384	Ilot 565	3,650	15	A aménager en laterite
VS n°11	Au Nord de Sangarébouguou Ouest - Est	Ilot 384	Ilot 414	0,850	15	A aménager en laterite
VS n° 12	Au Nord de Sangarébouguou Ouest - Est	Ilot 440 (VS10)	Ilot 487 (VS 10)	1,150	15	A aménager en laterite

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

❖ Ouvrages d'art

Il est prévu la réhabilitation du pont (Néguépoint) et la rénovation des quatre ponts en bois.

SAFO :

❖ Voirie :

✓ Voies à aménager

Les informations relatives à l'aménagement des voies à Safo sont indiquées dans les tableaux ci - après :

- Voies primaires (VP) à bitumer

Les informations relatives aux voies primaires à bitumer sont indiquées dans le tableau N° 54 ci-après :

Tableau n° 54 : Voies primaires (VP) à bitumer

Désignation	Localisation et orientation	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VP N°1	Au Centre de Safo Sud - Nord	Sangarébouguou	Dabani	15	25	A bitumer
VP N°2	Au centre de Safo Sud - Nord	Sangarébouguou (Seydoubougou)	Tassan	13	25	A bitumer
VP N°3	A l'Ouest de Safo Ouest - Est	Dialakorodji	Safo	8	25	A bitumer

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

- Voie secondaire (VS) à aménager en latérite

Les informations relatives aux voies secondaires à aménager en latérite sont indiquées dans le tableau N° 55 ci-après :

Tableau n° 55 : Voies secondaires (VS) à aménager en latérite

Désignation	Localisations et orientations	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
VS N°1	Safo Sud – Nord	Moribabougou	Tienfala	19	20	A aménager en laterite

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

✓ Voies à créer

Ces voies sont indiquées dans le tableau n° 56 ci - après

Tableau n° 56 : Voies

Désignation	Localisations et orientations	Début	Fin	Longueur (km)	Emprise (m)	Actions à mener
V N°1	A l'Ouest de Safo Sud – Nord	Safo	Commune de Diago	12	10	A aménager en laterite
V N°2	A l'Ouest de Safo Est – Ouest	Sirababougou	Commune de Kambila	6	10	A aménager en laterite
V N°3	Au centre de Safo Sud – Nord	Tassan	Commune de Koula	10	10	A aménager en laterite
V N°4	A l'Est de Safo Ouest – Est	Chodo	Voie n° 5	6	10	A aménager en laterite
V N°5	A l'Est de Safo Sud – Nord	Moribabougou	Tienfala	9	10	A aménager en laterite
V N° 6	A l'Est de Safo	Samabougou	Voie n°5	2	10	A aménager

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

La longueur totale des voies à créer est de 45 km environ

❖ Ouvrages d'art

Il est prévu la création de sept (7) ponts à Safo dont :

- Un (1) pont à Dabani ;
- Un (1) pont au Sud Est de Dabani ;
- Un (1) pont à Dognoumana ;
- Un (1) pont à Tassan ;
- Un (1) pont au Sud de Chodo ;
- Un (1) pont au Sud – Ouest de Somabougou ;
- Un (1) pont au Sud –Ouest de Kola

2.2 Réseaux divers

2.2.1 Alimentation en eau potable

Il est prévu :

- l'extension du réseau d'adduction d'eau de l'EDM à Sangarébourgou et à Seydoubougou ;
- la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau sommaire à Dialakorodji ;
- la création de points d'eau moderne avec la réalisation de trois (3) forages à Sarambourgou et une borne fontaine ;
- la réalisation de neuf (9) forages à Safo et le creusement des puits à grand diamètre ;
- l'amélioration de la qualité d'eau des puits traditionnels ;
- la mise en place d'un comité de gestion des forages.

2.2.2 Alimentation en Electricité

Il est prévu :

- l'extension du réseau EDM sur les parties non couvertes à Sangarébourgou et l'éclairage des artères principales ;
- la vulgarisation de l'électrification rurale par l'AMADER dans les communes de Safo et de Dialakorodji.

2.2.3 Télécommunications

Il est prévu :

- la couverture entière des communes en Téléphone mobile et Fixe ;
- la couverture par la télévision des trois communes ;
- la promotion des radios de proximité.

2.3 Environnement

2.3.1 Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales**

Dialakorodji

Il est prévu l'aménagement des Collecteurs Naturels (CN) suivants :

CN 1 : Il prend sa source sur la colline de N'Téguédo, traverse l'ancien village pour rejoindre le pont. Il mesure 1550 m environ et sa largeur varie de 15 à 25 m ;

CN 2 : Il prend sa source sur la colline de N'Téguédo village à l'Ouest et croise le CN1 au niveau de la parcelle n° D1325. Sa longueur est de 450 m environ ;

CN 3 : Il prend sa source sur la colline de N'Téguédo au Nord et rejoint le CN1 au niveau de la

parcelle n° M1. Sa longueur est de 675 m environs ;

CN 4 : Il prend sa source au niveau du Service de la Conservation de la Nature traverse Samakébougou, rejoint le CN au niveau du pont de Dialakorodji et se prolonge jusqu'à l'école fondamentale de Diaguinébourg. Il mesure 3150 m et a une largeur variant de 15 à 25 m.

- la création des Collecteurs Artificiels (C) suivants :

C 1 : Il longe la voie principale 1 des deux (02) côtés sur une longueur de six (6) km.

C 2 : Il longe la voie principale 2 des deux (02) côtés sur une longueur de quatre (4) km.

Sangarébougou

Il est prévu l'aménagement des Collecteurs Naturels (CN) suivants

CN 1 : Il quitte Dialakorodji pour Marseille. Sa longueur est de 15 km ;

CN2 : Il quitte la colline de Allakoloni, traverse Sarambourgou, la voie primaire N°1 et rejoint le collecteur naturel N°1 au niveau de l'îlot 193. Sa longueur est d'environ 3km ;

CN3 : Il quitte Bandiabougou, traverse la voie primaire N°1 et rejoint le Collecteur Naturel 1 et le Collecteur Naturel 2 pour rejoindre Faracoba. Sa longueur est environ 4km.

Safo

Il est prévu l'aménagement des collecteurs naturels suivants dans leurs tronçons urbains.

CN : Les rivières jouent le rôle de collecteurs naturels pour le drainage des eaux de pluie.

- Evacuation des déchets liquides

Il est prévu :

- la réalisation de puisards améliorés dans les concessions et les lieux d'activités ;
- la dotation des communes en camions « spiros » pour la vidange des latrines ;
- la réalisation de latrines améliorées dans les lieux publics et dans les familles ;
- l'aménagement d'un lieu pour la vidange des camions « spiros ».

- Evacuation des déchets solides

Il est prévu :

- la création de quinze (15) dépôts de transit bien répartis à l'intérieur de l'aire d'études dont cinq (05) par commune ;
- la création dans chaque commune, d'un service de voirie équipé avec les matériels nécessaires ;
- l'amélioration du système de pré collecte, des conditions de transit et d'évacuation des déchets solides ;

- l'aménagement des dépôts de transit existants ;
- la décharge finale est celle de Noumoumbougou prévue par le Schéma Directeur de Bamako et environs.

- Gestion des déchets bios médicaux

Il est prévu de doter les CSCOM des communes de Sangarébourgou et de Safo en incinérateurs et de procéder à une gestion performante dans l'ensemble des communes.

2.3.2 Préservation de la Nature

Il est prévu :

- l'aménagement des espaces verts existants dans toutes les communes ;
- la création des espaces verts et des espaces boisés ;
- la plantation d'arbres tout le long des artères principales ;
- la protection des arbres fruitiers (Karité, Néré) ;
- la sensibilisation à travers l'organisation de la journée de l'arbre dans toutes les communes.

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 Equipements administratifs

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau n° 57 ci – après :

TABLEAU N°57 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en hectare)	Actions à entreprendre
1	Service de l'Agriculture	Zone de bureaux	0,25	Construction
2	Service local de l'Elevage et de la Pêche	Zone de bureaux	0.25	Construction
3	Service des Impôts	Zone de bureaux	0.25	Construction
4	Service des Domaines et des Cadastres	Zone de bureaux	0,25	Construction
5	Service de l'Urbanisme et de l'Habitat	Zone de bureaux	0.25	Construction
6	Centre de Santé de Référence	Zone de bureaux	0.25	Construction
7	Bureau du CAP	Zone de bureaux	0.25	Construction
8	Bureau EDM SA	Zone de bureaux	0.25	Construction
9	Bureau des ONG	Zone de bureaux	0.25	Construction
10	Bureau de la Chambre de Métiers	Zone de bureaux	0.25	Construction
11	Service de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille	Zone de bureaux	0.25	Construction
12	Service Local de la Jeunesse	Zone de bureaux	0.25	Construction
13	Bureau de la Station ORTM	Zone de bureaux	0.25	Construction

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.2 Equipements socio-sanitaires

Les informations sur les équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau n° 58 ci – après :

TABLEAU N°58 : EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

N°	Désignation	Localisation	Superficie en hectare	Actions à entreprendre
1	Centre de Santé de Référence	Dialakorodji	2	Construction
		Sangarébougou	2	
		Safo	2	
2	CSCOM	<u>Commune de Sangarébougou</u> - Sanrambougou (02) - Seydoubougou (01) - Sangarebougou (01)	1 0,5 0,5	Construction
		<u>Commune de Dialakorodji</u> - Kognoumani (01) - Cocody (1) - Komiétou (1)	0,5 0,5 0,5	
		<u>Commune de Safo</u> Dognoumana (1) Torodo (1)	0,25 0,25	
3	Maternités	N'Téguédo (Samassébougou) N'Téguédo (Siracoro)	1 1	Construction
4	Dispensaires	Dialakorodji	1,5	Construction
5	Centre de Recherche de Therapeutes	Safo	0,5	Construction

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.3 Equipements scolaires

Les informations sur les équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n° 59 ci – après :

TABLEAU N°59 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES

N°	Désignation	Localisation	Superficie en hectare	Actions à entreprendre
1	Six (6) salles de classe pour le 1 ^{er} cycle	Sangarébougou	3	Construction et équipement
2	Trois (3) salles de classe pour le Second Cycle	Sangarébougou	8	Construction et extension
3	Deux (2) écoles publiques	Dialakorodji	3	Construction et équipement
4	Un (1) Centre d'Education pour le Développement (CED)	Dialakorodji	1	Construction et équipement

5	Deux (2) Centres d'alphabétisation	Dialakorodji	1	Construction et équipement
6	Deux (2) Medersas	Dialakorodji	1	Construction et équipement
7	Un (1) Centre de Formation Professionnelle	Dialakorodji	2	Construction et équipement
8	Quinze (15) salles de classe de 1 ^{er} cycle	Safo	5	Construction et équipement
9	Six (6) salles de classe de cecond cycle	Safo	3	Construction et équipement
10	Un (1) Lycée	Safo	2	Construction et équipement
11	Trois (3) CED	Safo	1	Construction et équipement
12	Deux (2) Medersas	Safo	0,50	Construction
13	Une (1) Ecole Technique et Professionnelle	Safo	2	Construction

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.4 Equipements commerciaux

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n° 60 ci -- après :

TABLEAU N°60 : Equipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie en hectare	Actions à entreprendre
Commune de Sangarébougou				
1	Centre commercial	Sarambougou	2	A réaliser
2	Marchés secondaires	Sarambougou Seydoubougou Badianbougou	0,50 0,50 0,50	A réaliser
3	Parc à Bétail	Sarambougou	1	A réaliser
4	Parc de vaccination	Sarambougou	0,25	A réaliser
5	Marché à Bétail	Sarambougou	1,50	A réaliser
Commune de Dialakorodji				
6	Centre commercial	Dialakorodji Zone de Recasement	2	A réaliser

7	Deux (2) Marchés secondaires	Dialakordji Zone de Recasement	1	A réaliser
8	Marché à bétail	N'Téguédo Sirakoro	1	A réaliser
9	Parc à bétail	N'Téguédo Sirakoro	1	A réaliser
10	Parc de Vaccination	N'Téguédo Sirakoro	0,25	A réaliser
Commune de Safo				
11	Centre commercial	Zone commerciale	2	A réaliser
12	Centre artisanal	Safo	2	A construire
13	Abattoir	Zone industrielle	1	A réaliser
14	Parc à Bétail	Tassan	1	A réaliser
15	Marché à Bétail	Falayan	1	A réaliser
16	Parc de vaccination	Sériwala	0,25	A réaliser

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.5 Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n° 61 ci – après :

TABLEAU N°61 : Equipements Sportifs et Culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en hectare)	Actions à entreprendre
	Equipements sportifs			
	Commune de Sangarébougu			
1	Terrain de sports	Sarambougu Sangarebougu	1 1	A aménager
2	Terrain de sports	Seydoubougu Badianbougu (zone de recasement)	1 1	A aménager

	Commune de Safo			
3	Complexe sportif	Pour les trois communes à Safo	5	A construire
	Commune de Dialakorodji			
4	Cinq (5) Terrains de sports	Zone de recasement	3	A aménager
	Equipements culturels (trois communes)			
5	Foyer des jeunes	Safo	0,50	A construire
6	Maison des jeunes	Badianbougou	0,15	A construire
7	Bibliothèque centre de documentation	Zones scolaire et universitaire	0,15	A construire
8	Centre d'apprentissage féminin	Sangarebougou Seydoubougou Safo	0,15 0,15 0,15	A construire

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.6 Equipements touristiques et de loisirs

Les informations sur les équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau n° 62 ci – après :

TABLEAU N°62 : Equipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en hectare)	Actions à entreprendre
	Commune de Sangarebougou			
1	Hôtel	Sarambougou	0,25	A construire
2	Parc d'attraction	Sangarébougou	0,50	A réaliser
	Commune de Dialakorodji			
3	Hôtel	Dialakorodji	0,25	A construire
4	Parc d'attraction	Dialakordji lotissement	0,50	A réaliser

5	Centre d'accueil	Dialakorodji	0,50	A réaliser
	Commune de Safo			
6	Sites touristiques	Safo, Falayan, Somabougou, Serewala	-	A valoriser

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.7 Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n° 63 ci – après :

TABLEAU N°63 : Equipements Culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
I. Mosquées				
1.1	Douze (12) mosquées	Sangarebougou	-	A clôturer
1.2	Aire de prière	Sangarébougou	5 ha	A aménager
1.3	Dix (10) mosquées	Sangarébougou	-	A réhabiliter ou à reconstruire en dur et à clôturer
1.4	Safo	Safo	-	A clôturer
1.5	Une (01) mosquée	Safo	-	A clôturer
1.6	Seize (16) mosquées	Safo	-	A réhabiliter ou à reconstruire en dur et à clôturer
1.7	Aire de prière	Safo	5 ha	A aménager
1.8	Aire de prière	Dialakorodji	5 ha	A aménager
II. Eglises				
2.1	Trois (3) Eglises	Dialakorodji		A clôturer
2.2	Eglises	Dialakorodji, Safo et Sangarébougou	ND	A clôturer
III Cimetières				
3.1	Cimetières	Sangarébougou, Safo et Dialakorodji	ND	A clôturer
3.2	Cimetières	Dialakorodji, Safo et Sangarébougou	20 ha	A réaliser

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

ND : Superficie non déterminée

3.8 Equipements de défense et de sécurité

Les informations sur les équipements de sécurité sont indiquées dans le tableau n° 64 ci – après :

TABLEAU N°64 : Equipements de Défense et de Sécurité

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en hectare)	Actions à entreprendre
1	Commissariat de Police	Dialakorodji	2	A construire
2	Peloton de la Garde Nationale	Safo	0,25	A construire
3	Compagnie de Gendarmerie	Safo	0,50	A construire
4	Deux (2) Brigades de Gendarmerie	Dialakorodji et Safo	1	A construire
5	Protection Civile	Safo	0,50	A construire
3	Maison d'arrêt	Safo	2	

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

3.9 Equipements de transport

Les informations sur les équipements de transport sont indiquées dans le tableau n° 65 ci – après :

TABLEAU N°65 : Equipements de transport

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en hectare)	Actions à entreprendre
1	Aire de stationnement	Sangarebougou (allacoloni)	0,15	A réaliser
2	Auto gare	Sangarébougou	2	A réaliser
3	Gare routière	Safo	1	A réaliser
4	Aire de stationnement	Safo	0,15	A réaliser
5	Aire de stationnement	Dialakorodji	0,15	A réaliser

Source : Bureau d'Etudes « LA SOUDANAISE »

IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES

L'évaluation du Schéma a porté uniquement sur l'estimation du coût des actions prioritaires à entreprendre. Il s'agit :

- 1 des études des Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS) ;
- 2 de la délimitation, du bornage et de l'immatriculation des zones d'activités et des espaces pour les grands équipements ;
- 3 de la délimitation, du bornage et du nettoyage des emprises des voies.

Le coût de réalisation de ces actions est indiqué dans le tableau N°66 ci-après :

TABLEAU N° 66 : Estimation du coût de réalisation des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Quantité	P.U (millions)	Montant (millions)
I.	ETUDES				
	Plans d'urbanisme sectoriels	U	3	30	90
II.	Délimitations, bornage et immatriculation des zones définies par le Schéma	Ha	734	0,15	110,1
III	Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises	Km	45	0,50	22,5
	Total				222,6

Source : Bureau d'Etudes «LA SOUDANAISE»

Ces actions ont été évaluées à **Deux Cent Vingt Deux Millions Six Cent Mille Francs CFA (222 600 000 FCFA)**.

Ce coût est réparti comme suit :

- Etat : Cent Soixante Dix Huit Millions Quatre Vingt Mille Francs CFA (178 080 000 FCFA) soit 80% ;
- Communes : Quarante Quatre Millions Cinq Cent Vingt Mille Franc CFA (44 520 000 F CFA) soit 20%.

V. STRATÉGIES D'APPLICATION

5.1 Stratégie foncière :

Pour une gestion rationnelle du foncier les mesures suivantes sont nécessaires :

- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones réservées à l'habitat et aux activités en vue de les sauvegarder ;
- la fixation de la taille des parcelles à 400 m² en vue d'une meilleure densification ;
- le respect des dispositions du code domanial et foncier et des textes d'application ;

5.2 Stratégie institutionnelle :

Pour l'application et le suivi du Schéma Directeur d'Urbanisme, un comité de suivi et de mise en œuvre du schéma sera mis en place. Il sera présidé par le Préfet du cercle de Kati et comprendra :

- les Maires des trois communes et leurs conseillers ;
- un représentant du service de l'urbanisme (rapporteur) ;
- les chefs de villages ;
- les représentants des services techniques impliqués dans la gestion urbaine ;
- toute personne ressource.

Au niveau national, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (C.N.E.T/SDAU). Il a pour missions :

- d'évaluer les Schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme déjà adoptés ;
- d'analyser et émettre un avis technique motivé sur les schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme avant leurs approbations ;
- de relire les textes relatifs à l'élaboration des Schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme

5.3 Stratégie financière :

Pour la mise en œuvre du Schéma Directeur D'Urbanisme (SDU), le coût est estimé a **Deux Cent Vingt Deux Millions Six Cent Mille Francs CFA (222 600 000 FCFA)** reparti entre l'Etat et les Collectivités Territoriales suivant la clef de répartition suivante le premier 80% et le second 20%

Les ressources financières s'articulent autour des impôts et des taxes ci - après :

- Taxe de Développement Régional et Local (TDRL),
- Taxe sur le bétail,
- Taxes perçues sur les marchés et les Foires,
- Vignettes et Patentes.

Elles s'appuient également sur les aides, les subventions et les éventuels dons et legs des partenaires techniques et financiers.

Appui de l'Etat

Les communes de Sangarébougou, Safo et Dialakorodji bénéficient des appuis de l'Etat à travers l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales) et d'autres sources de financement.

5.4 Stratégie sectorielle :

Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), l'aire d'études a été divisée en trois secteurs. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) dans le but de préciser le contenu du schéma. Les trois secteurs de PUS sont :

- Le secteur n°1 correspond à la commune de Sangarébougou ;
- Le secteur n°2 correspond à la commune de Dialakorodji ;
- Le secteur n°3 correspond à la commune de Safo.

5.4.1 Secteur N° I

- ✓ D'une superficie de 20, 60 km², le secteur n°1 est limité au Nord par les communes de Safo et de Dialakorodji ; au Sud par la commune I du District de Bamako ; à l'Est par la commune rurale de Moribabougou ; à l'Ouest par le District de Bamako. Elle compte en plus du chef lieu de commune, les localités de Sarambougou et de Seydoubougou.

5.4.2 Secteur N° II

- ✓ D'une superficie d'environ 43,98 km². Le secteur est limité au Nord et à l'Est par la commune de Safo ; à l'Ouest par la commune de Kati ; au Sud par la commune du District de Bamako. Elle est composée de trois villages dont le chef lieu de commune Dialakorodji et deux autres villages N'Téguédo Sirakoro et N'Téguédo Samassébougou.

5.4.3 Secteur N° III

- ✓ D'une superficie de 306,94 km². Le secteur est limité au Nord par les communes de Koula et de Yelekebougou ; à l'Est par les communes de Tienfala ; à l'Ouest par les communes de Diago et de Kambila. Elle compte quatorze (14) villages dont Safo le chef lieu de commune, Dabani, Dognoumana, Sériwala, Kodialani, Chodo, Sirababougou, Torodo, Tassan, Somabougou, Kola, Zorokoro, Falayan, Donéguébougou.

VI. PHASAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE SANGAREBOUGOU, SAFO ET DIALAKORODJI

Les actions à entreprendre dans chacune des phases du Schéma sont indiquées dans le tableau N°67 ci dessous

TABLEAU N° 67 PHASAGE DU SCHEMA

Phase	Zonage	Equipements	Voirie et réseaux divers
Phase 1 : 2009 -2013	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des noyaux anciens - Réhabilitation des tissus d'habitat spontané - Réalisation d'habitat administré (140 ha) - Réalisation d'habitat planifié (30 ha) - Aménagement des zones de bureaux existants - Création de nouvelles zones de bureaux - Création d'une zone artisanale - Aménagement d'une zone maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des bureaux des Mairies - Construction des Centres de Santé de Référence - Construction de CSCOM - Construction du marché à bétail - Construction d'un abattoir - Aménagement de l'auto gare - Aménagement d'aires de stationnement - Aménagement de terrains de sport - Construction de mosquées - Aménagement d'Eglises - Aménagement de cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des voies urbaines (voies principales et secondaires) - Réalisation de nouvelles voies - Extension de réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau - Réalisation d'ouvrages d'art
Phase 2 : 2014 – 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une partie de l'habitat administré (50 ha) - Aménagement d'une partie de l'habitat planifié (10 ha) - Création d'une zone commerciale - Création d'une zone industrielle - Création d'une zone des garages - Poursuite de l'aménagement de la zone maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction des zones de bureaux - Poursuite de la construction des CSCOM - Construction d'une maternité - Construction de groupes scolaires - Construction d'un Lycée - Construction d'un Centre Commercial - Construction d'un Commissariat de Police - Construction de terrains de sport - Aménagement de cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement des voies - Poursuite de la construction de nouvelles voies - Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau - Poursuite de la réalisation d'ouvrages d'arts - Aménagement des caniveaux le long des voies
	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une partie de l'habitat administré (80 ha) - Aménagement d'une partie de l'habitat planifié (15 ha) - Poursuite de 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction de bureaux - Construction de groupes scolaires - Construction d'un Centre de Formation Professionnelle - Construction d'un Peloton de 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement des voies urbaines - Poursuite de la construction de nouvelles voies - Poursuite de l'extension

<p>Phase 3 : 2019 – 2023</p>	<p>l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de la zone commerciale - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Aménagement de la zone hôtelière</p>	<p>la Garde Nationale - Aménagement de sites touristiques - Poursuite de la construction de terrains de sport - Aménagement de cimetières</p>	<p>des réseaux d'électricité, de téléphone et d'adduction d'eau - Poursuite de la réalisation d'ouvrages d'art</p>
<p>Phase 4 : 2024 - 2028</p>	<p>- Aménagement d'une partie de l'habitat administré (14 ha) - Aménagement d'une partie de l'habitat planifié (15 ha) - Poursuite de l'aménagement de la zone maraîchère - Poursuite de l'aménagement de la zone commerciale - Poursuite de l'aménagement de la zone hôtelière</p>	<p>- Construction d'un Centre d'Education et de Développement (CED) - Construction de groupes scolaires - Poursuite de la construction de terrains de sport - Construction d'une brigade de Gendarmerie - Construction d'une maison d'arrêt - Poursuite de l'aménagement de cimetières</p>	<p>- Poursuite de l'aménagement des voies urbaines - Poursuite de la construction de nouvelles voies - Poursuite de l'extension des réseaux d'électricité, de téléphonie et d'adduction d'eau - Poursuite de la réalisation d'ouvrages d'art</p>

Source : Bureaux d'Etudes «LA SOUDANAISE »

VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Résoudre les problèmes d'évacuation des déchets liquides et solides dans le cadre de l'intercommunalité notamment en recherchant l'intégration dans les solutions qui seront adoptées pour le District de Bamako et ses environs ;
- Résoudre la problématique de dévolution des terres aux collectivités locales en résolvant les problèmes de limites entre les communes voisines ainsi que les limites entre les terres regies par les droits coutumiers des différents villages ;
- Réaliser des études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- Procéder à l'information et à la sensibilisation des populations sur les problèmes fonciers et d'assainissement.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Schéma Directeur d'Urbanisme de Bamako et Environs 2ème Révision de 1995 ;
- Schéma Directeur d'Urbanisme de Kati et Environs ;
- Cartes thématiques des Communes du Mali ;
- Cartographie des Communes Rurales en République du Mali
- Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (1995 – 1996)
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H) des années 1976, 1980, 1998
- Monographie des Communes Rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou
- Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) des Communes Rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou

ANNEXES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°10- 083 /P-RM DU = 8 FEV 2010.

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES
COMMUNES RURALES DE DIALAKORODJI, SAFO ET
SANGAREBOUGOU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2010 à 2028, le Schéma Directeur d'Urbanisme des Communes rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou, Cercle Kati.

Article 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

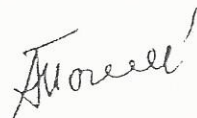
Le Schéma Directeur d'Urbanisme est révisable tous les cinq (05) ans selon les exigences du développement social et économique des Communes rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5 : Le Ministre du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le -8 FEV 2010

Le Président de la République,

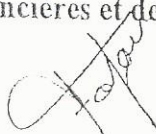


Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,

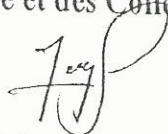
Modibo SIDIBE

Le Ministre du Logement, des Affaires
Foncières et de l'Urbanisme,



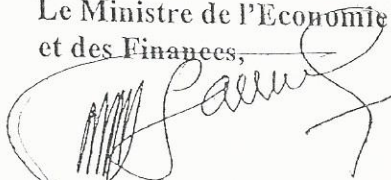
Madame GAKOU Salamata FOFANA

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités Locales,



Général Kafougouna KONE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Saoussi TOURE

// ___)) DECISION //° _____/CKTI

PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI - SAFO ET
SANGAREBOUGOU DU CERCLE DE KATI DANS SON PROJET
DRESSE PAR LE BUREAU D'ETUDES « LA SOUDANAISE »

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

- VU la Constitution de la République du Mali ;
VU la loi 93-008/ du 11/02/1993 déterminant les conditions de
la libre administration des Collectivités Territoriales,
notamment en son article 19 modifié par la loi n° 99-037 du 10
août 1999 ;
VU la Loi 95-034/du 12/04/1995 portant code des Collectivités
Territoriales en République du Mali ;
VU le Décret n° 95-210/P-RM du 30/05/1995 déterminant les
conditions de nomination et les attributions des représentants
de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
VU le B.E. n° _____/CKTI en date du _____ ;

// ___)) DECIDE :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération n° 05-06/CC-DIA-
CC/S-CC.CRS portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme
des Communes de Dialakorodji, Safo et Sangarébougu du Cercle
de Kati dans son projet dressé par le bureau d'études « la
Soudanaise ».

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et
communiquée partout où besoin sera.

/-)MPLIATIONS :

- GRKK. 2/P CR
- Mairie Commune
- Perception KTI
- Contrôle financier
- Archives-chrono. 2/8



Kati, le 28/10/2009

P/LE PREFET P.O
L'ADJOINT

AFEL B. YATTARA
Administrateur Civil

0567

DECISION N°

/ GRKK CAB

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION
DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE TOUBA ET DU SCHEMA
DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE SAFO, SANGAREBOUGOU ET
DJALAKORODJI ET ENVIRONS.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 96-050 du 06 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des Communes
du Mali ;
Vu l'Ordonnance n° 00 027/PRM du 22 Mars 2000 portant Code Domaniale
et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02-008 du 12 Février 2002 ;
Vu la Loi n° 02 016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;
Vu le Décret n° 04-607/PRM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de
mise en œuvre de la planification urbaine.
Vu le Décret n°07-383/PRM du 03 Octobre 2007 portant nomination des
Membres du Gouvernement, modifié par le Décret N°209/ PRM du 04 Avril
2008.
Vu le Décret n°08-042/PRM du 25 Janvier 2008 portant nomination de
Gouverneur de Région.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables
à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de TOUBA ET du
Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) DE SAFO, SANGAREBOUGOU et
DJALAKORODJI et environs sont déclarées ouvertes à compter de la date de
publication de la présente décision.

ARTICLE 2 : L'Etat est financé par les impôts en vertu de la Constitution de 1992.

ARTICLE 3 : Les dépenses publiques et les activités des entreprises économiques et sociales et les populations des zones concernées sont incitées à porter leurs concours à la réussite des entreprises.

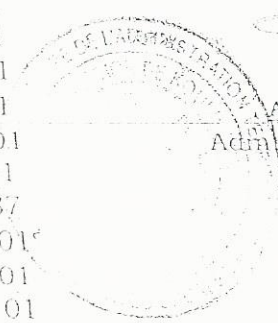
ARTICLE 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de TOUBA, KATI et du Schéma Directeur d'Urbanisme de SAFO, SANGAREBOUGOU et DJALAKORODJI et environs, l'avis préalable des Services de l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

AMPLIATIONS /

- Original..... 01
- MATCL..... 01
- MLAFU..... 01
- DNUH..... 01
- Assemblée Rég..... 01
- Cercle Banamba..... 01
- Conseil de Cercle Banamba..... 01
- Cercle de Kati..... 01
- Conseil de Cercle Kati..... 01
- Mairie Touba..... 01
- Mairie Sangarebougou..... 01
- Mairie Djalakorodji..... 01
- Mairie Safo..... 01
- Procureur de la République..... 01
- Toutes Directions Régionales..... 37
- Groupement de la Gendarmerie..... 01
- Compagnie de la Garde Nationale..... 01
- Archives..... 01
- Chrono..... 01/54

Koulikoro, le 09 Juin 2008

P/LE GOUVERNEUR DE REGION P.O
LE DIRECTEUR DE CABINET



Amadou DOLO
Administrateur Civil

DELIBERATION N° 06/ C.C.DIA – CC/s - CC.CRS

PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DES COMMUNES DE
DIALAKORODJI - SAFO ET SANGAREBOUGOU DANS LE CERCLE DE KATI DANS SON PROJET
DRESSE PAR LE BUREAU D'ETUDES LA SOUDANAISE

Les Conseils Communaux des communes rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou, régulièrement convoqués en session extraordinaire se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie de Sangarébougou.

- Date de Conseillers en services : le 30 Décembre 2008 ;
- Ordre du jour : adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme des communes rurales de Dialakorodji, Sangarébougou et Safo.
- Nombre de Conseillers en services.51 ;
- Nombre de Conseillers présents ou représentés 47 ;
- Nombre de Conseillers absents04 (Dialakorodji) ;
- Nombre de Votants 47 ;
- Pour 47 ;
- Abstention00 ;

Le quorum étant atteint, le Conseil a valablement délibéré sous la présidence de Messieurs Oumar GUINDO, Moriba TRAORE et de Fodé KEITA, en présence de Madame Salimata TRAORE, Amadou KANTE et Boubou DANTHIOKO, Secrétaires Généraux, Secrétaire de séance.

Vu la Constitution de la République du Mali ;

Vu la Loi 93-008/AN-RM du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi 95-034/AN-RM du 1^{er} avril 1995, portant code des collectivités Territoriales en République du Mali ;

Vu le Procès- Verbal de Séance en date du 30 Décembre 2008

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE







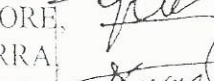

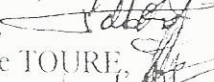
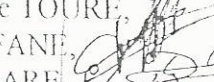

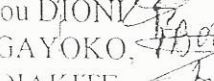



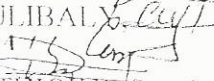
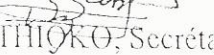

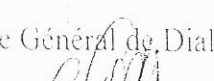

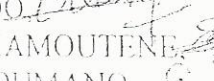



Article 1 : Le Conseil constate que le Schéma a pris en compte toutes les préoccupations des populations des communes rurales de Dialakorodji, Safo et Sangarébougou d'une période de 20 ans.

Article 2 : Est adopté du Schéma Directeur d'Urbanisme des communes de Dialakorodji- Safo et Sangarébougou dans le cercle de Kati dans son projet dressé par le bureau d'Etudes la SOUDANAISE.


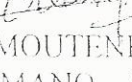
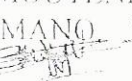





Article 3 : La présente Délibération sera enregistrée au registre des délibérations publiée ont signé la présente Délibération portant du Schéma Directeur d'Urbanisme des communes de Dialakorodji- Safo et Sangarébougou dans le cercle de Kati dans son projet dressé par le bureau d'études La SOUDANAISE.

LES CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES

❖ Conseillers et Secrétaire Général de Sangarébougou :

- Messieurs
1. Fodé KEITA, 
 2. Moussa COULIBALY, 
 3. Mamadou COULIBALY, 
 4. Adama SIDIBE, 
 5. Sete KEITA, 
 6. Bakary SOUARA, 
 7. Bakary N'Golo COULIBALY, 
 8. N'Tji DIARRA, 
 9. Issa N'Tio TRAORE, 
 10. Hamidou DIARRA, 
 11. Kassoum SIDIBE, 
 12. Marcel KONE, 
 13. Sidi Mattamane TOURE, 
 14. Cheick Omar FANE, 
 15. Alassane BOUARE, 
 16. Mamadou Babou DIONI, 
 17. Mamadou BAGAYOKO, 
 18. Boulkassoum DIAKITE, 
 19. Drissa TOGOLA, 
 20. Soriba DIAKITE, 
 21. Dakile DIARRA, 
 22. Dramane COULIBALY, 
 23. Diby CISSE, 
 24. Boubou DANTHIORO, Secrétaire Général. 

❖ Conseillers et Secrétaire Général de Dialakorodji :

- Messieurs
1. Oumar GUINDO, 
 2. Souleymane DIAMOUTENE, 
 3. Souleymane SOUMANO, 
 4. Sidiki DIARRA, 
 5. Moussa TOURE, 
 6. Idrissa DIERMA, 
 7. Hawa KEITA, 
 8. Poura Feli SARRARE, 

- 9. Mohamed KOUFESSI
- 10. Mamadou Baniou BAH
- 11. Soumakono DIARRA
- 12. Mohamed DIARRA
- 13. Aliou COULIBALY
- 14. Djénébou DIAKITE
- 15. Nanourou SANGHÉ
- 16. Soumaïla DIARRA
- 17. Abdoulaye KEITA
- 18. Amadou KANTE, Secrétaire Général

❖ Conseillers et Secrétaire Général de Safo :

- Messieurs
- 1. Moriba TRAORE
 - 2. Mamadou TRAORE
 - 3. Oumarou Amadou KANE
 - 4. Mandjan NIARE
 - 5. Gouro TRAORE
 - 6. Mamadou COULIBALY
 - 7. Magnan Sidi KANE
 - 8. Soungalo COULIBALY
 - 9. Zan COULIBALY
 - 10. Abdou COULIBALY
 - 11. Hamidou COULIBALY
 - 12. Mme Salimata TRAORE, Secrétaire Général

Délibéré à Sangarébougou, le 30/11/2008

LES MAIRES

M. Fools' Keita

M. Moriba Traore

M. Oumar Grande





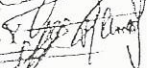




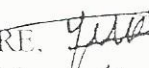
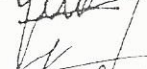





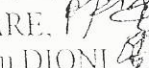
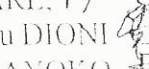
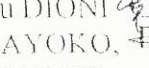


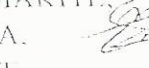


PROCES VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DE DIALAKORODJI, SAFO ET SANGAREBOUGOU
DATE DU 30 DECEMBRE 2008.

L'an Deux Mille Huit et le *trente décembre* à Neuf Heures s'est tenu dans la salle de réunion de la Mairie de Sangarébougu, la session Extraordinaire du Conseil Communal de Dialakorodji, Safo et Sangarébougu sous la présidence de messieurs *Douma Guindo, Yoriba Traoré et Fodé Keita*, Maire des Communes.

ETAIENT PRESENTS

- Les Experts du Bureau d'Etudes la SOUDANAISE ;
 - Le Directeur Régional de l'Urbanisme de Koulikoro ;
 - Les Secrétaires Généraux des Communes
 - Les Conseillers Communaux dont les noms suivent :
- ❖ Conseillers et Secrétaire Général de Sangarébougu :

Messieurs

1. Fodé KEITA, 
2. Moussa COULIBALY, 
3. Mamadou COULIBALY, 
4. Adama SIDIBE, 
5. Sete KEITA, 
6. Bakary SOUARA, 
7. Bakary N'Golo COULIBALY, 
8. N'Tji DIARRA, 
9. Issa N'Tio TRAORE, 
10. Hamidou DIARRA, 
11. Kassoum SIDIBE, 
12. Marcel KONE, 
13. Sidi Mattamane TOURE, 
14. Cheick Omar FANE, 
15. Alassane BOUARE, 
16. Mamadou Babou DIONI, 
17. Mamadou BAGAYOKO, 
18. Boulkassoum DIAKITE, 
19. Drissa TOGOLA, 
20. Soriba DIAKITE, 
21. Dakile DIARRA, 
22. Dramane COULIBALY, 

24. Bouhou DANTHIOKO, Secrétaire Général.



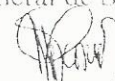

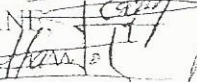
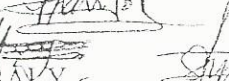
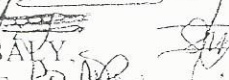




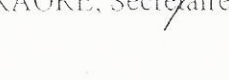


❖ Conseillers et Secrétaire Général de Dialakorodji :

Messieurs

1. Oumar GUINDO 
2. Souleymane DIAMOUTENI 
3. Souleymane SOUMANO 
4. Sidiki DIARRA 
5. Moussa TOURE 
6. Idrissa DIERMA 
7. Hawa KEITA
8. Pouro Felix SANGARE 
9. Mohamed KOURESSI 
10. Mamadou Banou BAH 
11. Soumakono DIARRA
12. Mohamed DIARRA
13. Aliou COULIBALY
14. Djénébou DIAKITE
15. Nanourou SANGARE 
16. Soumaïla DIARRA 
17. Abdoulaye KEITA 
18. Amadou KANTE, Secrétaire Général 

❖ Conseillers et Secrétaire Général de Safo :

Messieurs

1. Moriba TRAORE 
2. Mamadou TRAORE 
3. Oumarou Amadou KANE 
4. Mandjan NIARE 
5. Gouro TRAORE 
6. Mamadou COULIBALY 
7. Magnan Sidi KANE 
8. Soungalo COULIBALY 
9. Zan COULIBALY 
10. Abdou COULIBALY 
11. Hamidou COULIBALY 
12. Mme Salimata TRAORE, Secrétaire Général 

ORDRE DU JOUR

A 9H00MN, la Session fut ouverte par Monsieur le Maire de la Commune de Sangarébougou qui a eu l'honneur de présider les débats. Après des salutations d'usages, il a soumis à l'appréciation de l'ordre du jour suivant aux conseillers et leur a demandé d'apporter de modification si c'est nécessaire :

Examen et adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme des communes rurales de Dialakorodji- Safo et Sangarébougou dans le cercle de Kati élaboré par le Bureau d'Etudes « la Soudanaise ».

Mais, tous les conseillers l'acceptent par consensus.

Alors il donna la parole au Directeur Général du bureau d'études « La Soudanaise » pour présenter le document. Celui-ci prend la parole et s'exécute comme suit :

Présentation du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) par le Bureau

Les experts du Bureau d'Etudes la Soudanaise : Gaoussou TRAORE, Architecte Urbaniste Alpha Boubacar TRAORE, Ingénieur Urbaniste, Consultant ; Mamadou A SIDIBE, Architecte; Badara DIARRA, Architecte Yaya DEMBELE, Ingénieur en Génie Sanitaire, Oumar COULIBALY, Assistant et Békou DEMBELE, Technicien ont présenté le document y compris les pièces écrites et graphiques pour permettre aux Conseillers Municipaux de se prononcer et de formuler leurs observations.

A l'issue des débats, les Conseillers se sont prononcés et le document a été adopté à l'unanimité.

Les propositions ci – après ont été faites :

I- Zones d'Activités et de Grands Equipements

Parmi les grandes actions retenues il y a entre autre

Zones d'habitat :

- L'amélioration des zones d'habitat existant (réseau de viabilisation)

Il est demandé de réhabiliter les villages comme :

- Pour la Commune de Dialakorodji : N'Téguédo Samassebougou ; N'Téguédo Sirakoro ;
- Pour la commune de Safo : Sorokoro et Falayan ;
- Pour la Commune de Sangarébougou : les zones d'habitation spontanés de Sangarébougou ; Seydoubougou et de sarambougou ;

- Nouvelles zones d'extension de l'habitat :

- L'extension est prévue pour les trois communes notamment à Safo ;

-Zones d'activités

- Zones de bureaux

Il est prévue une zone de bureaux de bureau à Sangarébougou pour une superficie de 10ha partiellement occupée : une deuxième zone de bureau à Safo entre une superficie de 30h entre le site des logements sociaux et le centre commercial.

- Zones commerciales

En plus de la zone de bureau de Safo (4 ha), il est prévu une deuxième zone commerciale à N'Téguédo Samassébougopu pour une superficie de 6ha entre N'Téguédo et Zorokoro vers le Sud-Est.

- Zone artisanale

Elle est prévue à Safo sur une superficie de 5 ha à l'Est de la zone commerciale.

- Zone Hôtelière :

Elle se situe entre Sangarébougou et Safo sur une superficie de 5ha.

- Zone Industrielle :

Elle est prévue à l'Ouest de Tassan, derrière la route principale sur une superficie de 20h.

- Zone de garage :

Il est prévu une 1^{ère} zone à Safo sur une superficie de 2ha et 2^{ème} zone entre Safo et Sangarébougou sur une superficie de 2ha.

- Zones maraîchères :

Les zones maraichères des villages de Donéguébougou Dabani, Chodo, Zorokoro ; Dognoumana ; Falayan sont à aménager.

- Zone de culture :

Elle se situe entre les villages des communes rurales de Safo et Dialakorodji.

Réserve foncière :

Elle est prévue entre le plateau de Kénèyadji jusqu'à la frontière avec Kati

3- Voirie- Reseaux – Divers Assainissement – Environnement

Voies à aménager :

Voies à bitumer : Elles sont prévues dans toutes les communes sur une longueur d'environ 59,53 kms..

Voies en latérite : Elles sont prévues dans les trois communes sur une longueur d'environ 27,815 kms

Ouvrage d'art : Il est prévue une dizaine d'ouvrage d'art (pont) dans les trois communes.

Assainissement :

Il est prévu la réalisation des collecteurs et des caniveaux dans toutes le trois localités pour l'évacuation des eaux pluviales.

Il est également prévu la réalisation des dépôts de transit en vue de l'acheminement des ordures ménagères vers la décharge finale.

Réseaux divers :

Il s'agit de l'alimentation des différentes localités en eau potable, en électricité en réseau de communication par l'installation d'équipement dans les zones existantes et dans les futures zones d'extension de l'habitat.

4- Equipement Programmes

IL s'agit des équipements collectifs suivants : administratifs ; socio sanitaires ; scolaires ; commerciaux ; sportifs et culturels ; touristiques et de loisirs ; culturels et de sécurité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma, un ensemble de stratégie a été défini :

- La mise en place d'un comité de suivi et d'Evaluation des Actions ;
- Le Partage des Rôles et Charges entre l'Etat, la Commune, la Population et les services.
- L'Elaboration d'un Calendrier d'exécution.

Après l'exposé du bureau d'études, les Maires des trois communes et des conseillers ont posé des questions pertinentes sur le développement futur des différentes localités ; des réponses satisfaisantes ont été données.

Ensuite, Les Conseils, après avoir constaté que toutes les préoccupations des populations sont prises en compte pour une période de 20 ans, **décident d'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme des communes de Dialakorodji- Safo et Sangarébourgou** du cercle de Kati, dans son projet dressé par le Bureau d'Etudes « la SOUDANAISE », comme suit :

- Nombre de Conseillers en services : 51 ;
- Nombre de Conseillers présents ou représentés : 47 ;
- Nombre de Conseillers absents : 04 (Dialakorodji) ;
- Nombre de Votants 47 ;
- Voix pour 47 ;
- Voix Contre : 00 ;
- Abstention 00 ;

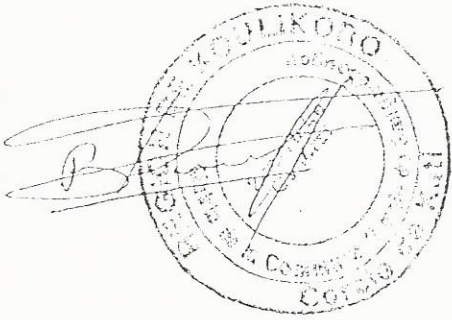
Les Maires ont remercié les uns et les autres pour la qualité des débats et leur esprit de Civisme et de dialogue. Le conseil se termine à 17 heures 50 mn

La séance est levée à 17 heures 50 mn.

Sangarébougou, le 30 Décembre 2008

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance



Monsieur DANTHIOKO



Monsieur Fodé KEITA

Schéma Directeur d'Urbanisme des Communes
de Sako, de Diakoroody et de Sangha-Bougou

Liste de Présence

27/10/2018

N°	Nom et Prénoms	Services	Contact	Signature
1	Habibou SARRE	DRUH W.D.	610 33 03	Sako
2	Aissouma DIALLO	SUBDIUFI LATI	622 86 11	
3	Ousmane Diara	DRUH Bamako	691 16 05	
4	Abdoulaye Traoré	DRUH - Bamako	623 14 45	
5	Mamadou Coulibaly	2 ^e Adj. Int	649 40 90	
6	Mohamed Loumboune	ANAP Kati	612 21 99	
7	Mme Sofana Aissata Cissé	promotion femme Kati	638 41 32	
8	KOUNTA Ibrahim Abdouhamane	AUA-Abdaly KOUNTA	501 80 00	
9	Mamadou Traoré	Adjoint au Maire Sako	623-51-90	
10	Amadou Traoré	Secr. Maire	9400330	
11	Souleymane Soumano	2 ^e adjt Diakoroody	6300452	
12	Yaya Traoré	conseiller Diakoroody		
13	Salah Coulibaly	Diakoroody		
14	Adam Coulibaly	M ^e Régisde Sako - Bougou		
15	Mamadou BEMBELE	DR Routes Kati	6315562	
16	Yacoubi MARRA	DR GR - Kati	614 28 33	
17	Tieboura Coulibaly	Chieffe Sako		
18	Soma Coulibaly	Chieffe Domingana		
19	Souleymane Traoré	Chieffe Domingana		
20	Jurissa DIN	ONG - CAR-D	6286294	
21	Ziby Lini	Comité Village Sangha-Bougou	6364428	
22	Sala Coulibaly	Président Village Diakoroody		
23				

No	Noms Prénoms	Services	Contacts	Signature
12	Issa Diébakaté	BRUH Kloro	502 58 70	
14	Jouissa Traoré	A.A.C.F.N.	908 60 79	
17	Amadou I. Coulibaly	DNUH	642 10 35	
26	Youssef H. Maiga	SUB.U.H (Kali)	908 40 98	
27	Soko Coulibaly	cheferie N'gueda S		
28	Moussa Coulibaly	cheferie Dialakonié	512 46 85	
29	Salou Kane	Beritwala		
30	Alain Kane	cheferie Chado	532 95 19	
1	Pierre Coulibaly	cheferie Kodialani		
2	Moussa Diarré	cheferie de tarado	908 6 80	
3	Yadanga Coulibaly	cheferie Sidabougou	460 66 80	
4	Balla Kane	cheferie Sajo		
5	Homogo Koné	conservation Nature	264 66 25	
36	Assmane Coulibaly	cheferie Dalani (Sajo)	407 87 01	
37	Dembil Yaya	Soudanaise	601 59 24	
38	DIARRA Badara	Soudanaise	614 16 98	
39	SIDIBE Mamadou A	Soudanaise	6712 9 46	
10	Bantye Koné	cheferie Iassa (Sajo)		
41	Donse Coulibaly	cheferie Tognoumana (Sajo)	906 23 72	
42	Dangoroba Konké	cheferie Somobougou		
13	Alou Diop	Mairie de Soudanougou (Sangarabougou)		
44	Donse Niare	cheferie Donkebougou		
45	Yacoub Coulibaly	chef Salagan Sajo		
46	Soudoucou Niare	chef Zerokou		

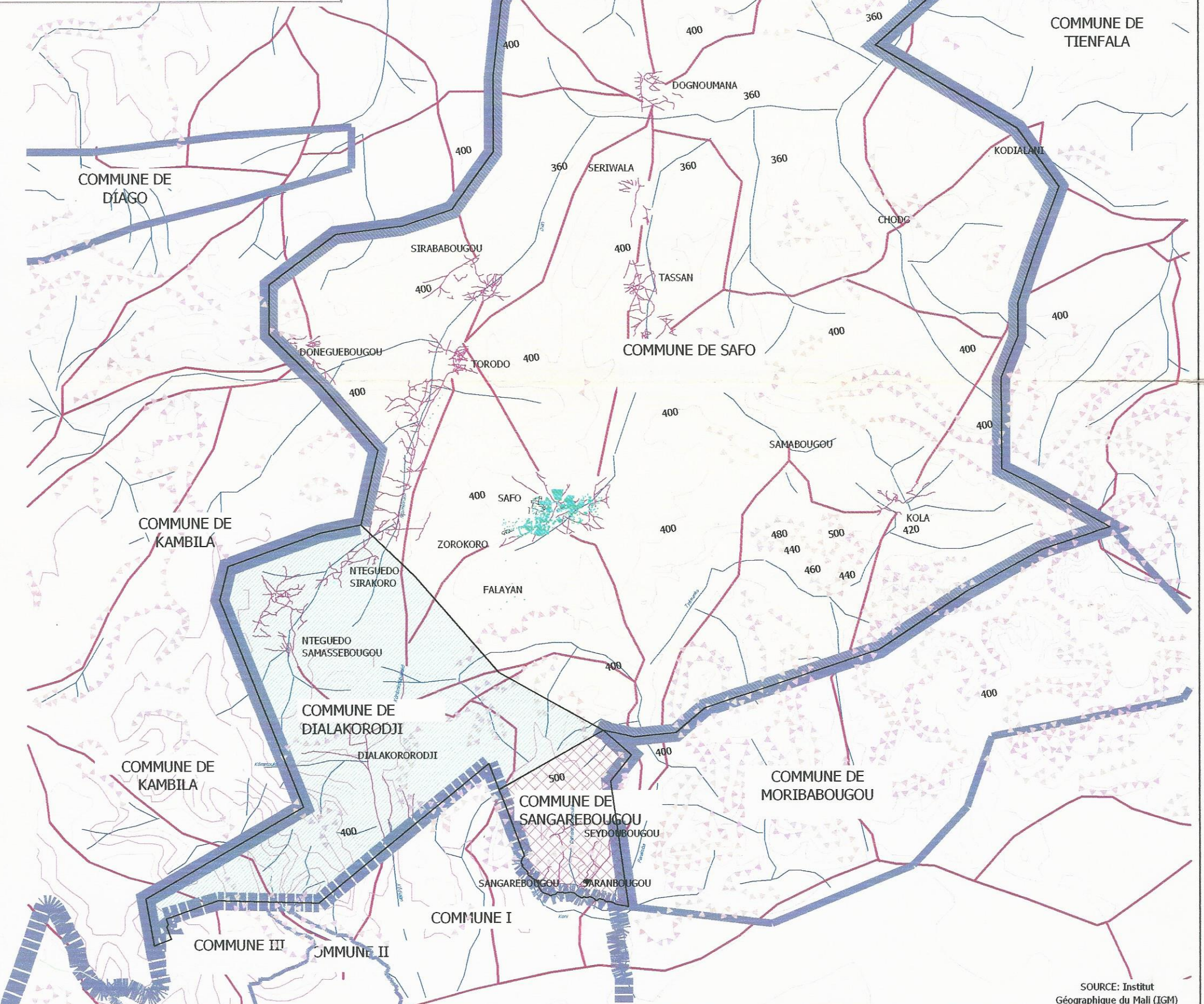
47	Foussygné Niare	Cheffeur Tokedomare		
48	Aissata Cisse	La Soudanaise	6268630	#
49	Bekou Sembélé	La Soudanaise	6310556	#
50	Gaoussou Eracré	La Soudanaise	6391696	#
51	Alpha B. Eracré	La Soudanaise	6877283	#
52	Bakary Fouera	Conseil de Cercle Kati	6318512	#

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
SAFO ET SANGAREBOUGOU

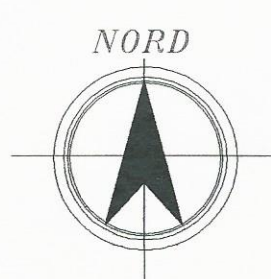
NUMERO 01
ECHELLE: 1/120 000
DATE: FEVRIER 2009

PERIMETRE D'URBANISATION

BUREAUX D'ETUDE
LA SOUDANAISE



SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)



LEGENDE

400	COURBE DE NIVEAU MAITRESSE		LIMITE DISTRICT		PISTE
	COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE		LIMITE DU PERIMETRE D'URBANISATION		ROUTE
	TALUS COLLINE		HABITAT SPONTANE		
	COURS D'EAU		HABITAT TRAME		

AIRES D'ETUDES

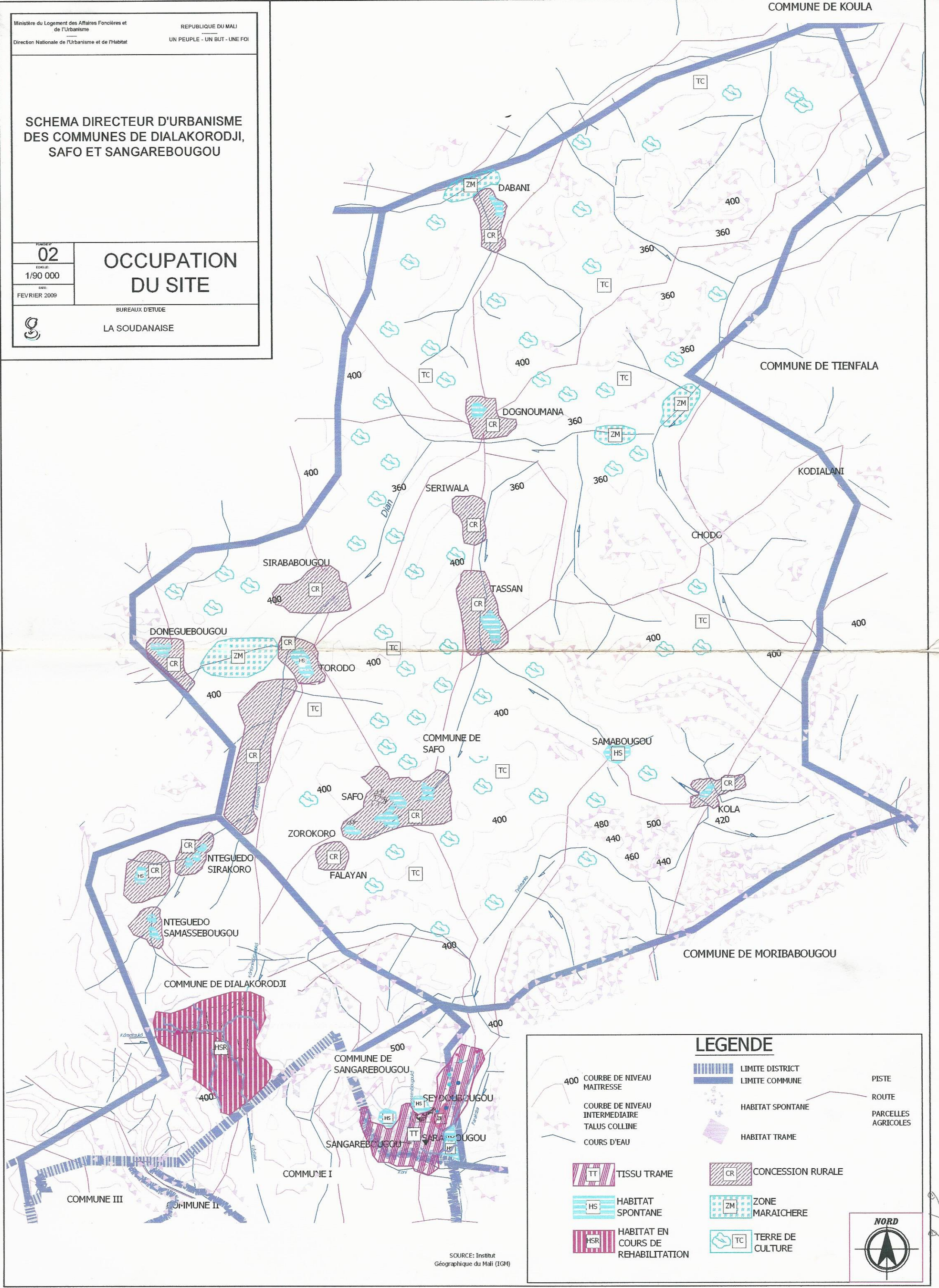
	DIALAKORODJI		SAFO		SANGAREBOUGOU
--	--------------	--	------	--	---------------

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
 SAFO ET SANGAREBOUGOU**

NUMERO: **02**
 ECHELLE: **1/90 000**
 DATE: **FEVRIER 2009**

**OCCUPATION
 DU SITE**

BUREAUX D'ETUDE
LA SOUDANAISE



LEGENDE

400	COURBE DE NIVEAU MAITRESSE		LIMITE DISTRICT		PISTE
	COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE		LIMITE COMMUNE		ROUTE
	TALUS COLLINE		HABITAT SPONTANE		PARCELLES AGRICOLES
	COURS D'EAU		HABITAT TRAME		
	TT TISSU TRAME		CONCESSION RURALE		
	HS HABITAT SPONTANE		ZONE MARAICHERE		
	HSR HABITAT EN COURS DE REHABILITATION		TC TERRE DE CULTURE		

SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)

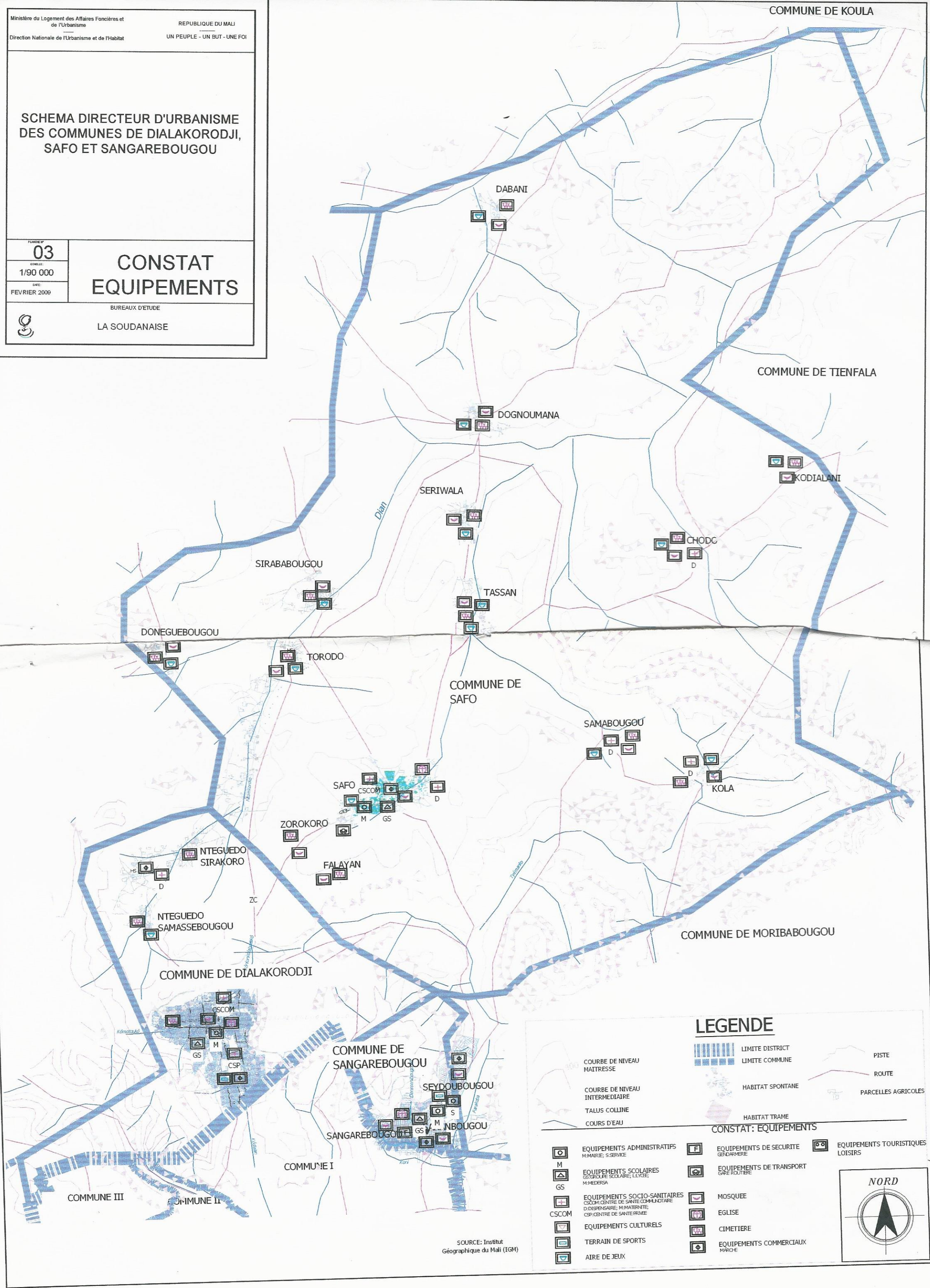
NORD

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
 SAFO ET SANGAREBOUGOU

NUMERO 03
 ECHELLE 1/90 000
 DATE: FEVRIER 2009

**CONSTAT
 EQUIPEMENTS**

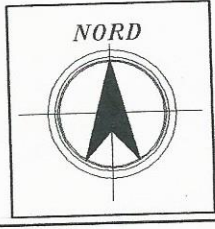
BUREAUX D'ETUDE
 LA SOUDANAISE



LEGENDE

- | | | | | | |
|--|--------------------------------|--|------------------|--|---------------------|
| | COURBE DE NIVEAU MAITRESSE | | LIMITE DISTRICT | | PISTE |
| | COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE | | LIMITE COMMUNE | | ROUTE |
| | TALLUS COLLINE | | HABITAT SPONTANE | | PARCELLES AGRICOLES |
| | COURS D'EAU | | HABITAT TRAME | | |
-
- CONSTAT: EQUIPEMENTS**
- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|-------------------------------------|
| | EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
M: MAIRIE; S: SERVICE | | EQUIPEMENTS DE SECURITE
GENDARMERIE | | EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
LOISIRS |
| | EQUIPEMENTS SCOLAIRES
GS: GROUPE SCOLAIRE; L: LYGEE;
M: MEDESA | | EQUIPEMENTS DE TRANSPORT
GARE ROUTIERE | | MOSQUEE |
| | EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES
CSCOM: CENTRE DE SANTE COMMUNAIRE
D: DISPENSAIRE; M: MATERNITE;
CSP: CENTRE DE SANTE PRIVEE | | EGLISE | | CIMETIERE |
| | EQUIPEMENTS CULTURELS | | TERRAIN DE SPORTS | | EQUIPEMENTS COMMERCIAUX
MARCHE |
| | AIRE DE JEUX | | | | |

SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
SAFO ET SANGAREBOUGOU

04

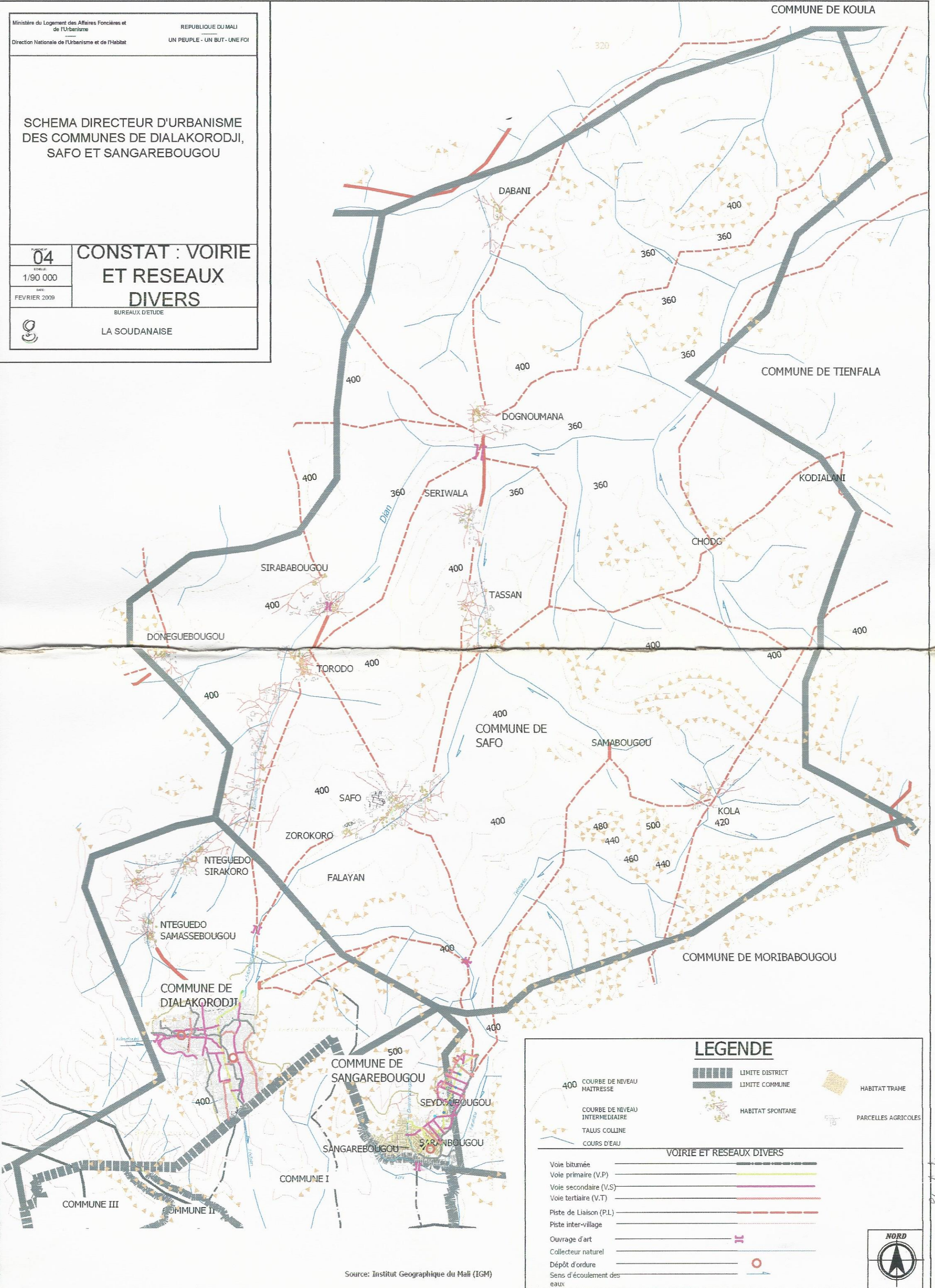
CONSTAT : VOIRIE
ET RESEAUX
DIVERS

1/90 000

FEVRIER 2009

BUREAUX D'ETUDE

LA SOUDANAISE



LEGENDE

- 400 COURBE DE NIVEAU MAITRESSE
- COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE
- TALUS COLLINE
- COURS D'EAU
- LIMITE DISTRICT
- LIMITE COMMUNE
- HABITAT TRAME
- HABITAT SPONTANE
- PARCELLES AGRICOLES

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- Voie bitumée
- Voie primaire (V.P.)
- Voie secondaire (V.S.)
- Voie tertiaire (V.T.)
- Piste de Liaison (P.L.)
- Piste inter-village
- Ouvrage d'art
- Collecteur naturel
- Dépôt d'ordure
- Sens d'écoulement des eaux



Source: Institut Geographique du Mali (IGM)

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
SAFO ET SANGAREBOUGOU

INDICE
05

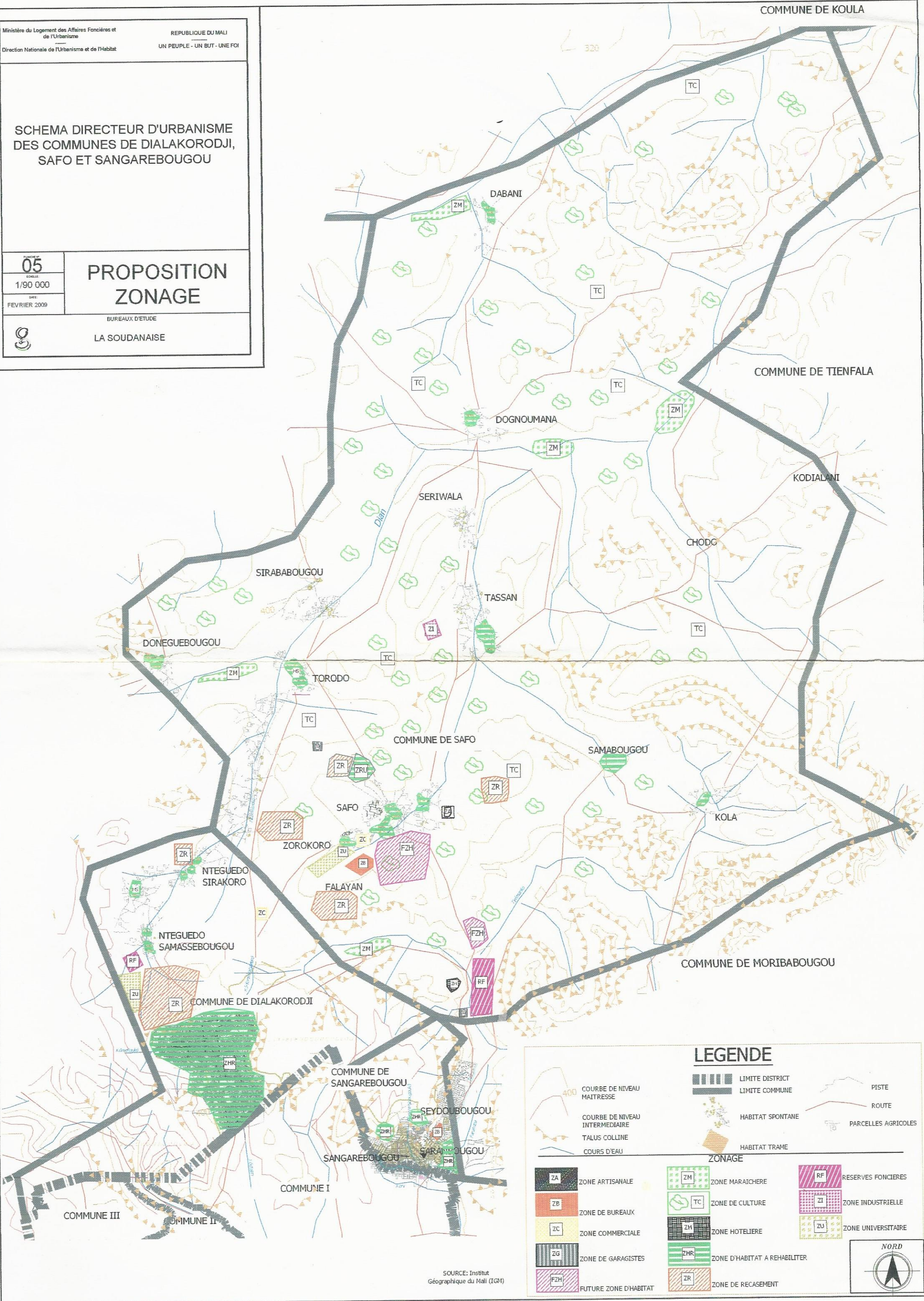
ECHELLE
1/90 000

DATE
FEVRIER 2009

PROPOSITION
ZONAGE

BUREAUX D'ETUDE

LA SOUDANAISE



LEGENDE

	COURBE DE NIVEAU MAITRESSE		LIMITE DISTRICT		PISTE
	COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE		LIMITE COMMUNE		ROUTE
	TALUS COLLINE		HABITAT SPONTANE		PARCELLES AGRICOLES
	COURS D'EAU		HABITAT TRAME		
ZONAGE					
	ZONE ARTISANALE		ZONE MARAICHERE		RESERVES FONCIERES
	ZONE DE BUREAUX		ZONE DE CULTURE		ZONE INDUSTRIELLE
	ZONE COMMERCIALE		ZONE HOTELIERE		ZONE UNIVERSITAIRE
	ZONE DE GARAGISTES		ZONE D'HABITAT A REHABILITER		
	FUTURE ZONE D'HABITAT		ZONE DE RECASMENT		

SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)

NORD

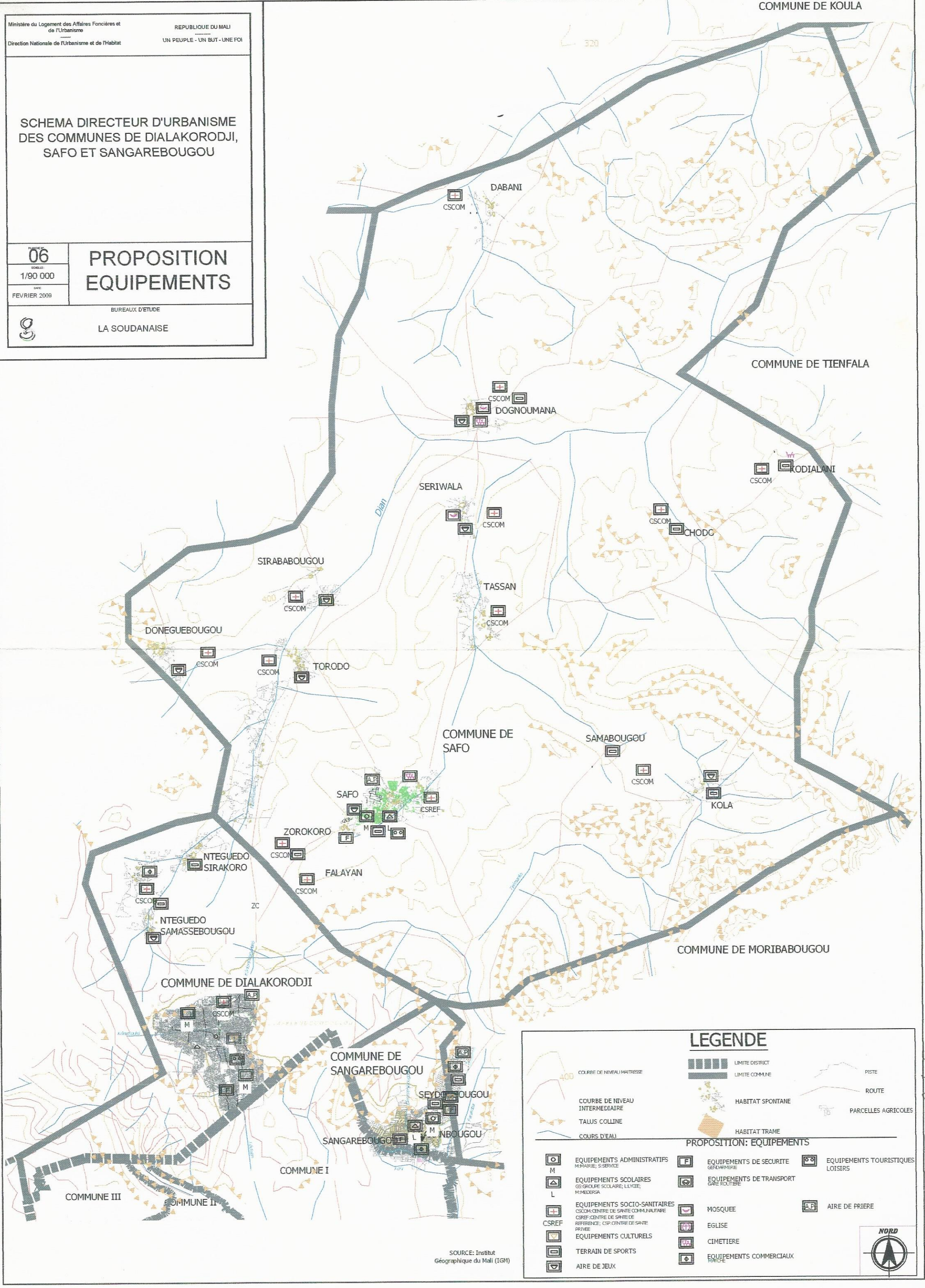


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
SAFO ET SANGAREBOUGOU

PROJET: 06
Echelle: 1/90 000
DATE: FEVRIER 2009

PROPOSITION
EQUIPEMENTS

BUREAUX D'ETUDE
LA SOUDANAISE



LEGENDE

	COURBE DE NIVEAU MATHRESSE		LIMITE DISTRICT		PISTE
	COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE		LIMITE COMMUNE		ROUTE
	TALLUS COLLINE		HABITAT SPONTANE		PARCELLES AGRICOLES
	COURS D'EAU		HABITAT TRAME		
PROPOSITION: EQUIPEMENTS					
	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS M: MAIRIE, S: SERVICE		EQUIPEMENTS DE SECURITE GENDARMERIE		EQUIPEMENTS TOURISTIQUES LOISIRS
	EQUIPEMENTS SCOLAIRES GS: GROUPE SCOLAIRE, LYCEE, MANDJESGA		EQUIPEMENTS DE TRANSPORT GARE ROUTIERE		
	EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES CSCOM: CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE CSREF: CENTRE DE SANTE DE REFERENCE, CSP: CENTRE DE SANTE PRIVEE		MOSQUEE		AIRE DE PRIERE
	EQUIPEMENTS CULTURELS		EGLISE		
	TERRAIN DE SPORTS		CIMETIERE		
	AIRE DE JEUX		EQUIPEMENTS COMMERCIAUX MARCHÉ		

SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)

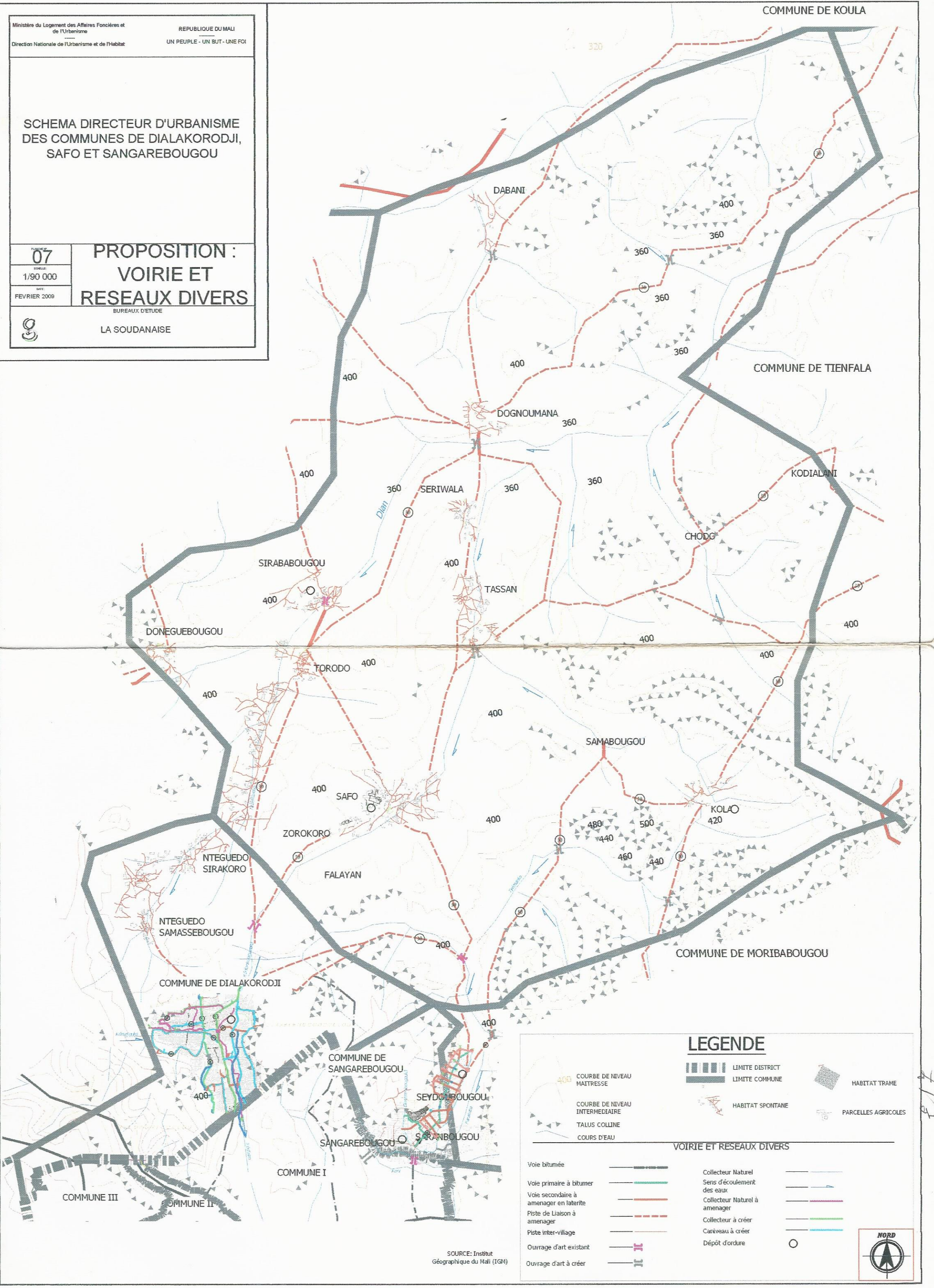


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
 SAFO ET SANGAREBOUGOU

PROPOSITION :
**VOIRIE ET
 RESEAUX DIVERS**

BUREAUX D'ETUDE
LA SOUDANAISE

07
 1/90 000
 FEVRIER 2009



LEGENDE

COURBE DE NIVEAU MATTRESSE	LIMITE DISTRICT	HABITAT TRAME
COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE	LIMITE COMMUNE	HABITAT SPONTANE
TALUS COLLINE	HABITAT SPONTANE	PARCELLES AGRICOLES
COURS D'EAU		

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS		
Voie bitumée	Collecteur Naturel	Sens d'écoulement des eaux
Voie primaire à bitumer	Collecteur Naturel à aménager	Collecteur à créer
Voie secondaire à aménager en laterite	Collecteur à créer	Cariveau à créer
Piste de Liaison à aménager	Cariveau à créer	Dépôt d'ordure
Piste inter-village	Ouvrage d'art existant	Ouvrage d'art à créer

SOURCE: Institut Géographique du Mali (IGM)

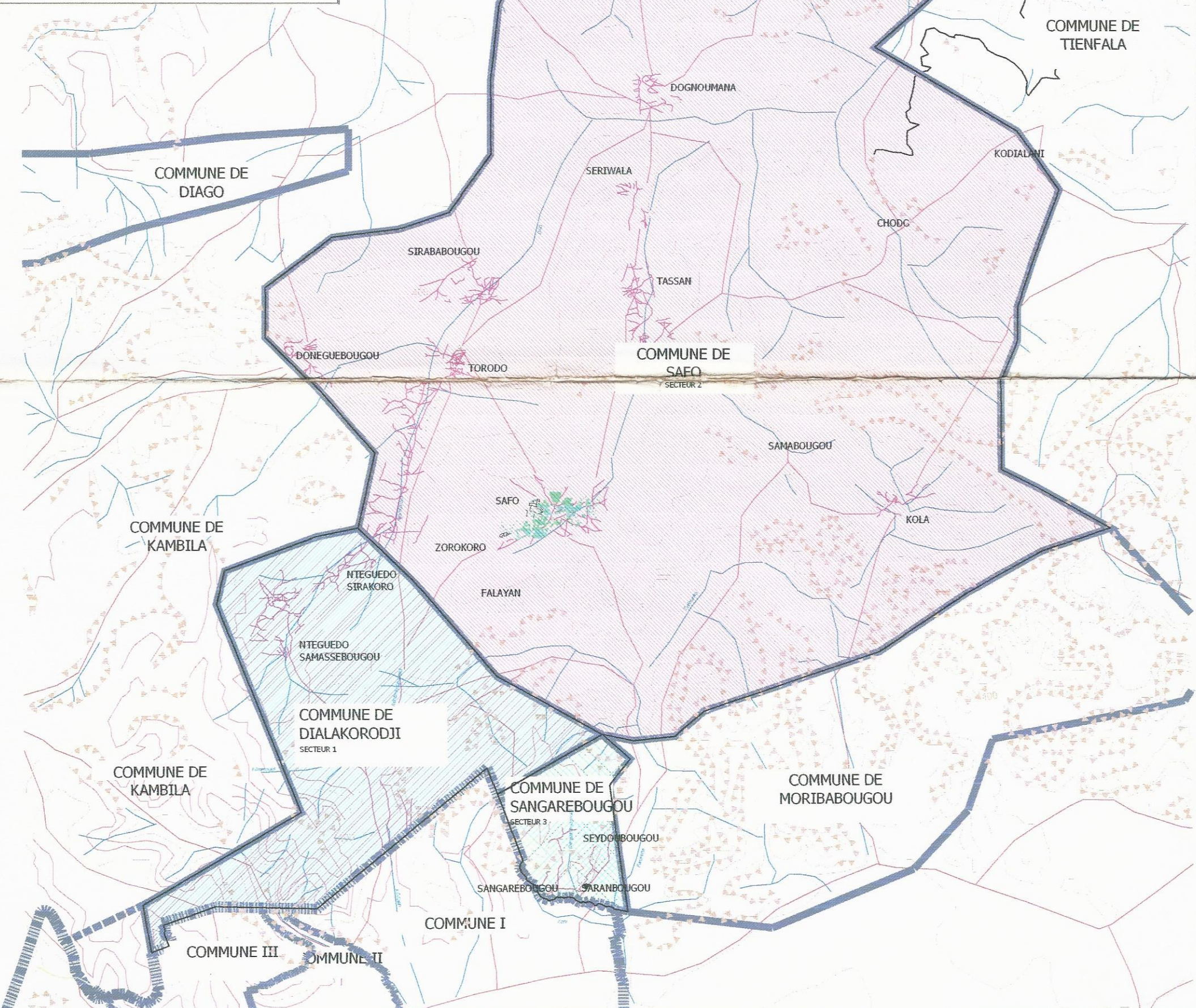


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DES COMMUNES DE DIALAKORODJI,
SAFO ET SANGAREBOUGOU

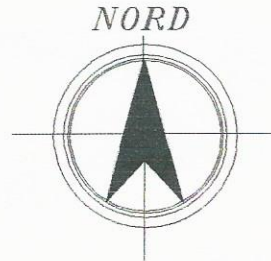
FOND: 08
Echelle: 1/120 000
DATE: FEVRIER 2009

ZONE DE PUS

BUREAUX D'ETUDE
LA SOUDANAISE



Source: Institut Géographique du Mali (IGM)



LEGENDE

COURBE DE NIVEAU MATTRESSE	LIMITE DISTRICT	PISTE
COURBE DE NIVEAU INTERMEDIAIRE	LIMITE COMMUNE	ROUTE
TALUS COLLINE	HABITAT SPONTANE	
COURS D'EAU	HABITAT TRAME	
SECTEUR DE PUS I	SECTEUR DE PUS II	SECTEUR DE PUS III